

Glossaire FAT: scenario 1 - FAT 1

Mise à jour de la version

Version: 2011/4

Date de publication: 24/11/2011

Date de mise en production: 01/01/2012

Liste des modifications

Page de garde

Page de garde

Annexe

2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues

5 - Liste des codes pays

11 - Identification du formulaire

12 - Identification du risque

18 - Code CITP


27 - Liste des indices des différentes catégories d'employeurs

FAT: scenario 1 - FAT 1 - Annexe numéro 2: Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues
Version: 2011/4

Date de publication:

24/11/2011

L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 



AN2011-3-FR2.pdf



AN2011-3-FR2.doc



AN2011-3-FR2.xls



AN2011-3-FR2.txt



AN2011-3-FR2.xml

Information intermédiaire:

Cotisation FAT- FMP

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation FAT-FMP	013	Jeunes défavorisés	Manuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT-FMP	015	Ouvriers et assimilés, y compris gens de maison	Ouvriers ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT-FMP	016	Mineurs	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT-FMP	027	Elèves-ouvriers et stagiaires	Elèves ouvriers ordinaires manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT-FMP	041	Domestiques victimes d'un accident du travail survenu avant le 01/04/1983	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT-FMP	045	Domestiques victimes d'un accident du travail à partir du 01/04/1983 ou de maladie professionnelle	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT-FMP	487	Elèves-employés et stagiaires	Intellectuels élèves	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT-FMP	493	Médecins en formation de médecin spécialiste. Jeunes défavorisés. Boursiers originaires d'un pays hors Espace Economique Européen.	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT-FMP	494	Sportifs rémunérés, sauf les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge), victimes d'un accident du travail depuis le 01/01/1985	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT-FMP	495	Travailleurs intellectuels et assimilés, employés de maison, ainsi que les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge) victimes d'un accident du travail survenu depuis le 01/01/1985, parents d'accueil reconnus, artistes, travailleurs occasionnels de l'Horeca.	Intellectuels ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation FAT-FMP	675	Travailleurs statutaires	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Cotisation non liée à une personne physique

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation non liée à une personne physique	851	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale en faveur des membres de leur personnel ou de leurs ayants-droit	Autres (type travailleurs)	4	2003/1	2011/3	01/01/1900	30/09/2011
Cotisation non liée à une personne physique	861	Cotisation due sur les participations aux bénéfices	Autres (type travailleurs)	4	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	862	Cotisation de solidarité sur l'usage d'un véhicule de société	Autres (type travailleurs)	4	2005/1	9999/4	01/01/2005	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	864	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements directs aux ex-travailleurs	Autres (type travailleurs)	4	2011/4	9999/4	01/10/2011	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	865	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements dans le cadre d'un plan d'entreprise	Autres (type travailleurs)	4	2011/4	9999/4	01/10/2011	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	866	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements dans le cadre d'un plan sectoriel	Autres (type travailleurs)	4	2011/4	9999/4	01/10/2011	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	870	Cotisation due sur le double pécule de vacances des employés, sur le pécule de vacances ou la prime Copernic des contractuels du secteur public fédéral et sur la prime de restructuration des militaires contractuels	Autres (type travailleurs)	4	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Cotisation ordinaire

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	010	Ouvriers temporaires dans l'horticulture et l'agriculture (employeurs immatriculés sous les catégories 194, 494, 594, 193, 097 et 497) et jusqu'au deuxième trimestre 2007 inclus, ouvriers occasionnels dans l'Horeca (employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 097 et 497).	Manuels saisonniers	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	011	Ouvriers de catégorie spéciale à déclarer sur base des rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 019, 116, 117, 216, 217 et, depuis le 1er trimestre 2010, 066, 323, 562 et 662 et, jusqu'au 1er trimestre 2007 inclus, 020, 023, 068, 146, 158, 166, 323 ou 562 (cotisation de modération salariale non due) et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Manuels au forfait	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	012	Ouvriers handicapés et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) Occupés dans un atelier protégé agréé immatriculé sous la catégorie 073, 173 ou 273 (cotisation de modération salariale non due). b) Jusqu'au 3ème trimestre 2008 inclus, à déclarer par les employeurs immatriculés sous la catégorie 811 (cotisation de modération salariale due).	Manuels handicapés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	013	a) Chauffeurs de taxi affectés au transport de personnes occupés par des employeurs immatriculés sous la catégorie 068 (cotisation de modération salariale non due) et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans. b) Ouvriers contractuels ne relevant pas du régime des vacances annuelles des salariés occupés par un employeur de la catégorie 040	Manuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	014	Ouvriers de catégorie ordinaire pour qui la cotisation au Fonds Forestier est due par des employeurs immatriculés sous la catégorie 029 et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Manuels ordinaires autre que les ouvriers	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	015	Ouvriers de catégorie ordinaire et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) à déclarer sur base des rémunérations proméritées par des employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 019, 020, 023, 068, 158, 166 ou 562 (cotisation de modération salariale due) ; b) pour qui la cotisation au Fonds Forestier n'est pas due par des employeurs immatriculés sous la catégorie 029 ; c) occasionnels déclarés sur base des rémunérations réelles par des employeurs immatriculés sous les catégories 116 et 117 ; d) tous les autres ouvriers non mentionnés ailleurs	Ouvriers ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	016	Mineur travaillant en surface et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	017	Mineur travaillant en sous-sol et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	019	Apprentis et assimilés travailleurs manuels à partir de l'année où ils atteignent 19 ans déclarés par des employeurs du secteur public immatriculés sous les catégories 001, 046, 050, 096, 296, 347, 351, 396, 441 et 496 (cotisations AT et MP dues)	Manuels apprentis	3	2005/3	9999/4	01/07/2005	01/01/9999
Cotisation ordinaire	020	Elèves ouvriers de catégorie spéciale (voir code 010 dans catégories 016, 017, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Manuels Horeca autres que les saisonniers	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	022	Elèves-ouvriers stagiaires de catégorie spéciale (voir code 011 et code 010 jusqu'au 2ème trimestre 2007 inclus à l'exception des occasionnels ("super extras") de l'Horeca) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Autres élèves manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	024	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération réelle (voir code 015 points b) et c))	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	025	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels handicapés déclarés sur base d'une rémunération réelle, occupés dans des ateliers protégés	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	026	Elèves ouvriers et stagiaires de catégorie ordinaire (voir code 014) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Autres élèves manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	027	Elèves ouvriers et stagiaires de catégorie ordinaire (voir code 015) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Elèves ouvriers ordinaires manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	029	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération forfaitaire occupés par les pouvoirs publics et autres établissements, associations et sociétés assimilés	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	035	Apprentis et assimilés travailleurs manuels jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans : - Apprentis sous contrat d'apprentissage agréé Classes moyennes. - Apprentis sous contrat d'engagement d'apprentissage contrôlé Classes moyennes. - Apprentis de professions exercées par des travailleurs salariés (contrat d'apprentissage industriel). - Stagiaires avec contrat de stage de formation de chef d'entreprise. - Elèves avec convention d'insertion socio-professionnelle reconnue par les communautés et Régions. - Stagiaires en convention d'immersion professionnelle.	Manuels apprentis	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	043	Gens de maison, travailleurs manuels, déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 039, 094 et 193.	Manuels spéciaux	3	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation ordinaire	044	Gens de maison, élèves ouvriers (voir code 043) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Élèves manuels spéciaux	3	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation ordinaire	045	Domestiques déclarés par des employeurs immatriculés sous la catégorie 037 ou 437	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	046	Artistes et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Autres travailleurs artistes	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	047	Artistes - Elèves à temps partiel jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Elèves artistes	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	439	Apprentis et assimilés travailleurs intellectuels jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Intellectuels apprentis	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	480	Elèves employés de catégorie spéciale (voir code 490 dans catégories 016, 017, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Intellectuels Horeca	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	484	Contractuels subventionnés travailleurs intellectuels occupés par les pouvoirs publics et autres établissements, associations et sociétés assimilés	Intellectuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	485	Contractuels subventionnés, travailleurs intellectuels handicapés, occupés dans des ateliers protégés agréés	Intellectuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	486	Elèves-employés occasionnels à déclarer sur base de rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 216 et 217.	Intellectuels Horeca	3	2007/3	9999/4	01/07/2007	01/01/9999
Cotisation ordinaire	487	Elèves-employés et stagiaires jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Intellectuels élèves	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	490	Employés occasionnels dans l'Horeca (employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 097 et 497).	Intellectuels Horeca	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	492	Employés handicapés et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) Occupés dans un atelier protégé agréé immatriculé sous les catégories 073, 173 et 273 (cotisation de modération salariale non due). b) Jusqu'au 3ème trimestre 2008 inclus, à déclarer par les employeurs immatriculés sous la catégorie 811 (cotisation de modération salariale due)	Intellectuels handicapés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	493	Le personnel académique et scientifique des universités immatriculées sous les catégories 175 ou 396. Contractuels ne relevant pas du régime des vacances annuelles des salariés dans les catégories 040 et 075"	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	494	A partir de l'année où ils atteignent 19 ans : Sportifs rémunérés non redevables de la modération salariale	Intellectuels spéciaux	3	2008/1	9999/4	01/01/2008	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	495	Employés et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) Employés de catégorie ordinaire. b) Sportifs rémunérés, limités à partir du 1er trimestre 2008 aux entraîneurs et arbitres de football, déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 070 ou 076 c) Employés occasionnels déclarés sur base des rémunérations réelles par des employeurs immatriculés sous les catégories 116 et 117.	Intellectuels ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	496	Employés occasionnels déclarés sur base de rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 216 et 217.	Intellectuels Horeca	3	2007/3	9999/4	01/07/2007	01/01/9999
Cotisation ordinaire	497	Parents d'accueil reconnus	Parents d'accueil reconnus	3	2003/2	9999/4	01/04/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	498	Bénéficiaires d'une bourse de (post) doctorat originaires d'un pays hors Espace Economique Européen n'ayant pas de conventions avec la Belgique	Intellectuels boursiers	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	499	Apprentis et assimilés travailleurs intellectuels à partir de l'année où ils atteignent 19 ans déclarés par des employeurs du secteur public immatriculés sous les catégories 001, 046, 050, 096, 296, 347, 351, 396, 441 et 496 (cotisations AT et MP dues).	Intellectuels apprentis	3	2005/3	9999/4	01/07/2005	01/01/9999
Cotisation ordinaire	671	Travailleurs engagés après le 31 décembre 1998 et soumis uniquement à l'assurance Soins de Santé et aux allocations familiales	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	673	Mandataires ou ayant une fonction de staff dans les services publics	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	675	Travailleurs soumis uniquement à l'assurance Soins de Santé	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Cotisation personnelle pour un (pseudo-)prépensionné

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation personnelle pour un (pseudo-)prépensionné	295	Cotisation personnelle pour un prépensionné, un pseudo-prépensionné au chômage ou un pseudo-prépensionné en crédit-temps	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999

Cotisation spéciale étudiant

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale étudiant	840	Travailleurs étudiants-ouvriers pour lesquels la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants est due, à condition que la durée d'engagement n'excède pas 23 jours durant les mois de juillet, août et septembre et/ou 23 jours durant les autres mois de l'année civile	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation spéciale étudiant	841	Travailleurs étudiants-employés pour lesquels la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants est due, à condition que la durée d'engagement n'excède pas 23 jours durant les mois de juillet, août et septembre et/ou 23 jours durant les autres mois de l'année civile	Autres (type travailleurs)	1	2004/3	9999/4	01/07/2004	01/01/9999

Cotisation spéciale indemnités complémentaires

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	280	Cotisation patronale spéciale pour un pseudo-prépensionné au chômage – taux unique	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	281	Cotisation patronale spéciale pour un pseudo-prépensionné au chômage - fixée sur base de l'âge au début de la pseudo-prépension	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	282	Cotisation patronale spéciale réduite pour un pseudo-prépensionné au chômage du secteur non marchand – taux dégressif	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	290	Cotisation patronale spéciale pour un pseudo-pré pensionné en crédit-temps	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	883	Travailleurs licenciés pour lesquels une cotisation sur des indemnités complémentaires est due	Autres (type travailleurs)	3	2006/2	9999/4	01/04/2006	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	885	Travailleurs en interruption de carrière pour lesquels une cotisation sur des indemnités complémentaires est due	Autres (type travailleurs)	3	2006/2	9999/4	01/04/2006	01/01/9999

Cotisation spéciale pré pensionné

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale pré pensionné	270	Cotisation patronale spéciale pour un pré pensionné - dégressive en fonction de l'âge	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale pré pensionné	271	Cotisation patronale spéciale réduite pour un pré pensionné du secteur non marchand	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale pré pensionné	272	Cotisation patronale compensatoire pour un pré pensionné	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale pré pensionné	273	Cotisation patronale spéciale pour un pré pensionné - fixée sur base de l'âge au début de la pré pension	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale pré pensionné	274	Cotisation patronale spéciale réduite pour un pré pensionné durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale pré pensionné	275	Cotisation patronale spéciale réduite pour un pré pensionné durant une période de reconnaissance comme entreprise en restructuration	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale pré pensionné	879	Travailleurs pré pensionnés pour lesquels une cotisation spéciale sur les pré pensions conventionnelles est due	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Cotisation spéciale travailleur statutaire licencié

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale travailleur statutaire licencié	876	Cotisation due pour le personnel statutaire licencié du secteur public et assimilé, dont la relation de travail prend fin et les militaires rendus à la vie civile à déclarer sous la catégorie 134 - Régime assurance maladie - invalidité	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation spéciale travailleur statutaire licencié	877	Cotisation due pour le personnel statutaire licencié du secteur public et assimilé, dont la relation de travail prend fin et les militaires rendus à la vie civile à déclarer sous la catégorie 134 - Régime chômage	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Cotisation supplémentaire

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	809	Cotisation destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.), versée par les employeurs du secteur commercial	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	810	Cotisation spéciale destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	811	Cotisation destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.), versée par les employeurs du secteur non commercial	Autres (type travailleurs)	2	2008/2	9999/4	01/04/2008	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	820	Cotisation destinée aux Fonds de sécurité d'existence due sur les rémunérations à 108 % des travailleurs manuels (inclus les élèves ouvriers stagiaires et les contractuels subventionnés). Pour les employeurs de l'intérim construction (catégories 224, 226, 244, 254), il s'agit des cotisations destinées au Fonds social pour intérimaires et au Fonds de sécurité d'existence de la construction	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	825	Cotisation pour un fonds de pension sectoriel pour ouvriers	Autres (type travailleurs)	2	2004/2	9999/4	01/04/2004	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	826	Cotisation forfaitaire Fonds de sécurité d'existence pour ouvriers	Autres (type travailleurs)	2	2004/3	9999/4	01/07/2004	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	827	Cotisation forfaitaire pour un fonds de pension sectoriel pour ouvriers	Autres (type travailleurs)	2	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	830	Cotisation destinée aux Fonds de sécurité d'existence (autres que les Fonds Social C.P.N.A.E. (CP n° 218) ou du commerce de détail indépendant (CP n° 201) et autre que le « Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone » pour les employeurs de la catégorie 076), due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	831	Cotisation destinée au Fonds Social C.P.N.A.E. (CP n° 218) due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	832	Cotisation destinée au Fonds Social du commerce de détail indépendant (CP n° 201) due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	833	Cotisation destinée au "Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone" pour les employeurs de la catégorie 076, due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	835	Cotisation pour un Fonds de pension sectoriel pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2006/1	9999/4	01/01/2006	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	836	Cotisation forfaitaire Fonds de sécurité d'existence pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2009/3	2010/2	01/07/2009	30/06/2010
Cotisation supplémentaire	837	Cotisation forfaitaire pour un fonds de pension sectoriel pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	852	Cotisation destinée aux mesures en faveur de l'emploi et de la formation	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	854	Cotisation destinée aux jeunes bénéficiant d'un parcours d'insertion	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	855	Cotisation spéciale à charge des employeurs de code d'importance 3 à 9, pour les travailleurs soumis à la cotisation de modération salariale (A.R. 401)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	856	Cotisation spéciale pour la sécurité sociale (Loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	857	Cotisation spéciale à charge des employeurs de code d'importance 3 à 9, pour les travailleurs non soumis à la cotisation de modération salariale (A.R. 401)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	859	Cotisation patronale particulière destinée au financement du chômage temporaire et du complément d'ancienneté pour chômeurs âgés	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	860	Cotisation de solidarité sur l'usage personnel d'un véhicule de société	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	2004/4	01/01/1900	31/12/2004
Cotisation supplémentaire	863	Cotisation de solidarité pour cause de Dimona manquante	Autres (type travailleurs)	2	2009/1	9999/4	01/01/2009	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	888	Cotisation spéciale due sur les avantages non récurrents liés aux résultats	Autres (type travailleurs)	2	2008/1	9999/4	01/01/2008	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	889	Cotisation de solidarité sur les amendes de circulation remboursées par l'employeur	Autres (type travailleurs)	2	2009/1	9999/4	01/01/2009	01/01/9999

Commentaire type code travailleur

- Cotisation ordinaire : correspond aux travailleurs ordinaires (ligne travailleur) et aux cotisations ordinaires (bloc fonctionnel cotisation due pour la ligne travailleur)
- Cotisation spéciale étudiant : correspond aux travailleurs étudiants (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation de solidarité pour les étudiants est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur étudiant)
- Cotisation spéciale statutaire licencié : correspond aux travailleurs statutaires licenciés (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation spéciale est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur statutaire licencié)
- Cotisation spéciale prépensionné : correspond aux travailleurs prépensionnés (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation spéciale sur les prépensions conventionnelles est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur prépensionné jusqu'au 1/2010 - bloc fonctionnel indemnité complémentaire - cotisation à partir du 2/2010)
- Cotisation FAT - FMP : correspond aux travailleurs (ligne travailleur) percevant des indemnités AT - MP sur lesquelles une cotisation est due (bloc fonctionnel cotisation due pour la ligne travailleur)
- Cotisation supplémentaire : correspond aux cotisations supplémentaires dues pour des travailleurs ordinaires (bloc fonctionnel cotisation due ligne travailleur)
- Cotisation non liée à une personne physique : correspond aux cotisations non liées aux personnes physiques (bloc fonctionnel cotisation non liée à une personne physique)
- Cotisation spéciale indemnités complémentaires : correspond aux travailleurs (lignes travailleurs) percevant des indemnités complémentaires sur lesquelles des cotisations sont dues (bloc fonctionnel indemnité complémentaire - cotisation)
- Cotisation personnelle pour un (pseudo-) prépensionné : correspond aux travailleurs (lignes travailleurs) percevant des indemnités complémentaires sur lesquelles des cotisations personnelles sont dues (bloc fonctionnel indemnité complémentaire - cotisation)

Commentaire présence

1 = uniquement autorisé pour le code travailleur (zone 00037)

2 = uniquement autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082)

3 = autorisé pour le code travailleur (zone 00037) et le code travailleur cotisation (zone 00082)


4 = uniquement autorisé pour le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)

FAT: scenario 1 - FAT 1 - Annexe numéro 5: Liste des codes pays
Version: 2011/4

Date de publication:

24/11/2011

L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 



AN2011-2-FR5.pdf



AN2011-2-FR5.doc



AN2011-2-FR5.xls



AN2011-2-FR5.txt



AN2011-2-FR5.xml

Information intermédiaire:

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Abu Dhabi	269		01/01/1900	08/12/1971
Afars et Issas	380		01/01/1900	27/06/1977
Afghanistan	251	AF	01/01/1900	31/12/9999
Afrique du Sud (Rép. d')	325	ZA	01/01/1900	31/12/9999
Albanie	101	AL	01/01/1900	31/12/9999
Algérie	351	DZ	01/01/1900	31/12/9999
Allemagne	134		01/01/1900	31/12/1992
Allemagne	173		01/01/1900	23/05/1949
Allemagne (Rép. dém.)	104		01/01/1900	31/12/1992
Allemagne (Rép. dém.)	170		01/01/1900	03/10/1990
Allemagne (Rép. féd.)	103	DE	01/01/1900	31/12/9999
Andorre	102	AD	01/01/1900	31/12/9999
Angola	341	AO	01/01/1900	31/12/9999
Angola	381	AO	01/01/1900	31/12/9999
Anguilla (R.U.)	490	AI	01/01/1900	31/12/9999
Antigua	403		31/10/1981	31/12/9999
Antigua (R.U.)	491	AG	01/01/1900	31/10/1981
Antilles américaines	483		01/01/1900	31/12/9999
Antilles britanniques	424		01/01/1900	31/12/9999
Antilles françaises	481		01/01/1900	31/12/9999
Antilles néerlandaises	482	AN	01/01/1900	31/12/9999
Apatride	900		01/01/1900	31/12/9999
Arabie Saoudite	252	SA	01/01/1900	31/12/9999
Archipel des Carolines	680		01/01/1900	03/11/1986
Archipel des Comores	343	KM	06/07/1975	31/12/9999
Archipel des Comores	386	KM	01/01/1900	06/07/1975
Argentine	511	AR	01/01/1900	31/12/9999
Arménie (Rép.)	249	AM	31/12/1991	31/12/9999
Australie	611	AU	01/01/1900	31/12/9999
Autriche	105	AT	01/01/1900	31/12/9999
Azerbaïdjan (Rép.)	250	AZ	31/12/1991	31/12/9999
Bahamas	425	BS	10/07/1973	31/12/9999
Bahamas	484	BS	01/01/1900	10/07/1973
Bahrein	268	BH	01/01/1900	31/12/9999
Bangladesh	237	BD	01/01/1900	31/12/9999
Barbade	423	BB	01/01/1900	31/12/9999
Belgique	150	BE	01/01/1900	31/12/9999
Belize	430	BZ	21/09/1981	31/12/9999
Belize (R.U.)	489		01/01/1900	21/09/1981
Bénin (Rép. pop. du)	310	BJ	01/01/1900	31/12/9999
Bermudes	485	BM	01/01/1900	31/12/9999
Bhoutan	223	BT	01/01/1900	31/12/9999
Biélorussie (Rép.)	142	BY	31/12/1991	31/12/9999
Bolivie	512	BO	01/01/1900	31/12/9999
Bophutatswana	397		01/01/1900	31/12/9999
Bosnie-Herzégovine (Rép. de)	149	BA	10/04/1992	31/12/9999
Botswana	302	BW	01/01/1900	31/12/9999
Brésil	513	BR	01/01/1900	31/12/9999
Brunei	224	BN	01/01/1900	31/12/9999
Bulgarie	106	BG	01/01/1900	31/12/9999
Burkina Faso	308	BF	30/11/1984	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Burundi	303	BI	01/07/1962	31/12/9999
Cabinda	382		01/01/1900	31/12/9999
Caïmanes (R.U.)	492	KY	01/01/1900	31/12/9999
Cambodge	211	KH	01/01/1900	31/12/1992
Cambodge (Royaume du)	216	KH	01/01/1900	31/12/9999
Cameroun	304	CM	01/01/1900	31/12/9999
Canada	401	CA	01/01/1900	31/12/9999
Cap Vert Iles du	339	CV	05/07/1975	31/12/9999
Chili	514	CL	01/01/1900	31/12/9999
Chine-Taiwan (Rép. de)	204	TW	01/01/1900	31/12/9999
Chine (Hong-Kong SAR)	230	HK	01/01/1900	31/12/9999
Chine (Macao SAR)	231	MO	01/01/1900	31/12/9999
Chine (Rép. pop.)	218	CN	01/01/1900	31/12/9999
Chypre	107	CY	01/01/1900	31/12/9999
Colombie	515	CO	01/01/1900	31/12/9999
Congo belge	359		01/01/1900	30/06/1960
Congo (Rép. dém.)	306	CD	01/01/1900	31/12/9999
Congo (Rép. du)	362		01/07/1960	30/11/1971
Congo (Rép. pop. du)	307	CG	01/01/1900	31/12/9999
Cook	605	CK	04/08/1965	31/12/9999
Cook (N-Z.)	687	CK	01/01/1900	04/08/1965
Corée du Nord (Rép. de)	219	KP	01/01/1900	31/12/9999
Corée du Sud (Rép. de)	206	KR	01/01/1900	31/12/9999
Costa Rica	411	CR	01/01/1900	31/12/9999
Côte d'Ivoire	309	CI	01/01/1900	31/12/9999
Croatie (Rép. de)	146	HR	15/01/1992	31/12/9999
Cuba	412	CU	01/01/1900	31/12/9999
d'origine afghane	822		01/01/1900	31/12/9999
d'origine albanaise	751		01/01/1900	31/12/9999
d'origine algérienne	813		01/01/1900	31/12/9999
d'origine allemande	752		01/01/1900	31/12/9999
d'origine angolaise	795		01/01/1900	31/12/9999
d'origine argentine	748		01/01/1900	31/12/9999
d'origine arménienne	781		01/01/1900	31/12/9999
d'origine autrichienne	753		01/01/1900	31/12/9999
d'origine azerbaïdjanaise	855		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bahreïnne	868		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bangladaisienne	837		01/01/1900	31/12/9999
d'origine béninoise	840		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bhoutanaise	864		01/01/1900	31/12/9999
d'origine biélorusse	863		01/01/1900	31/12/9999
d'origine birmane	826		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bolivienne	804		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bosniaque	853		01/01/1900	31/12/9999
d'origine brésilienne	797		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bulgare	754		01/01/1900	31/12/9999
d'origine burundaise	791		01/01/1900	31/12/9999
d'origine cambodgienne	750		01/01/1900	31/12/9999
d'origine camerounaise	838		01/01/1900	31/12/9999
d'origine capverdienne	830		01/01/1900	31/12/9999
d'origine centrafricaine	862		01/01/1900	31/12/9999
d'origine chilienne	749		01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
d'origine chinoise	782		01/01/1900	31/12/9999
d'origine colombienne	816		01/01/1900	31/12/9999
d'origine congolaise	859		01/01/1900	31/12/9999
d'origine congolaise Brazzaville	780		01/01/1900	31/12/9999
d'origine coréenne	808		01/01/1900	31/12/9999
d'origine croate	755		01/01/1900	31/12/9999
d'origine cubaine	783		01/01/1900	31/12/9999
d'origine d'afrique du Sud	818		01/01/1900	31/12/9999
d'origine de Côte d'Ivoire	851		01/01/1900	31/12/9999
d'origine djiboutienne	871		01/01/1900	31/12/9999
d'origine dominicaine	747		01/01/1900	31/12/9999
d'origine du Burkina Faso	846		01/01/1900	31/12/9999
d'origine du Sierra Leone	844		01/01/1900	31/12/9999
d'origine égyptienne	784		01/01/1900	31/12/9999
d'origine équatorienne	836		01/01/1900	31/12/9999
d'origine érythréenne	873		01/01/1900	31/12/9999
d'origine espagnole	757		01/01/1900	31/12/9999
d'origine estonienne	758		01/01/1900	31/12/9999
d'origine éthiopienne	800		01/01/1900	31/12/9999
d'origine finlandaise	759		01/01/1900	31/12/9999
d'origine française	809		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Gabonaise	845		01/01/1900	31/12/9999
d'origine géorgienne	760		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ghanéenne	815		01/01/1900	31/12/9999
d'origine grecque	761		01/01/1900	31/12/9999
d'origine guatémaltèque	829		01/01/1900	31/12/9999
d'origine guinéenne	802		01/01/1900	31/12/9999
d'origine guyanaise	805		01/01/1900	31/12/9999
d'origine haïtienne	793		01/01/1900	31/12/9999
d'origine hongroise	762		01/01/1900	31/12/9999
d'origine indienne	832		01/01/1900	31/12/9999
d'origine indonésienne	801		01/01/1900	31/12/9999
d'origine irakienne	785		01/01/1900	31/12/9999
d'origine iranienne	819		01/01/1900	31/12/9999
d'origine israélienne	814		01/01/1900	31/12/9999
d'origine italienne	763		01/01/1900	31/12/9999
d'origine jordanienne	798		01/01/1900	31/12/9999
d'origine kazakh	866		01/01/1900	31/12/9999
d'origine kenyane	857		01/01/1900	31/12/9999
d'origine khmer	806		01/01/1900	31/12/9999
d'origine kirghize	872		01/01/1900	31/12/9999
d'origine koweïtienne	867		01/01/1900	31/12/9999
d'origine laotienne	803		01/01/1900	31/12/9999
d'origine lettone	764		01/01/1900	31/12/9999
d'origine libanaise	786		01/01/1900	31/12/9999
d'origine libérienne	849		01/01/1900	31/12/9999
d'origine libyenne	831		01/01/1900	31/12/9999
d'origine lithuanienne	765		01/01/1900	31/12/9999
d'origine macédonienne	792		01/01/1900	31/12/9999
d'origine malagassy	827		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Malaisienne	833		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Malienne	861		01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
d'origine marocaine	796		01/01/1900	31/12/9999
d'origine mauritanienne	848		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Moldave	858		01/01/1900	31/12/9999
d'origine mozambique	825		01/01/1900	31/12/9999
d'origine namibienne	828		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Népalaise	850		01/01/1900	31/12/9999
d'origine nicaraguayenne	843		01/01/1900	31/12/9999
d'origine nigériane	794		01/01/1900	31/12/9999
d'origine nigérienne	852		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ougandaise	776		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ouzbeks	854		01/01/1900	31/12/9999
d'origine pakistanaise	777		01/01/1900	31/12/9999
d'origine palestinienne	787		01/01/1900	31/12/9999
d'origine palestinienne	902		01/01/1900	31/12/9999
d'origine panaméenne	841		01/01/1900	31/12/9999
d'origine paraguayenne	811		01/01/1900	31/12/9999
d'origine péruvienne	810		01/01/1900	31/12/9999
d'origine philippines	835		01/01/1900	31/12/9999
d'origine polonaise	766		01/01/1900	31/12/9999
d'origine portugaise	767		01/01/1900	31/12/9999
d'origine roumaine	768		01/01/1900	31/12/9999
d'origine russe	769		01/01/1900	31/12/9999
d'origine rwandaise	775		01/01/1900	31/12/9999
d'origine salvadorienne	820		01/01/1900	31/12/9999
d'origine saoudienne	817		01/01/1900	31/12/9999
d'origine sénégalaise	856		01/01/1900	31/12/9999
d'origine serbe	770		31/12/1992	31/12/9999
d'origine Slovène	860		01/01/1900	31/12/9999
d'origine somalienne	821		01/01/1900	31/12/9999
d'origine soudanaise	824		01/01/1900	31/12/9999
d'origine srilankaise	839		01/01/1900	31/12/9999
d'origine syrienne	788		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tanzanienne	812		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tchadienne	823		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tchèque	771		01/01/1900	31/12/9999
d'origine thaïlandaise	834		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tibétaine	842		01/01/1900	31/12/9999
d'origine togolaise	847		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tunisienne	745		01/01/1900	31/12/9999
d'origine turque	789		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ukrainienne	772		01/01/1900	31/12/9999
d'origine uruguayenne	746		01/01/1900	31/12/9999
d'origine U.R.S.S.	773		01/01/1900	27/12/1991
d'origine vietnamienne	778		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ville libre de Dantzig	756		01/01/1900	31/12/1992
d'origine yéménite	790		01/01/1900	31/12/9999
d'origine yougoslave	774		01/01/1900	24/05/1995
d'origine zairoise	779		01/01/1900	31/12/9999
Danemark	108	DK	01/01/1900	31/12/9999
Dominicaine (Rép.)	420	DO	01/01/1900	31/12/9999
Dominique (République)	427	DM	01/01/1900	31/12/9999
El Salvador	421	SV	01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Emirats arabes unis	260	AE	01/01/1900	31/12/9999
En mer	995		01/01/1900	31/12/9999
Equateur	516	EC	01/01/1900	31/12/9999
Erythrée	349	ER	24/05/1993	31/12/9999
Espagne	109	ES	01/01/1900	31/12/9999
Estonie	136	EE	01/01/1900	31/12/9999
Etats-Unis d'Amérique	402	US	01/01/1900	31/12/9999
Ethiopie	311	ET	01/01/1900	31/12/9999
Fernando Poo	392		01/01/1900	15/12/1963
Fidji	617	FJ	01/01/1900	31/12/9999
Finlande	110	FI	01/01/1900	31/12/9999
France	111	FR	01/01/1900	31/12/9999
Gabon	312	GA	01/01/1900	31/12/9999
Gambie	313	GM	01/01/1900	31/12/9999
Géorgie (Rép.)	253	GE	23/03/1992	31/12/9999
Ghana	314	GH	01/01/1900	31/12/9999
Gibraltar	180	GI	01/01/1900	31/12/9999
Grande-Bretagne	112	GB	01/01/1900	31/12/9999
Grèce	114	GR	01/01/1900	31/12/9999
Grenade	426	GD	01/01/1900	31/12/9999
Guam	681	GU	01/01/1900	31/12/9999
Guatémala	413	GT	01/01/1900	31/12/9999
Guinée	315	GN	01/01/1900	31/12/9999
Guinée-Bissau	338	GW	10/09/1974	31/12/9999
Guinée équatoriale	337	GQ	01/01/1900	31/12/9999
Guinée portugaise	391		01/01/1900	10/09/1974
Guyane	521	GY	01/01/1900	31/12/9999
Guyane Française	581	GF	01/01/1900	31/12/9999
Guyane hollandaise	583		01/01/1900	25/11/1975
Haïti	419	HT	01/01/1900	31/12/9999
Haute-Volta	316		01/01/1900	29/11/1984
Hawaï	682		01/01/1900	31/12/9999
Honduras	414	HN	01/01/1900	31/12/9999
Honduras britannique	582		01/01/1900	21/09/1981
Hong-Kong	234	HK	01/01/1900	31/12/9999
Hong Kong (R.U.)	280		01/01/1900	31/12/9999
Hongrie (République)	138		23/10/1989	31/12/1992
Hongrie (Rép.)	115	HU	01/01/1900	31/12/9999
Ile de Dominica	480		01/01/1900	31/12/9999
Ile de Santhomé	393		01/01/1900	31/12/9999
Iles Canaries (E.)	398		01/01/1900	31/12/9999
Iles du Cap Vert	385	CV	01/01/1900	05/07/1975
Iles Falkland	580	FK	01/01/1900	31/12/9999
Iles Marshall (République des)	603	MH	21/10/1986	31/12/9999
Iles Salomon	623	SB	01/01/1900	31/12/9999
Iles Turks et Caïcos	488	TC	01/01/1900	31/12/9999
Iles Vierges	486		01/01/1900	31/12/9999
Iles vierges des Etats-Unis	486		01/01/1900	31/12/2007
Inconnu	999		01/01/1900	31/12/9999
Inde	207	IN	01/01/1900	31/12/9999
Indéterminé	711		01/01/1900	31/12/9999
Indonésie	208	ID	01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Irak	254	IQ	01/01/1900	31/12/9999
Iran	255	IR	01/01/1900	31/12/9999
Irlande Eire	116	IE	01/01/1900	31/12/9999
Islande	117	IS	01/01/1900	31/12/9999
Israël	256	IL	01/01/1900	31/12/9999
Italie	128	IT	01/01/1900	31/12/9999
Jamaïque	415	JM	01/01/1900	31/12/9999
Japon	209	JP	01/01/1900	31/12/9999
Jérusalem	272		29/08/2011	31/12/9999
Jordanie	257	JO	01/01/1900	31/12/9999
Kazakhstan (Rép.)	225	KZ	31/12/1991	31/12/9999
Kenya	336	KE	01/01/1900	31/12/9999
Kirghizie (Rep.)	226	KG	20/01/1992	31/12/9999
Kiribati	622	KI	17/07/1979	31/12/9999
Kitts and Nevis (R.U.)	494		01/01/1900	19/09/1983
Kosovo	153		24/02/2008	31/12/9999
Koweït Principauté de	264	KW	01/01/1900	31/12/9999
La Guadeloupe (F.)	496	GP	01/01/1900	31/12/9999
La Martinique (F.)	497	MQ	01/01/1900	31/12/9999
Laos	210	LA	01/01/1900	31/12/9999
Le Groenland (D.K.)	498	GL	01/01/1900	31/12/9999
Lesotho	301	LS	01/01/1900	31/12/9999
Lettonie	135	LV	01/01/1900	31/12/9999
Liban	258	LB	01/01/1900	31/12/9999
Libéria	318	LR	01/01/1900	31/12/9999
Libye	353	LY	01/01/1900	31/12/9999
Liechtenstein	118	LI	01/01/1900	31/12/9999
Lituanie	137	LT	01/01/1900	31/12/9999
Luxembourg (Grand-Duché)	113	LU	01/01/1900	31/12/9999
Macao	281	MO	01/01/1900	31/12/9999
Macédoine (Ex-Rép. yougoslave de)	148	MK	09/04/1993	31/12/9999
Madère (P.)	399		01/01/1900	31/12/9999
Malaisie	212	MY	01/01/1900	31/12/9999
Malawi	358	MW	01/01/1900	31/12/9999
Maldives	222	MV	01/01/1900	31/12/9999
Mali	319	ML	01/01/1900	31/12/9999
Malte	119	MT	01/01/1900	31/12/9999
Maroc	354	MA	01/01/1900	31/12/9999
Maurice Ile	317	MU	01/01/1900	31/12/9999
Mauritanie Rép. Islamique de	355	MR	01/01/1900	31/12/9999
Mexique	416	MX	01/01/1900	31/12/9999
Micronesia	602	FM	03/11/1986	31/12/9999
Moldavie (Rép.)	144	MD	31/12/1991	31/12/9999
Monaco (Principauté)	120	MC	01/01/1900	31/12/9999
Mongolie (Rép. pop. de)	221	MN	01/01/1900	31/12/9999
Monténégro	151	ME	23/06/2006	31/12/9999
Montserrat (R.U.)	493	MS	01/01/1900	31/12/9999
Mozambique	340	MZ	25/06/1975	31/12/9999
Mozambique	383	MZ	01/01/1900	25/06/1975
Myanmar (Union de)	201	MM	01/01/1900	31/12/9999
Namibie	384	NA	01/01/1900	31/12/9999
Nauru	615	NR	01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Népal	213	NP	01/01/1900	31/12/9999
Ngwane (Royaume du Swaziland)	331	SZ	01/01/1900	31/12/9999
Nicaragua	417	NI	01/01/1900	31/12/9999
Niger	321	NE	01/01/1900	31/12/9999
Nigéria (Rép. Fédér.)	322	NG	01/01/1900	31/12/9999
Niue	604	NU	19/10/1974	31/12/9999
Niue-ile (N-Z.)	685	NU	01/01/1900	19/10/1974
Norvège	121	NO	01/01/1900	31/12/9999
Nouvelle-Calédonie	683	NC	01/01/1900	31/12/9999
Nouvelle-Zélande	613	NZ	01/01/1900	31/12/9999
Nouvelles-Hébrides	618		01/01/1900	30/07/1980
ONU indéterminé	741		01/01/1900	31/12/9999
originaire de Guinée-Bissau	869		01/01/1900	31/12/9999
originaire de Myanmar	870		01/01/1900	31/12/9999
originaire des Emirats Arabes Unis	865		01/01/1900	31/12/9999
OTAN	721		01/01/1900	31/12/9999
Ouganda	323	UG	01/01/1900	31/12/9999
Ouzbékistan (Rép.)	227	UZ	31/12/1991	31/12/9999
Pacifique Iles du	620		01/01/1900	31/12/9999
Pakistan	259	PK	01/01/1900	31/12/9999
Palau	679	PW	01/09/1994	31/12/9999
Palestine	271	PS	04/01/2001	31/12/9999
Palestine	283		01/01/1900	03/01/2001
Panama	418	PA	01/01/1900	31/12/9999
Papouasie-Nouvelle-Guinée	619	PG	01/01/1900	31/12/9999
Paraguay	517	PY	01/01/1900	31/12/9999
pas encore définitivement établie	901		01/01/1900	31/12/9999
Pays-Bas	129	NL	01/01/1900	31/12/9999
Pérou	518	PE	01/01/1900	31/12/9999
Philippines	214	PH	01/01/1900	31/12/9999
Pitcairn (terr. dép. du R.U.)	692	PN	01/01/1900	31/12/9999
Pologne (République)	139		29/12/1989	31/12/1992
Pologne (Rép.)	122	PL	01/01/1900	31/12/9999
Polynésie	684	PF	01/01/1900	31/12/9999
Porto-Rico (Ile de)	487	PR	01/01/1900	31/12/9999
Portugal	123	PT	01/01/1900	31/12/9999
Qatar	267	QA	01/01/1900	31/12/9999
Rayé pour l'étranger	992		01/01/1900	31/12/9999
Réfugié	700		01/01/1900	31/12/9999
Réfugié ONU	730		01/01/1900	31/12/9999
République Centrafricaine	305	CF	01/01/1900	31/12/9999
République de Djibouti	345	DJ	27/06/1977	31/12/9999
République de Sainte Lucie	428	LC	01/01/1900	31/12/9999
République Slovaque	141	SK	01/01/1993	31/12/9999
République socialiste du Vietnam	220	VN	01/01/1900	31/12/9999
République Tchèque	140	CZ	01/01/1993	31/12/9999
Rép. Arabe d'Egypte	352	EG	01/01/1900	31/12/9999
Rép. démocrat. de Madagascar	324	MG	01/01/1900	31/12/9999
Rép. Khmer du Cambodge	202		01/01/1900	01/01/2000
Réunion	387	RE	01/01/1900	31/12/9999
Rhodésie	326		01/01/1900	18/04/1980
Roumanie	124	RO	01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Ruanda	360		01/01/1900	01/07/1962
Russie (Fédération de)	145	RU	27/12/1991	31/12/9999
Rwanda (Rép.)	327	RW	01/07/1962	31/12/9999
Sahara	388	EH	01/01/1900	31/12/9999
Saint-Marin	125	SM	01/01/1900	31/12/9999
Saint-Pierre et Miquelon (F.)	495	PM	01/01/1900	31/12/9999
Saint-Siège	133	VA	01/01/1900	31/12/9999
Saint-Vincent	429	VC	01/01/1900	31/12/9999
Sainte-Hélène (Ile)	389	SH	01/01/1900	31/12/9999
Samoa américaines	690	AS	01/01/1900	31/12/9999
Samoa occidentales	614	WS	01/01/1900	01/01/1962
Sao Tomé et Príncipe (Rép. dém. de)	346	ST	01/01/1900	31/12/9999
Sénégal	320	SN	01/01/1900	31/12/9999
Sénégalie	348		01/01/1900	31/12/9999
Serbie	152	RS	23/06/2006	31/12/9999
Seychelles (Iles)	342	SC	29/06/1976	31/12/9999
Seychelles (Iles)	390	SC	01/01/1900	29/06/1976
SHAPE	720		01/01/1900	31/12/9999
Sierra Leone	328	SL	01/01/1900	31/12/9999
Singapour	205	SG	01/01/1900	31/12/9999
Slovénie (Rép. de)	147	SI	15/01/1992	31/12/9999
Somalie (Rép.)	329	SO	01/01/1900	31/12/9999
Soudan	356	SD	01/01/1900	31/12/9999
Soudan du Sud	365	SS	29/08/2011	31/12/9999
Sri Lanka	203	LK	01/01/1900	31/12/9999
St. Kitts et Nevis	431	KN	19/09/1983	31/12/9999
Suède	126	SE	01/01/1900	31/12/9999
Suisse	127	CH	01/01/1900	31/12/9999
Sultanat d'Oman	266	OM	01/01/1900	31/12/9999
Surinam	522	SR	25/11/1975	31/12/9999
Swaziland	347	SZ	01/01/1900	31/12/9999
Swaziland	395	SZ	01/01/1900	31/12/9999
Syrie Rép. Arabe Syrienne	261	SY	01/01/1900	31/12/9999
Tadjikistan (Rép.)	228	TJ	10/01/1992	31/12/9999
Tahiti	688		01/01/1900	31/12/9999
Tanzanie (Rép. Unie de)	332	TZ	01/01/1900	31/12/9999
Tchad	333	TD	01/01/1900	31/12/9999
Tchécoslovaquie	130		01/01/1900	31/12/1992
Tchécoslovaquie	171		01/01/1900	31/12/1992
Territ sous tutelle américaine	691		01/01/1900	31/08/1994
Territ. dép. de l'Australie	693		01/01/1900	31/12/9999
Territ. dép. de la Nelle Zélande	694		01/01/1900	31/12/9999
Territoire palestinien	273		29/08/2011	31/12/9999
Thaïlande	235	TH	01/01/1900	31/12/9999
Timor	282		01/01/1900	31/12/9999
Timor-Leste (République démocratique)	215		01/01/1900	31/12/9999
Togo	334	TG	01/01/1900	31/12/9999
Tokelau (N-Z.)	686	TK	01/01/1900	31/12/9999
Tonga	616	TO	01/01/1900	31/12/9999
Transkei	396		01/01/1900	31/12/9999
Trinidad et Tobago	422	TT	01/01/1900	31/12/9999
Tunisie	357	TN	01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Turkménistan (Rép.)	229	TM	31/12/1991	31/12/9999
Turquie	262	TR	01/01/1900	31/12/9999
Tuvalu	621	TV	01/01/1900	31/12/9999
Ukraine (Rép.)	143	UA	31/12/1991	31/12/9999
Union d. Rép. Soc. Soviét	172		01/01/1900	27/12/1991
Union d. Rép. Soc. Soviét.	131		01/01/1900	31/12/1992
Uruguay	519	UY	01/01/1900	31/12/9999
Urundi	361		01/01/1900	01/07/1962
Vanuatu	624	VU	30/07/1980	31/12/9999
Vénézuéla	520	VE	01/01/1900	31/12/9999
Vietnam du Sud	217		01/01/1900	31/12/1992
Vietnam du Sud	279		01/01/1900	02/07/1976
Wallis et Futuna (F.)	689	WF	01/01/1900	31/12/9999
Yemen (Rép. arabe)	263		01/01/1900	21/05/1990
Yemen (Rép. démocrat. popul.)	265		01/01/1900	21/05/1990
Yemen (Rép. du)	270	YE	22/05/1990	31/12/9999
Yougoslavie	169	YU	01/01/1900	24/05/1995
Yougoslavie (Serbie-Monténégro)	132	CS	24/05/1995	23/06/2006
Zaïre (République du)	364		01/12/1971	16/05/1997
Zambie	335	ZM	01/01/1900	31/12/9999
Zimbabwe	344	ZW	18/04/1980	31/12/9999

FAT: scenario 1 - FAT 1 - Annexe numéro 11: Identification du formulaire
Version: 2011/4

Date de publication:

24/11/2011

L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: [1](#)



AN2011-4-FR11.pdf



AN2011-4-FR11.doc



AN2011-4-FR11.xls



AN2011-4-FR11.txt



AN2011-4-FR11.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
AADD501	Demande enrichie d'une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
ACRF001	Accusé de réception	01/01/1900	01/01/9999
AOAT001	Accidents de Travail scénario 1 - déclaration d'un accident de travail	01/01/1900	01/01/9999
AOAT002	Accidents de Travail scénario 2 - rapport mensuel	01/01/1900	01/01/9999
AOAT003	Accidents de Travail scénario 3 - déclaration d'une reprise de travail	01/01/1900	01/01/9999
BEWARE	Notification reprenant les informations comptables relatives aux modifications de la déclaration multifonctionnelle d'un employeur immatriculé à l'ONSS et, le cas échéant, les données relatives à l'avis rectificatif de cotisations qui en a résulté.	01/01/1900	01/01/9999
BZMP001	Maladies professionnelles scénario 1 - demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	01/01/1900	30/06/2011
CDHG001	Déclaration de l'attestation Historique de carrière	01/01/1900	01/01/9999
DIMONA	Déclaration immédiate à l'emploi	01/01/1900	01/01/9999
DMFA	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
DMFADB	Réponse à une demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFANOT	Notification de modification relative à une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPID	Données d'identification dans la DB DmfA d'une déclaration DmfA originale	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPPL	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur immatriculé à l'ONSSAPL	01/01/1900	01/01/9999
DMFAREQ	Demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFAUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
IDFLUX	Informations d'identification à destination de l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
NOTI001	Notification en réponse à une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
PFANS	Réponse à une demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PFREQ	Demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PPLCAL	Notification de calcul DMFAPPL	01/01/1900	01/01/9999
PPLUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur immatriculé à l'ONSSAPL	01/01/1900	01/01/9999


Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
RORE001	Règles de routage - communication des secrétariats sociaux et Full Service Center à la sécurité sociale, concernant la gestion des destinataires (et canaux) de messages.	01/01/1900	01/01/9999
TWCT001	Communication de chômage temporaire par l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
UWDUC	Déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
UWDUCUP	Déclaration de modification relative à une déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
VBLV001	Livre de validation chômage temporaire	01/01/1900	01/01/9999
WECH001	Chômage scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein / Preuve de travail	01/01/1900	01/01/9999
WECH002	Chômage scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH003	Chômage scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits	01/01/1900	01/01/9999
WECH004	Chômage scénario 4 - Déclaration de prépension à mi-temps	01/01/1900	01/01/9999
WECH005	Chômage scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH006	Chômage scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	01/01/1900	01/01/9999
WECH007	Chômage scénario 7 - Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	01/01/1900	01/01/9999
WECH008	Chômage scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	01/01/1900	01/01/9999
WECH009	Chômage scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
WECH010	Chômage scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA001	Indemnités Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 7 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de naissance (art. 30, § 2, loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption.	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA002	Indemnités scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations.	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
ZIMA003	Indemnités scénario 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA005	Indemnités scénario 5 - Déclaration annuelle de vacances	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA006	Indemnités scénario 6 - Déclaration de reprise du travail	01/01/1900	01/01/9999

Date de publication:

24/11/2011

L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 



AN2011-2-FR12.pdf



AN2011-2-FR12.doc



AN2011-2-FR12.xls



AN2011-2-FR12.txt



AN2011-2-FR12.xml

Information intermédiaire:

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
ACCIDENTS DE TRAVAIL	AOAT001	001	Scénario 1 - Déclaration d'un accident de travail	Déclaration complète	01/01/1900	01/01/9999
ACCIDENTS DE TRAVAIL	AOAT001	002	Scénario 1 - Déclaration d'un accident de travail	Déclaration simplifiée	01/01/1900	01/01/9999

CHOMAGE

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
CHOMAGE	CWTEMP	001	Communication de chômage temporaire par l'employeur	Chômage temporaire causes économiques	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	CWTEMP	002	Communication de chômage temporaire par l'employeur	Chômage temporaire intempéries	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	CWTEMP	003	Communication de chômage temporaire par l'employeur	Chômage temporaire accident technique	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	CWTEMP	004	Communication de chômage temporaire par l'employeur	Chômage temporaire force majeure	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	CWTEMP	005	Communication de chômage temporaire par l'employeur	Chômage effectif causes économiques - construction	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	VBLV001	001	Livre de validation chômage temporaire	Inscription du formulaire de contrôle C 3.2 A dans le livre de validation chômage temporaire	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH001	001	Scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein / Preuve de travail	Déclaration de fin de contrat de travail	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH001	002	Scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein / Preuve de travail	Déclaration de fin de contrat de travail dans le cadre de la prépension à temps plein	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
CHOMAGE	WECH001	003	Scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein / Preuve de travail	Déclaration de fin de contrat de travail dans l'enseignement	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH001	004	Scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein / Preuve de travail	Preuve de travail	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	001	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	Déclaration de chômage temporaire par suite à un manque de travail résultant de causes économiques	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	002	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	Déclaration de chômage temporaire par suite d'intempéries	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	003	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	Déclaration de chômage temporaire par suite d'un accident technique	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	004	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	Déclaration de chômage temporaire par suite de force majeure	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	005	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	Déclaration de chômage temporaire par suite de force majeure à caractère médical	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	006	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	Déclaration de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de vacances annuelles	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	007	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	Déclaration de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de vacances en vertu d'une CCT rendue obligatoire	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	008	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	Déclaration de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de repos compensatoire dans le cadre d'une réduction de la durée du travail	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
CHOMAGE	WECH002	009	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	Déclaration de chômage temporaire par suite de grève ou de lock-out	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	010	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	Déclaration de chômage temporaire en cas de licenciement d'un travailleur protégé	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	011	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	Déclaration de suspension employés pour manque de travail	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH003	001	Scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits	Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH003	002	Scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits	Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits - Enseignement	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH004	001	Scénario 4 - Déclaration de prépension à mi-temps	Déclaration réduction des prestations de travail à moitié dans le cadre de la prépension à mi-temps	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	001	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite à un manque de travail résultant de causes économiques	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	002	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite d'intempéries	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	003	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite d'un accident technique	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	004	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de force majeure	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	005	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de force majeure à caractère médical	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
CHOMAGE	WECH005	006	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de vacances annuelles	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	007	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de vacances en vertu d'une CCT rendue obligatoire	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	008	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de repos compensatoire dans le cadre d'une réduction de la durée du travail	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	009	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de grève ou de lock-out	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	010	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire en cas de licenciement d'un travailleur protégé	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	011	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	Déclaration mensuelle des heures de suspension employés pour manque de travail	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH006	001	Scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH006	002	Scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus - Enseignement	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH007	001	Scénario 7 - Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH008	001	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation d'intégration octroyée aux travailleurs occupés dans le cadre d'un programme de transition professionnelle.	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
CHOMAGE	WECH008	002	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de réinsertion octroyée aux travailleurs occupés dans le cadre d'un emploi-services.	01/01/1900	31/03/2010
CHOMAGE	WECH008	003	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de travail/allocation d'expérience - Activa	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH008	004	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation SINE octroyée aux travailleurs occupés dans une occupation d'insertion sociale	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH008	005	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de travail - Activa- intérimaire	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH008	006	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de travail - Activa- courte durée	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH008	007	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de travail - Activa- personnel de sécurité et de prévention	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH008	008	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de travail - Activa-START	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH009	001	Scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes ou seniors	Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH009	002	Scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes ou seniors	Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances seniors	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH010	001	Scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes ou seniors	Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH010	002	Scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes ou seniors	Déclaration mensuelle d'heures de vacances seniors	01/01/1900	01/01/9999

INDEMNITES

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
INDEMNITES	ZIMA001	001	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 7 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de naissance (art. 30, § 2, loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Incapacité de travail (maladie, accident, congé prophylactique)	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA001	002	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 7 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de naissance (art. 30, § 2, loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Repos de maternité	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA001	003	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 7 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de naissance (art. 30, § 2, loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Ecartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA001	004	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 7 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de naissance (art. 30, § 2, loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Ecartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
INDEMNITES	ZIMA001	005	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 7 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de naissance (art. 30, § 2, loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Congé de paternité (art. 39 al. 7 de la loi du 16.3.1971 sur le travail)	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA001	006	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 7 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de naissance (art. 30, § 2, loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Congé de naissance (art. 30 § 2, de la loi du 3.7.1978 relative aux contrats de travail)	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA001	007	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 7 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de naissance (art. 30, § 2, loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Congé d'adoption	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA002	001	Scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations	Reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
INDEMNITES	ZIMA002	002	Scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations	Exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA002	003	Scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations	Poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA003	001	Scénario 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA005	001	Scénario 5 - Déclaration annuelle de vacances	Déclaration de vacances des travailleurs dont le pécule de vacances est payé par une caisse de vacances ou l'ONVA	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA005	002	Scénario 5 - Déclaration annuelle de vacances	Déclaration de vacances des travailleurs dont le pécule de vacances est payé par l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA006	001	Scénario 6 - Déclaration de reprise du travail	Déclaration de la date de reprise du travail	01/01/1900	01/01/9999


MALADIES PROFESSIONELLES

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
MALADIES PROFESSIONELLES	BZMP001	001	Scénario 1- Demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	Arrêt de travail complet	01/01/1900	30/06/2011
MALADIES PROFESSIONELLES	BZMP001	002	Scénario 1- Demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	Mutation de poste avec perte de salaire	01/01/1900	30/06/2011
MALADIES PROFESSIONELLES	BZMP001	003	Scénario 1- Demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	Combinaison d'arrêt de travail complet et mutation de poste	01/01/1900	30/06/2011

Date de publication:

24/11/2011

L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 



AN2011-1-FR18.pdf



AN2011-1-FR18.doc



AN2011-1-FR18.xls



AN2011-1-FR18.txt



AN2011-1-FR18.xml

Information intermédiaire:

ISCO08 : Nomenclature valide pour les accidents de travail à partir de 2012

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
0 - Professions militaires	01 - Officiers des forces armées	011 - Officiers des forces armées	0110	Officiers des forces armées	01/01/2012	01/01/9999
0 - Professions militaires	02 - Sous-officiers des forces armées	021 - Sous-officiers des forces armées	0210	Sous-officiers des forces armées	01/01/2012	01/01/9999
0 - Professions militaires	03 - Autres membres des forces armées	031 - Autres membres des forces armées	0310	Autres membres des forces armées	01/01/2012	01/01/9999
1 - Managers	11 - Directeurs généraux, cadres supérieurs et membres de l'Exécutif et des corps législatifs	111 - Membres de l'Exécutif et des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique	1111	Membres de l'exécutif et des corps législatifs	01/01/2012	01/01/9999
1 - Managers	11 - Directeurs généraux, cadres supérieurs et membres de l'Exécutif et des corps législatifs	111 - Membres de l'Exécutif et des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique	1112	Cadres supérieurs de l'administration publique	01/01/2012	01/01/9999
1 - Managers	11 - Directeurs généraux, cadres supérieurs et membres de l'Exécutif et des corps législatifs	111 - Membres de l'Exécutif et des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique	1113	Chefs traditionnels et chefs de village	01/01/2012	01/01/9999
1 - Managers	11 - Directeurs généraux, cadres supérieurs et membres de l'Exécutif et des corps législatifs	111 - Membres de l'Exécutif et des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique	1114	Dirigeants et cadres supérieurs d'organisations spécialisées	01/01/2012	01/01/9999
1 - Managers	11 - Directeurs généraux, cadres supérieurs et membres de l'Exécutif et des corps législatifs	112 - Directeurs généraux d'entreprise	1120	Directeurs généraux d'entreprise	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	12 - Managers de services administratifs et commerciaux	121 - Managers de services administratifs	1211	Managers, services financiers	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	12 - Managers de services administratifs et commerciaux	121 - Managers de services administratifs	1212	Managers, ressources humaines	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	12 - Managers de services administratifs et commerciaux	121 - Managers de services administratifs	1213	Managers, stratégie et planifications	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	12 - Managers de services administratifs et commerciaux	121 - Managers de services administratifs	1219	Managers des services administratifs non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	12 - Managers de services administratifs et commerciaux	122 - Managers, ventes, commercialisation, publicité, relations publiques et recherche-développement	1221	Managers, ventes et commercialisation	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
1 - Managers	12 - Managers de services administratifs et commerciaux	122 - Managers, ventes, commercialisation, publicité, relations publiques et recherche-développement	1222	Managers, publicité et relations publiques	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	12 - Managers de services administratifs et commerciaux	122 - Managers, ventes, commercialisation, publicité, relations publiques et recherche-développement	1223	Managers, recherche-développement	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	13 - Managers, production et services spécialisés	131 - Managers, agriculture, sylviculture, aquaculture et pêche	1311	Managers, agriculture et sylviculture	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	13 - Managers, production et services spécialisés	131 - Managers, agriculture, sylviculture, aquaculture et pêche	1312	Managers, aquaculture et pêche	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	13 - Managers, production et services spécialisés	132 - Managers, industries manufacturières, industries extractives, bâtiment et distribution	1321	Managers, industrie manufacturière	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	13 - Managers, production et services spécialisés	132 - Managers, industries manufacturières, industries extractives, bâtiment et distribution	1322	Managers, industrie extractive	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	13 - Managers, production et services spécialisés	132 - Managers, industries manufacturières, industries extractives, bâtiment et distribution	1323	Managers, bâtiment	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	13 - Managers, production et services spécialisés	132 - Managers, industries manufacturières, industries extractives, bâtiment et distribution	1324	Managers, approvisionnement, distribution et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	13 - Managers, production et services spécialisés	133 - Managers, technologies de l'information et des communications	1330	Managers, technologies de l'information et des communications	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	13 - Managers, production et services spécialisés	134 - Managers, services spécialisés	1341	Managers, garde d'enfants	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	13 - Managers, production et services spécialisés	134 - Managers, services spécialisés	1342	Managers, services de santé	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	13 - Managers, production et services spécialisés	134 - Managers, services spécialisés	1343	Managers, services aux personnes âgées	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
1 - Managers	13 - Managers, production et services spécialisés	134 - Managers, services spécialisés	1344	Managers, services sociaux	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	13 - Managers, production et services spécialisés	134 - Managers, services spécialisés	1345	Managers, éducation	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	13 - Managers, production et services spécialisés	134 - Managers, services spécialisés	1346	Directeurs et cadres de direction, succursales de banque, services financiers et assurances	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	13 - Managers, production et services spécialisés	134 - Managers, services spécialisés	1349	Autres managers, services spécialisés non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	14 - Managers de l'hôtellerie, la restauration, le commerce de détail et de gros et autres services	141 - Managers, hôtellerie et restauration	1411	Managers, hôtellerie	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	14 - Managers de l'hôtellerie, la restauration, le commerce de détail et de gros et autres services	141 - Managers, hôtellerie et restauration	1412	Managers, restauration	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	14 - Managers de l'hôtellerie, la restauration, le commerce de détail et de gros et autres services	142 - Managers, commerce de détail et de gros	1420	Managers, commerce de détail et de gros	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	14 - Managers de l'hôtellerie, la restauration, le commerce de détail et de gros et autres services	143 - Autres managers	1431	Managers, centres sportifs, centres de loisirs et centres culturels	01/01/2012	31/12/9999
1 - Managers	14 - Managers de l'hôtellerie, la restauration, le commerce de détail et de gros et autres services	143 - Autres managers	1439	Managers, services non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	211 - Physiciens, chimistes et assimilés	2111	Physiciens et astronomes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	211 - Physiciens, chimistes et assimilés	2112	Météorologues	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	211 - Physiciens, chimistes et assimilés	2113	Chimistes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	211 - Physiciens, chimistes et assimilés	2114	Géologues et géophysiciens	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	212 - Mathématiciens, actuares et statisticiens	2120	Mathématiciens, actuares et statisticiens	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	213 - Spécialistes des sciences de la vie	2131	Biologistes, botanistes, zoologistes et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	213 - Spécialistes des sciences de la vie	2132	Agronomes et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	213 - Spécialistes des sciences de la vie	2133	Spécialistes de la protection de l'environnement	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	214 - Spécialistes, sciences techniques (sauf électrotechniques)	2141	Spécialistes, sciences techniques de la production et de l'industrie	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	214 - Spécialistes, sciences techniques (sauf électrotechniques)	2142	Ingénieurs civils	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	214 - Spécialistes, sciences techniques (sauf électrotechniques)	2143	Ingénieurs écologistes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	214 - Spécialistes, sciences techniques (sauf électrotechniques)	2144	Ingénieurs mécaniciens	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	214 - Spécialistes, sciences techniques (sauf électrotechniques)	2145	Ingénieurs chimistes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	214 - Spécialistes, sciences techniques (sauf électrotechniques)	2146	Ingénieurs des mines, ingénieurs métallurgistes et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	214 - Spécialistes, sciences techniques (sauf électrotechniques)	2149	Spécialistes, sciences techniques non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	215 - Ingénieurs de l'électrotechnique	2151	Ingénieurs électriciens	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	215 - Ingénieurs de l'électrotechnique	2152	Ingénieurs électroniciens	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	215 - Ingénieurs de l'électrotechnique	2153	Spécialistes des télécommunications	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	216 - Architectes, urbanistes, géomètres et concepteurs	2161	Architectes, bâtiment	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	216 - Architectes, urbanistes, géomètres et concepteurs	2162	Architectes paysagistes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	216 - Architectes, urbanistes, géomètres et concepteurs	2163	Concepteurs modélistes de produits et de vêtements	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	216 - Architectes, urbanistes, géomètres et concepteurs	2164	Urbanistes et ingénieurs de la circulation routière	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	216 - Architectes, urbanistes, géomètres et concepteurs	2165	Cartographes et géomètres	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	21 - Spécialistes des sciences techniques	216 - Architectes, urbanistes, géomètres et concepteurs	2166	Concepteurs graphiques, multimédia - graphistes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	22 - Spécialistes de la santé	221 - Médecins	2211	Médecins généralistes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	22 - Spécialistes de la santé	221 - Médecins	2212	Médecins spécialistes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	22 - Spécialistes de la santé	222 - Cadres infirmiers et sages-femmes	2221	Cadres infirmiers	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	22 - Spécialistes de la santé	222 - Cadres infirmiers et sages-femmes	2222	Sages-femmes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	22 - Spécialistes de la santé	223 - Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires	2230	Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	22 - Spécialistes de la santé	225 - Vétérinaires	2250	Vétérinaires	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	22 - Spécialistes de la santé	226 - Autres spécialistes des professions de la santé	2261	Dentistes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	22 - Spécialistes de la santé	226 - Autres spécialistes des professions de la santé	2262	Pharmaciens	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	22 - Spécialistes de la santé	226 - Autres spécialistes des professions de la santé	2263	Spécialistes de la salubrité de l'environnement, de l'hygiène et de la santé au travail	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	22 - Spécialistes de la santé	226 - Autres spécialistes des professions de la santé	2264	Kinésithérapeutes et physiothérapeutes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	22 - Spécialistes de la santé	226 - Autres spécialistes des professions de la santé	2265	Diététiciens et spécialistes de la nutrition	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	22 - Spécialistes de la santé	226 - Autres spécialistes des professions de la santé	2266	Audiologistes et logopèdes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	22 - Spécialistes de la santé	226 - Autres spécialistes des professions de la santé	2267	Optométristes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	22 - Spécialistes de la santé	226 - Autres spécialistes des professions de la santé	2269	Spécialistes de la santé non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	23 - Spécialistes de l'enseignement	231 - Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur	2310	Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	23 - Spécialistes de l'enseignement	232 - Professeurs de cours techniques et de pratique professionnelle (enseignement secondaire)	2320	Professeurs de cours techniques et de pratique professionnelle (enseignement secondaire)	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	23 - Spécialistes de l'enseignement	233 - Professeurs de cours généraux (enseignement secondaire)	2330	Professeurs de cours généraux (enseignement secondaire)	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	23 - Spécialistes de l'enseignement	234 - Instituteurs, enseignement primaire et éducateurs de la petite enfance	2341	Instituteurs, enseignement primaire	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	23 - Spécialistes de l'enseignement	234 - Instituteurs, enseignement primaire et éducateurs de la petite enfance	2342	Educateurs de la petite enfance	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	23 - Spécialistes de l'enseignement	235 - Autres spécialistes de l'enseignement	2351	Spécialistes des méthodes d'enseignement	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	23 - Spécialistes de l'enseignement	235 - Autres spécialistes de l'enseignement	2352	Enseignants, enseignement spécialisé	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	23 - Spécialistes de l'enseignement	235 - Autres spécialistes de l'enseignement	2353	Autres professeurs de langues (hors système scolaire)	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	23 - Spécialistes de l'enseignement	235 - Autres spécialistes de l'enseignement	2354	Autres professeurs de musique (hors système scolaire)	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	23 - Spécialistes de l'enseignement	235 - Autres spécialistes de l'enseignement	2355	Autres professeurs de disciplines artistiques (hors système scolaire)	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	23 - Spécialistes de l'enseignement	235 - Autres spécialistes de l'enseignement	2356	Formateurs en technologies de l'information (hors système scolaire)	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	23 - Spécialistes de l'enseignement	235 - Autres spécialistes de l'enseignement	2359	Spécialistes de l'enseignement, non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	24 - Spécialistes en gestion et administration d'entreprises	241 - Spécialistes en finances	2411	Cadres comptables	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	24 - Spécialistes en gestion et administration d'entreprises	241 - Spécialistes en finances	2412	Conseillers en finances et investissements	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	24 - Spécialistes en gestion et administration d'entreprises	241 - Spécialistes en finances	2413	Analystes financiers	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	24 - Spécialistes en gestion et administration d'entreprises	242 - Spécialistes des fonctions administratives	2421	Analystes, gestion et organisation	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	24 - Spécialistes en gestion et administration d'entreprises	242 - Spécialistes des fonctions administratives	2422	Spécialistes, administration et politiques	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	24 - Spécialistes en gestion et administration d'entreprises	242 - Spécialistes des fonctions administratives	2423	Spécialistes, ressources humaines et évolution de carrière	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	24 - Spécialistes en gestion et administration d'entreprises	242 - Spécialistes des fonctions administratives	2424	Spécialistes de la formation du personnel	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	24 - Spécialistes en gestion et administration d'entreprises	243 - Spécialistes des ventes, de la publicité, de la commercialisation et des relations publiques	2431	Spécialistes de la publicité et de la commercialisation	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	24 - Spécialistes en gestion et administration d'entreprises	243 - Spécialistes des ventes, de la publicité, de la commercialisation et des relations publiques	2432	Spécialistes des relations publiques	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	24 - Spécialistes en gestion et administration d'entreprises	243 - Spécialistes des ventes, de la publicité, de la commercialisation et des relations publiques	2433	Spécialistes des ventes, secteurs médical et technique (à l'exception des TIC)	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	24 - Spécialistes en gestion et administration d'entreprises	243 - Spécialistes des ventes, de la publicité, de la commercialisation et des relations publiques	2434	Spécialistes des ventes, technologies de l'information et des communications	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	25 - Spécialistes des technologies de l'information et des communications	251 - Concepteurs et analystes de logiciels et d'applications	2511	Analystes de systèmes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	25 - Spécialistes des technologies de l'information et des communications	251 - Concepteurs et analystes de logiciels et d'applications	2512	Concepteurs de logiciels	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	25 - Spécialistes des technologies de l'information et des communications	251 - Concepteurs et analystes de logiciels et d'applications	2513	Concepteurs de sites Internet et de multimédia	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	25 - Spécialistes des technologies de l'information et des communications	251 - Concepteurs et analystes de logiciels et d'applications	2514	Programmeurs d'applications	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	25 - Spécialistes des technologies de l'information et des communications	251 - Concepteurs et analystes de logiciels et d'applications	2519	Concepteurs et analystes de logiciels et d'applications non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	25 - Spécialistes des technologies de l'information et des communications	252 - Spécialistes des bases de données et des réseaux d'ordinateurs	2521	Spécialistes des bases de données	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	25 - Spécialistes des technologies de l'information et des communications	252 - Spécialistes des bases de données et des réseaux d'ordinateurs	2522	Administrateurs de systèmes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	25 - Spécialistes des technologies de l'information et des communications	252 - Spécialistes des bases de données et des réseaux d'ordinateurs	2523	Spécialistes des réseaux d'ordinateurs	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	25 - Spécialistes des technologies de l'information et des communications	252 - Spécialistes des bases de données et des réseaux d'ordinateurs	2529	Spécialistes des bases de données et des réseaux d'ordinateurs non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	261 - Juristes	2611	Avocats	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	261 - Juristes	2612	Magistrats	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	261 - Juristes	2619	Juristes non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	262 - Archivistes, bibliothécaires, documentalistes et assimilés	2621	Archivistes paléographes et conservateurs de musée	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	262 - Archivistes, bibliothécaires, documentalistes et assimilés	2622	Bibliothécaires, documentalistes et professions assimilées	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	263 - Spécialistes des sciences sociales et du clergé	2631	Economistes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	263 - Spécialistes des sciences sociales et du clergé	2632	Sociologues, anthropologues et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	263 - Spécialistes des sciences sociales et du clergé	2633	Philosophes, historiens et spécialistes des sciences politiques	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	263 - Spécialistes des sciences sociales et du clergé	2634	Psychologues	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	263 - Spécialistes des sciences sociales et du clergé	2635	Spécialistes du travail social	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	263 - Spécialistes des sciences sociales et du clergé	2636	Ministres des cultes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	264 - Auteurs, journalistes et linguistes	2641	Auteurs et autres écrivains	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	264 - Auteurs, journalistes et linguistes	2642	Journalistes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	264 - Auteurs, journalistes et linguistes	2643	Traducteurs, interprètes et linguistes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	265 - Artistes créateurs et exécutants	2651	Artistes plasticiens	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	265 - Artistes créateurs et exécutants	2652	Compositeurs, musiciens et chanteurs	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	265 - Artistes créateurs et exécutants	2653	Danseurs et chorégraphes	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	265 - Artistes créateurs et exécutants	2654	Metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	265 - Artistes créateurs et exécutants	2655	Acteurs	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	265 - Artistes créateurs et exécutants	2656	Annonces-présentateurs de radio, de télévision et autres médias	01/01/2012	31/12/9999
2 - Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	26 - Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	265 - Artistes créateurs et exécutants	2659	Artistes créateurs et exécutants non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	311 - Techniciens des sciences physiques et techniques	3111	Techniciens des sciences chimiques et physiques	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	311 - Techniciens des sciences physiques et techniques	3112	Techniciens du génie civil	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	311 - Techniciens des sciences physiques et techniques	3113	Techniciens en électricité	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	311 - Techniciens des sciences physiques et techniques	3114	Techniciens en électronique	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	311 - Techniciens des sciences physiques et techniques	3115	Techniciens en construction mécanique	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	311 - Techniciens des sciences physiques et techniques	3116	Techniciens au niveau d'installations chimiques et de raffineries	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	311 - Techniciens des sciences physiques et techniques	3117	Techniciens des industries extractives, techniciens métallurgistes	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	311 - Techniciens des sciences physiques et techniques	3118	Dessinateurs industriels	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	311 - Techniciens des sciences physiques et techniques	3119	Techniciens des sciences physiques et techniques non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	312 - Superviseurs, mines, industries manufacturières et bâtiment	3121	Superviseurs, mines	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	312 - Superviseurs, mines, industries manufacturières et bâtiment	3122	Superviseurs, industries manufacturières	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	312 - Superviseurs, mines, industries manufacturières et bâtiment	3123	Superviseurs, bâtiment	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	313 - Techniciens, gestion et contrôle de processus industriels	3131	Vérificateurs des processus de production d'énergie	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	313 - Techniciens, gestion et contrôle de processus industriels	3132	Vérificateurs des processus d'incinérateurs et d'installations de traitement de l'eau	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	313 - Techniciens, gestion et contrôle de processus industriels	3133	Vérificateurs des processus d'installations de traitement chimique	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	313 - Techniciens, gestion et contrôle de processus industriels	3134	Vérificateurs des processus d'installations de raffinage de pétrole et de gaz naturel	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	313 - Techniciens, gestion et contrôle de processus industriels	3135	Vérificateurs des processus industriels, métallurgie	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	313 - Techniciens, gestion et contrôle de processus industriels	3139	Techniciens, gestion et contrôle de processus industriels non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	314 - Techniciens et travailleurs assimilés des sciences de la vie	3141	Techniciens des sciences de la vie (à l'exception de la médecine)	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	314 - Techniciens et travailleurs assimilés des sciences de la vie	3142	Techniciens, agriculture et élevage	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	314 - Techniciens et travailleurs assimilés des sciences de la vie	3143	Techniciens, sylviculture	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	315 - Conducteurs et techniciens des moyens de transport maritime et aérien et contrôleurs de la circulation aérienne	3151	Officiers mécaniciens de navires	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	315 - Conducteurs et techniciens des moyens de transport maritime et aérien et contrôleurs de la circulation aérienne	3152	Officiers de pont et pilotes	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	315 - Conducteurs et techniciens des moyens de transport maritime et aérien et contrôleurs de la circulation aérienne	3153	Pilotes d'avions et assimilés	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	315 - Conducteurs et techniciens des moyens de transport maritime et aérien et contrôleurs de la circulation aérienne	3154	Contrôleurs de la circulation aérienne	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	31 - Professions intermédiaires des sciences et techniques	315 - Conducteurs et techniciens des moyens de transport maritime et aérien et contrôleurs de la circulation aérienne	3155	Techniciens de la sécurité aérienne	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	32 - Professions intermédiaires de la santé	321 - Techniciens de la médecine et de la pharmacie	3211	Techniciens en appareils électromédicaux et électrothérapeutiques	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	32 - Professions intermédiaires de la santé	321 - Techniciens de la médecine et de la pharmacie	3212	Techniciens de laboratoire médical et pathologique	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	32 - Professions intermédiaires de la santé	321 - Techniciens de la médecine et de la pharmacie	3213	Techniciens et assistants pharmaciens et préparateurs en pharmacie	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	32 - Professions intermédiaires de la santé	321 - Techniciens de la médecine et de la pharmacie	3214	Techniciens de prothèses médicales et dentaires	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	32 - Professions intermédiaires de la santé	322 - Personnel infirmier et sages femmes (niveau intermédiaire)	3221	Personnel infirmier (niveau intermédiaire)	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	32 - Professions intermédiaires de la santé	322 - Personnel infirmier et sages femmes (niveau intermédiaire)	3222	Sages-femmes (niveau intermédiaire)	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	32 - Professions intermédiaires de la santé	323 - Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires	3230	Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	32 - Professions intermédiaires de la santé	324 - Techniciens et assistants vétérinaires	3240	Techniciens et assistants vétérinaires	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	32 - Professions intermédiaires de la santé	325 - Autres professions intermédiaires de la santé	3251	Assistants et thérapeutes en médecine dentaire	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	32 - Professions intermédiaires de la santé	325 - Autres professions intermédiaires de la santé	3252	Techniciens en enregistrement médical et information sur la santé	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	32 - Professions intermédiaires de la santé	325 - Autres professions intermédiaires de la santé	3253	Agents de santé communautaire	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	32 - Professions intermédiaires de la santé	325 - Autres professions intermédiaires de la santé	3254	Opticiens	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
3 - Professions intermédiaires	32 - Professions intermédiaires de la santé	325 - Autres professions intermédiaires de la santé	3255	Techniciens et assistants en physiothérapie	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	32 - Professions intermédiaires de la santé	325 - Autres professions intermédiaires de la santé	3256	Assistants médicaux	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	32 - Professions intermédiaires de la santé	325 - Autres professions intermédiaires de la santé	3257	Inspecteurs de l'environnement, de la santé au travail, de l'hygiène alimentaire et de la sécurité alimentaire et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	32 - Professions intermédiaires de la santé	325 - Autres professions intermédiaires de la santé	3258	Ambulanciers	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	32 - Professions intermédiaires de la santé	325 - Autres professions intermédiaires de la santé	3259	Professions intermédiaires de la santé non classées ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	331 - Professions intermédiaires de la finance et des mathématiques	3311	Courtiers en valeurs et cambistes	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	331 - Professions intermédiaires de la finance et des mathématiques	3312	Responsables des prêts	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	331 - Professions intermédiaires de la finance et des mathématiques	3313	Professions intermédiaires de la comptabilité	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	331 - Professions intermédiaires de la finance et des mathématiques	3314	Professions intermédiaires de la statistique, des mathématiques et assimilées	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	331 - Professions intermédiaires de la finance et des mathématiques	3315	Commissaires-priseurs et autres experts en évaluation	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	332 - Agents de vente et d'achat, courtiers	3321	Agents d'assurances	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	332 - Agents de vente et d'achat, courtiers	3322	Représentants et techniciens commerciaux	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	332 - Agents de vente et d'achat, courtiers	3323	Acheteurs	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	332 - Agents de vente et d'achat, courtiers	3324	Courtiers en marchandises	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	333 - Agents de services commerciaux	3331	Agents concessionnaires	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	333 - Agents de services commerciaux	3332	Organisateurs de conférences et d'événements	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	333 - Agents de services commerciaux	3333	Agents d'emploi et de recrutement de main-d'œuvre	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	333 - Agents de services commerciaux	3334	Agents immobiliers	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	333 - Agents de services commerciaux	3339	Agents de services commerciaux non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	334 - Secrétaires d'administration et secrétaires spécialisés	3341	Superviseurs, travail de bureau	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	334 - Secrétaires d'administration et secrétaires spécialisés	3342	Secrétaires, services juridiques	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	334 - Secrétaires d'administration et secrétaires spécialisés	3343	Secrétaires d'administration et secrétaires exécutifs	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	334 - Secrétaires d'administration et secrétaires spécialisés	3344	Secrétaires médicaux/ales	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	335 - Fonctionnaires (douanes, impôts, prestations sociales, licences) et inspecteurs de police	3351	Inspecteurs des douanes et des frontières	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	335 - Fonctionnaires (douanes, impôts, prestations sociales, licences) et inspecteurs de police	3352	Fonctionnaires des impôts	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	335 - Fonctionnaires (douanes, impôts, prestations sociales, licences) et inspecteurs de police	3353	Agents des services publics accordant des prestations sociales	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	335 - Fonctionnaires (douanes, impôts, prestations sociales, licences) et inspecteurs de police	3354	Agents des services publics accordant des permis et des licences	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	335 - Fonctionnaires (douanes, impôts, prestations sociales, licences) et inspecteurs de police	3355	Inspecteurs et enquêteurs de police	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	33 - Professions intermédiaires, finance et administration	335 - Fonctionnaires (douanes, impôts, prestations sociales, licences) et inspecteurs de police	3359	Professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées non classées ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	34 - Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés	341 - Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et des religions	3411	Professions juridiques intermédiaires et assimilées	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	34 - Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés	341 - Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et des religions	3412	Professions intermédiaires du travail social	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	34 - Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés	341 - Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et des religions	3413	Professions intermédiaires des religions	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	34 - Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés	342 - Travailleurs du secteur des sports et des activités de remise en forme	3421	Athlètes et sportifs de compétition	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	34 - Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés	342 - Travailleurs du secteur des sports et des activités de remise en forme	3422	Entraîneurs et instructeurs sportifs, arbitres et officiels de sport	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	34 - Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés	342 - Travailleurs du secteur des sports et des activités de remise en forme	3423	Instructeurs et animateurs de programmes, loisirs et activités de remise en forme	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	34 - Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés	343 - Professions intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités culinaires	3431	Photographes	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
3 - Professions intermédiaires	34 - Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés	343 - Professions intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités culinaires	3432	Décorateurs et designers d'intérieurs	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	34 - Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés	343 - Professions intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités culinaires	3433	Techniciens de galeries d'art, de musées et de bibliothèques	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	34 - Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés	343 - Professions intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités culinaires	3434	Chefs cuisiniers	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	34 - Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés	343 - Professions intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités culinaires	3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	35 - Techniciens de l'information et des communications	351 - Techniciens, opérations et soutien aux utilisateurs des technologies de l'information et des communications	3511	Techniciens des technologies de l'information et des communications, opérations	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	35 - Techniciens de l'information et des communications	351 - Techniciens, opérations et soutien aux utilisateurs des technologies de l'information et des communications	3512	Techniciens des technologies de l'information et des communications, soutien aux utilisateurs	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	35 - Techniciens de l'information et des communications	351 - Techniciens, opérations et soutien aux utilisateurs des technologies de l'information et des communications	3513	Techniciens réseaux et systèmes d'ordinateurs	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	35 - Techniciens de l'information et des communications	351 - Techniciens, opérations et soutien aux utilisateurs des technologies de l'information et des communications	3514	Techniciens de l'Internet	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	35 - Techniciens de l'information et des communications	352 - Techniciens des télécommunications et de la radio diffusion	3521	Techniciens de radio-télévision et d'enregistrement audio-visuel	01/01/2012	31/12/9999
3 - Professions intermédiaires	35 - Techniciens de l'information et des communications	352 - Techniciens des télécommunications et de la radio diffusion	3522	Techniciens de télécommunications	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	41 - Employés de bureau	411 - Employés de bureau, fonctions générales	4110	Employés de bureau, fonctions générales	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
4 - Employés de type administratif	41 - Employés de bureau	412 - Secrétaires (fonctions générales)	4120	Secrétaires (fonctions générales)	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	41 - Employés de bureau	413 - Opérateurs sur clavier	4131	Dactylographes et opérateurs de traitement de texte	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	41 - Employés de bureau	413 - Opérateurs sur clavier	4132	Opérateurs sur clavier numérique	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	42 - Employés de réception, guichetiers et assimilés	421 - Guichetiers, encaisseurs et assimilés	4211	Guichetiers de banque et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	42 - Employés de réception, guichetiers et assimilés	421 - Guichetiers, encaisseurs et assimilés	4212	Croupiers et assimilés dans le secteur des jeux de hasard	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	42 - Employés de réception, guichetiers et assimilés	421 - Guichetiers, encaisseurs et assimilés	4213	Prêteurs sur gages et bailleurs de fonds	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	42 - Employés de réception, guichetiers et assimilés	421 - Guichetiers, encaisseurs et assimilés	4214	Encaisseurs et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	42 - Employés de réception, guichetiers et assimilés	422 - Employés chargés d'informer la clientèle	4221	Consultants et employés d'agence de voyages	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	42 - Employés de réception, guichetiers et assimilés	422 - Employés chargés d'informer la clientèle	4222	Employés de centre d'appel, information	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	42 - Employés de réception, guichetiers et assimilés	422 - Employés chargés d'informer la clientèle	4223	Téléphonistes-standardistes	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	42 - Employés de réception, guichetiers et assimilés	422 - Employés chargés d'informer la clientèle	4224	Réceptionnistes, hôtellerie	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	42 - Employés de réception, guichetiers et assimilés	422 - Employés chargés d'informer la clientèle	4225	Employés, service d'information	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	42 - Employés de réception, guichetiers et assimilés	422 - Employés chargés d'informer la clientèle	4226	Réceptionnistes (fonctions générales)	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	42 - Employés de réception, guichetiers et assimilés	422 - Employés chargés d'informer la clientèle	4227	Intervieweurs, enquêtes et études de marché	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	42 - Employés de réception, guichetiers et assimilés	422 - Employés chargés d'informer la clientèle	4229	Employés chargés d'informer la clientèle non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	43 - Employés des services comptables, financiers, de paie et assimilés et magasiniers	431 - Employés des services comptables, financiers et de paie	4311	Aides comptables et teneurs de livres	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	43 - Employés des services comptables, financiers, de paie et assimilés et magasiniers	431 - Employés des services comptables, financiers et de paie	4312	Employés de services statistiques, financiers et d'assurances	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
4 - Employés de type administratif	43 - Employés des services comptables, financiers, de paie et assimilés et magasiniers	431 - Employés des services comptables, financiers et de paie	4313	Commis, service de paie	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	43 - Employés des services comptables, financiers, de paie et assimilés et magasiniers	432 - Employés d'approvisionnement, d'ordonnancement et des transports	4321	Employés du service des stocks	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	43 - Employés des services comptables, financiers, de paie et assimilés et magasiniers	432 - Employés d'approvisionnement, d'ordonnancement et des transports	4322	Employés du service d'ordonnancement de la production	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	43 - Employés des services comptables, financiers, de paie et assimilés et magasiniers	432 - Employés d'approvisionnement, d'ordonnancement et des transports	4323	Employés du service des transports	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	44 - Autres employés de type administratif	441 - Autres employés de type administratif	4411	Employés de bibliothèque	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	44 - Autres employés de type administratif	441 - Autres employés de type administratif	4412	Employés de service du courrier	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	44 - Autres employés de type administratif	441 - Autres employés de type administratif	4413	Codeurs, correcteurs d'épreuves et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	44 - Autres employés de type administratif	441 - Autres employés de type administratif	4414	Ecrivains publics et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	44 - Autres employés de type administratif	441 - Autres employés de type administratif	4415	Classeurs-archivistes	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	44 - Autres employés de type administratif	441 - Autres employés de type administratif	4416	Employés, service du personnel	01/01/2012	31/12/9999
4 - Employés de type administratif	44 - Autres employés de type administratif	441 - Autres employés de type administratif	4419	Employés administratifs non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	51 - Personnel des services directs aux particuliers	511 - Agents d'accompagnement, contrôleurs de transports publics et guides	5111	Agents d'accueil et stewards	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	51 - Personnel des services directs aux particuliers	511 - Agents d'accompagnement, contrôleurs de transports publics et guides	5112	Contrôleurs et receveurs de transports publics	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	51 - Personnel des services directs aux particuliers	511 - Agents d'accompagnement, contrôleurs de transports publics et guides	5113	Guides	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	51 - Personnel des services directs aux particuliers	512 - Cuisiniers	5120	Cuisiniers	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	51 - Personnel des services directs aux particuliers	513 - Serveurs et barmen	5131	Serveurs	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	51 - Personnel des services directs aux particuliers	513 - Serveurs et barmen	5132	Barmen	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	51 - Personnel des services directs aux particuliers	514 - Coiffeurs, esthéticiens et assimilés	5141	Coiffeurs	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	51 - Personnel des services directs aux particuliers	514 - Coiffeurs, esthéticiens et assimilés	5142	Esthéticiens et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	51 - Personnel des services directs aux particuliers	515 - Intendants, gouvernantes et concierges	5151	Intendants et superviseurs des services de nettoyage de bureaux, des hôtels et d'autres établissements	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	51 - Personnel des services directs aux particuliers	515 - Intendants, gouvernantes et concierges	5152	Gouvernantes et intendants à domicile	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	51 - Personnel des services directs aux particuliers	515 - Intendants, gouvernantes et concierges	5153	Concierges	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	51 - Personnel des services directs aux particuliers	516 - Autre personnel des services directs aux particuliers	5161	Astrologues, diseurs de bonne aventure et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	51 - Personnel des services directs aux particuliers	516 - Autre personnel des services directs aux particuliers	5162	Personnel de compagnie et valets de chambre	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	51 - Personnel des services directs aux particuliers	516 - Autre personnel des services directs aux particuliers	5163	Agents de pompes funèbres et embaumeurs	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	51 - Personnel des services directs aux particuliers	516 - Autre personnel des services directs aux particuliers	5164	Toiletteurs, gardiens et dresseurs d'animaux	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	51 - Personnel des services directs aux particuliers	516 - Autre personnel des services directs aux particuliers	5165	Moniteurs d'auto-école	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	51 - Personnel des services directs aux particuliers	516 - Autre personnel des services directs aux particuliers	5169	Personnel des services directs aux particuliers, non classé ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	52 - Commerçants et vendeurs	521 - Vendeurs sur les marchés et vendeurs ambulants de comestibles	5211	Vendeurs à l'étal et sur les marchés	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	52 - Commerçants et vendeurs	521 - Vendeurs sur les marchés et vendeurs ambulants de comestibles	5212	Vendeurs ambulants de comestibles	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	52 - Commerçants et vendeurs	522 - Commerçants et vendeurs, magasins	5221	Commerçants, magasins	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	52 - Commerçants et vendeurs	522 - Commerçants et vendeurs, magasins	5222	Superviseurs, magasins	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	52 - Commerçants et vendeurs	522 - Commerçants et vendeurs, magasins	5223	Vendeurs, magasins	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	52 - Commerçants et vendeurs	523 - Caissiers et billettistes	5230	Caissiers et billettistes	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	52 - Commerçants et vendeurs	524 - Autres vendeurs	5241	Mannequins et autres modèles	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	52 - Commerçants et vendeurs	524 - Autres vendeurs	5242	Démonstrateurs	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	52 - Commerçants et vendeurs	524 - Autres vendeurs	5243	Vendeurs au porte à porte	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	52 - Commerçants et vendeurs	524 - Autres vendeurs	5244	Vendeur par téléphone, internet, centre d'appels et d'autres moyens de communication	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	52 - Commerçants et vendeurs	524 - Autres vendeurs	5245	Pompistes	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	52 - Commerçants et vendeurs	524 - Autres vendeurs	5246	Vendeurs dans des cafétérias, restauration rapide, snack-bars et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	52 - Commerçants et vendeurs	524 - Autres vendeurs	5249	Vendeurs non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	53 - Personnel soignant	531 - Gardes d'enfants et aides-enseignants	5311	Gardes d'enfants	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	53 - Personnel soignant	531 - Gardes d'enfants et aides-enseignants	5312	Aides-enseignants	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	53 - Personnel soignant	532 - Aides-soignants	5321	Aides-soignants en institution	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	53 - Personnel soignant	532 - Aides-soignants	5322	Aides-soignants à domicile	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	53 - Personnel soignant	532 - Aides-soignants	5329	Personnel soignant et assimilé, non classé ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	54 - Personnel des services de protection et de sécurité	541 - Personnel des services de protection et de sécurité	5411	Pompiers	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	54 - Personnel des services de protection et de sécurité	541 - Personnel des services de protection et de sécurité	5412	Agents de police	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	54 - Personnel des services de protection et de sécurité	541 - Personnel des services de protection et de sécurité	5413	Gardiens de prison	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	54 - Personnel des services de protection et de sécurité	541 - Personnel des services de protection et de sécurité	5414	Agents de sécurité	01/01/2012	31/12/9999
5 - Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	54 - Personnel des services de protection et de sécurité	541 - Personnel des services de protection et de sécurité	5419	Personnel des services de protection et de sécurité, non classé ailleurs	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
6 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	61 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture commerciale	611 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés, cultures commerciales	6111	Agriculteurs et ouvriers qualifiés, cultures de plein champ	01/01/2012	31/12/9999
6 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	61 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture commerciale	611 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés, cultures commerciales	6112	Arboriculteurs et ouvriers qualifiés de l'arboriculture	01/01/2012	31/12/9999
6 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	61 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture commerciale	611 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés, cultures commerciales	6113	Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'horticulture et des pépinières	01/01/2012	31/12/9999
6 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	61 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture commerciale	611 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés, cultures commerciales	6114	Agriculteurs et ouvriers qualifiés, cultures diversifiées	01/01/2012	31/12/9999
6 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	61 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture commerciale	612 - Eleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage commercial et assimilés	6121	Eleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage de bétail (y compris les éleveurs d'animaux de compagnie), sauf aviculteurs	01/01/2012	31/12/9999
6 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	61 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture commerciale	612 - Eleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage commercial et assimilés	6122	Aviculteurs et ouvriers qualifiés de l'aviculture	01/01/2012	31/12/9999
6 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	61 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture commerciale	612 - Eleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage commercial et assimilés	6123	Apiculteurs, sériciculteurs et ouvriers qualifiés de l'apiculture et de la sériciculture	01/01/2012	31/12/9999
6 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	61 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture commerciale	612 - Eleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage commercial et assimilés	6129	Eleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage commercial et assimilés, non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
6 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	61 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture commerciale	613 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés des cultures et de l'élevage à but commercial	6130	Agriculteurs et ouvriers qualifiés des cultures et de l'élevage à but commercial	01/01/2012	31/12/9999
6 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	62 - Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, de la pêche et de la chasse	621 - Professions de la sylviculture et assimilées	6210	Exploitants et ouvriers forestiers	01/01/2012	31/12/9999
6 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	62 - Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, de la pêche et de la chasse	622 - Pêcheurs, chasseurs et trappeurs	6221	Aquaculteurs et ouvriers de l'aquaculture	01/01/2012	31/12/9999
6 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	62 - Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, de la pêche et de la chasse	622 - Pêcheurs, chasseurs et trappeurs	6222	Pêcheurs de la pêche côtière et en eaux intérieures	01/01/2012	31/12/9999
6 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	62 - Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, de la pêche et de la chasse	622 - Pêcheurs, chasseurs et trappeurs	6223	Pêcheurs de la pêche en haute mer	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
6 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	62 - Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, de la pêche et de la chasse	622 - Pêcheurs, chasseurs et trappeurs	6224	Chasseurs et trappeurs	01/01/2012	31/12/9999
6 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	63 - Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et cueilleurs de subsistance	631 - Agriculteurs, subsistance	6310	Agriculteurs, subsistance	01/01/2012	31/12/9999
6 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	63 - Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et cueilleurs de subsistance	632 - Eleveurs de bétail, subsistance	6320	Eleveurs de bétail, subsistance	01/01/2012	31/12/9999
6 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	63 - Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et cueilleurs de subsistance	633 - Agriculteurs et éleveurs, subsistance	6330	Agriculteurs et éleveurs, subsistance	01/01/2012	31/12/9999
6 - Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	63 - Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et cueilleurs de subsistance	634 - Pêcheurs, chasseurs, trappeurs et cueilleurs, subsistance	6340	Pêcheurs, chasseurs, trappeurs et cueilleurs, subsistance	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	71 - Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	711 - Métiers qualifiés du bâtiment (gros oeuvre) et assimilés	7111	Ouvriers polyvalents du bâtiment (y compris entrepreneurs de construction qui travaillent sur le chantier)	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	71 - Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	711 - Métiers qualifiés du bâtiment (gros oeuvre) et assimilés	7112	Maçons	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	71 - Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	711 - Métiers qualifiés du bâtiment (gros oeuvre) et assimilés	7113	Fendeurs et tailleurs de pierre	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	71 - Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	711 - Métiers qualifiés du bâtiment (gros oeuvre) et assimilés	7114	Constructeurs en béton armé, maçons ragréeurs et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	71 - Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	711 - Métiers qualifiés du bâtiment (gros oeuvre) et assimilés	7115	Charpentiers en bois et menuisiers du bâtiment	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	71 - Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	711 - Métiers qualifiés du bâtiment (gros oeuvre) et assimilés	7119	Métiers qualifiés du bâtiment (gros oeuvre) et assimilés non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	71 - Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	712 - Métiers qualifiés du bâtiment (finitions) et assimilés	7121	Couvreurs et zingueurs	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	71 - Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	712 - Métiers qualifiés du bâtiment (finitions) et assimilés	7122	Poseurs de revêtements de sol et carreleurs	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	71 - Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	712 - Métiers qualifiés du bâtiment (finitions) et assimilés	7123	Plâtriers	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	71 - Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	712 - Métiers qualifiés du bâtiment (finitions) et assimilés	7124	Monteurs en isolation thermique et acoustique	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	71 - Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	712 - Métiers qualifiés du bâtiment (finitions) et assimilés	7125	Vitriers	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	71 - Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	712 - Métiers qualifiés du bâtiment (finitions) et assimilés	7126	Plombiers et tuyauteurs	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	71 - Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	712 - Métiers qualifiés du bâtiment (finitions) et assimilés	7127	Mécaniciens-installateurs réfrigération et climatisation	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	71 - Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	713 - Ouvriers peintres, ravaleurs de façades et assimilés	7131	Peintres en bâtiment et poseurs de papiers peints	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	71 - Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	713 - Ouvriers peintres, ravaleurs de façades et assimilés	7132	Laqueurs, vernisseurs et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	71 - Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	713 - Ouvriers peintres, ravaleurs de façades et assimilés	7133	Ravaleurs de façades et ramoneurs	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	72 - Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	721 - Mouleurs de fonderie, soudeurs, tôliers-chaudronniers, monteurs de charpentes métalliques et assimilés	7211	Mouleurs et noyauteurs de fonderie	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	72 - Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	721 - Mouleurs de fonderie, soudeurs, tôliers-chaudronniers, monteurs de charpentes métalliques et assimilés	7212	Soudeurs et oxycoupeurs	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	72 - Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	721 - Mouleurs de fonderie, soudeurs, tôliers-chaudronniers, monteurs de charpentes métalliques et assimilés	7213	Tôliers-chaudronniers	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	72 - Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	721 - Mouleurs de fonderie, soudeurs, tôliers-chaudronniers, monteurs de charpentes métalliques et assimilés	7214	Charpentiers métalliers et monteurs de charpentes métalliques	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	72 - Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	721 - Mouleurs de fonderie, soudeurs, tôliers-chaudronniers, monteurs de charpentes métalliques et assimilés	7215	Gréeurs et épisseurs de câbles	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	72 - Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	722 - Forgerons, outilleurs et assimilés	7221	Forgerons (sauf armuriers), estampeurs et conducteurs de presses à forger	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	72 - Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	722 - Forgerons, outilleurs et assimilés	7222	Outilleurs, serruriers et armuriers	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	72 - Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	722 - Forgerons, outilleurs et assimilés	7223	Régleurs et conducteurs de machines de traitement des métaux et de machines-outils	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	72 - Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	722 - Forgerons, outilleurs et assimilés	7224	Meuleurs, polisseurs et affûteurs	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	72 - Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	723 - Mécaniciens et réparateurs de véhicules à moteur, de moteurs d'avion, de machines agricoles et industrielles et de bicyclettes	7231	Mécaniciens et réparateurs de véhicules à moteur	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	72 - Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	723 - Mécaniciens et réparateurs de véhicules à moteur, de moteurs d'avion, de machines agricoles et industrielles et de bicyclettes	7232	Mécaniciens et réparateurs de moteurs d'avion	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	72 - Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	723 - Mécaniciens et réparateurs de véhicules à moteur, de moteurs d'avion, de machines agricoles et industrielles et de bicyclettes	7233	Mécaniciens et réparateurs de machines agricoles et industrielles	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	72 - Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	723 - Mécaniciens et réparateurs de véhicules à moteur, de moteurs d'avion, de machines agricoles et industrielles et de bicyclettes	7234	Réparateurs de bicyclettes et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	73 - Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie	731 - Métiers de l'artisanat	7311	Mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	73 - Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie	731 - Métiers de l'artisanat	7312	Facteurs, réparateurs et accordeurs d'instruments de musique	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	73 - Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie	731 - Métiers de l'artisanat	7313	Joailliers et orfèvres	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	73 - Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie	731 - Métiers de l'artisanat	7314	Potiers et assimilés (produits céramiques et abrasifs)	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	73 - Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie	731 - Métiers de l'artisanat	7315	Souffleurs, mouleurs, tailleurs, meuleurs et polisseurs de verre	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	73 - Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie	731 - Métiers de l'artisanat	7316	Peintres d'enseignes, peintres-décorateurs et graveurs	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	73 - Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie	731 - Métiers de l'artisanat	7317	Métiers de l'artisanat sur bois et sur des matériaux similaires	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	73 - Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie	731 - Métiers de l'artisanat	7318	Métiers de l'artisanat sur textile, sur cuir et sur des matériaux similaires	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	73 - Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie	731 - Métiers de l'artisanat	7319	Métiers de l'artisanat non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	73 - Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie	732 - Métiers de l'imprimerie	7321	Techniciens d'activités de prépresse	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	73 - Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie	732 - Métiers de l'imprimerie	7322	Imprimeurs	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	73 - Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie	732 - Métiers de l'imprimerie	7323	Techniciens d'activités de postpresse et relieurs	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	74 - Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	741 - Installateurs et réparateurs, équipements et lignes électriques	7411	Electriciens du bâtiment et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	74 - Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	741 - Installateurs et réparateurs, équipements et lignes électriques	7412	Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	74 - Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	741 - Installateurs et réparateurs, équipements et lignes électriques	7413	Monteurs et réparateurs de lignes électriques (travaux de génie civil)	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	74 - Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	742 - Monteurs et réparateurs, électronique et technologies de l'information et des communications	7421	Mécaniciens et réparateurs en électronique	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	74 - Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	742 - Monteurs et réparateurs, électronique et technologies de l'information et des communications	7422	Monteurs et réparateurs, technologies de l'information et des communications	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	751 - Métiers qualifiés de l'alimentation et assimilés	7511	Bouchers, poissonniers et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	751 - Métiers qualifiés de l'alimentation et assimilés	7512	Boulangers, pâtisseries et chocolatiers	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	751 - Métiers qualifiés de l'alimentation et assimilés	7513	Fabricants des produits laitiers	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	751 - Métiers qualifiés de l'alimentation et assimilés	7514	Conserveurs de fruits, de légumes et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	751 - Métiers qualifiés de l'alimentation et assimilés	7515	Dégustateurs et classeurs de denrées alimentaires et de boissons	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	751 - Métiers qualifiés de l'alimentation et assimilés	7516	Métiers qualifiés de la préparation du tabac et de la fabrication des produits du tabac	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	752 - Métiers qualifiés du traitement du bois, ébénistes et régleurs et conducteurs de machines à bois	7521	Métiers qualifiés du traitement du bois	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	752 - Métiers qualifiés du traitement du bois, ébénistes et régleurs et conducteurs de machines à bois	7522	Ebénistes, menuisiers et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	752 - Métiers qualifiés du traitement du bois, ébénistes et régleurs et conducteurs de machines à bois	7523	Régleurs et conducteurs de machines à bois	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	753 - Métiers qualifiés de l'habillement et assimilés	7531	Tailleurs, couturiers, fourreurs, modistes et chapeliers	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	753 - Métiers qualifiés de l'habillement et assimilés	7532	Métiers qualifiés de la coupe de vêtements et assimilés	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	753 - Métiers qualifiés de l'habillement et assimilés	7533	Couseurs, brodeurs et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	753 - Métiers qualifiés de l'habillement et assimilés	7534	Tapissiers et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	753 - Métiers qualifiés de l'habillement et assimilés	7535	Tanneurs, peaussiers et mégissiers	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	753 - Métiers qualifiés de l'habillement et assimilés	7536	Cordonniers et selliers	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	754 - Autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	7541	Scaphandriers, plongeurs et travailleurs sous-marins	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	754 - Autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	7542	Boutefeux	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	754 - Autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	7543	Classeurs et essayeurs de produits (à l'exception des aliments et des boissons)	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	754 - Autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	7544	Fumigateurs et préposés au contrôle de la vermine et des mauvaises herbes	01/01/2012	31/12/9999
7 - Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	75 - Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement (y compris l'ameublement) et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	754 - Autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	7549	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	811 - Conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux	8111	Mineurs et ouvriers de carrière	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	811 - Conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux	8112	Conducteurs d'installations de préparation des minerais et de la roche	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	811 - Conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux	8113	Foreurs, sondeurs de puits et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	811 - Conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux	8114	Conducteurs de machines à fabriquer du ciment, de la pierre et d'autres produits minéraux	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	812 - Conducteurs d'installations de transformation et de traitement superficiel des métaux	8121	Conducteurs d'installations de transformation et de traitement des métaux	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	812 - Conducteurs d'installations de transformation et de traitement superficiel des métaux	8122	Conducteurs d'installations de traitement superficiel des métaux	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	813 - Conducteurs d'installations et de machines pour la fabrication des produits chimiques et photographiques	8131	Conducteurs d'installations et de machines pour la fabrication des produits chimiques	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	813 - Conducteurs d'installations et de machines pour la fabrication des produits chimiques et photographiques	8132	Conducteurs de machines pour la fabrication des produits photographiques	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	814 - Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en caoutchouc, en matières plastiques et en papeterie	8141	Conducteurs de machines pour la fabrication des produits en caoutchouc	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	814 - Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en caoutchouc, en matières plastiques et en papeterie	8142	Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en matières plastiques	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	814 - Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en caoutchouc, en matières plastiques et en papeterie	8143	Conducteurs de machines de papeterie	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	815 - Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir	8151	Conducteurs de machines à préparer les fibres, à filer et à bobiner	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	815 - Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir	8152	Conducteurs de métiers mécaniques à tisser et à tricoter	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	815 - Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir	8153	Conducteurs de machines à coudre	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	815 - Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir	8154	Conducteurs de machines à blanchir, à teindre et à nettoyer les tissus	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	815 - Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir	8155	Conducteurs de machines à préparer les fourrures et le cuir	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	815 - Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir	8156	Conducteurs de machines pour la fabrication des chaussures et d'autres articles en cuir	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	815 - Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir	8157	Conducteurs de machines de blanchisserie	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	815 - Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir	8159	Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir, non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	816 - Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes	8160	Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	817 - Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et pour le travail du bois	8171	Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et de la pâte à papier	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	817 - Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et pour le travail du bois	8172	Conducteurs d'installations pour le travail du bois	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	818 - Autres conducteurs de machines et d'installations fixes	8181	Conducteurs d'installations de verrerie et de céramique	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	818 - Autres conducteurs de machines et d'installations fixes	8182	Chauffeurs de machines à vapeur et de chaudières	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	818 - Autres conducteurs de machines et d'installations fixes	8183	Conducteurs de machines d'emballage, d'embouteillage et d'étiquetage	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	81 - Conducteurs de machines et d'installations fixes	818 - Autres conducteurs de machines et d'installations fixes	8189	Conducteurs de machines et d'installations fixes non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	82 - Ouvriers de l'assemblage	821 - Ouvriers de l'assemblage	8211	Monteurs de parties mécaniques pour des moteurs, turbines, véhicules à moteur et avions	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	82 - Ouvriers de l'assemblage	821 - Ouvriers de l'assemblage	8212	Monteurs d'appareils électriques et électroniques	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	82 - Ouvriers de l'assemblage	821 - Ouvriers de l'assemblage	8219	Monteurs et assembleurs non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	83 - Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manoeuvre	831 - Conducteurs de locomotives et assimilés	8311	Conducteurs de locomotives	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	83 - Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manoeuvre	831 - Conducteurs de locomotives et assimilés	8312	Serre-freins, aiguilleurs et agents de manoeuvre	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	83 - Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manoeuvre	832 - Conducteurs d'automobiles, de camionnettes et de motocycles	8321	Conducteurs de motocycles	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	83 - Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manoeuvre	832 - Conducteurs d'automobiles, de camionnettes et de motocycles	8322	Chauffeurs de taxi et conducteurs d'automobiles et de camionnettes	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	83 - Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manoeuvre	833 - Conducteurs de poids lourds et d'autobus	8331	Conducteurs d'autobus et de tramways	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	83 - Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manoeuvre	833 - Conducteurs de poids lourds et d'autobus	8332	Conducteurs de poids lourds et de camions	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	83 - Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manoeuvre	834 - Conducteurs de matériels et engins mobiles comme engins agricoles et forestiers, engins de terrassement, grues, chariots élévateurs et assimilés	8341	Conducteurs d'engins mobiles agricoles et forestiers	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	83 - Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manoeuvre	834 - Conducteurs de matériels et engins mobiles comme engins agricoles et forestiers, engins de terrassement, grues, chariots élévateurs et assimilés	8342	Conducteurs d'engins de terrassement et de matériels similaires	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	83 - Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manoeuvre	834 - Conducteurs de matériels et engins mobiles comme engins agricoles et forestiers, engins de terrassement, grues, chariots élévateurs et assimilés	8343	Conducteurs de grues, d'engins de levage divers et de matériels similaires	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	83 - Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manoeuvre	834 - Conducteurs de matériels et engins mobiles comme engins agricoles et forestiers, engins de terrassement, grues, chariots élévateurs et assimilés	8344	Conducteurs de chariots élévateurs	01/01/2012	31/12/9999
8 - Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	83 - Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manoeuvre	835 - Matelots de pont et assimilés	8350	Matelots de pont et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	91 - Aides de ménage	911 - Aides de ménage et agents d'entretien à domicile et dans les hôtels et bureaux	9111	Aides de ménage à domicile	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	91 - Aides de ménage	911 - Aides de ménage et agents d'entretien à domicile et dans les hôtels et bureaux	9112	Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	91 - Aides de ménage	912 - Laveurs de véhicules et de vitres, laveurs de linge et autres nettoyeurs manuels pour le nettoyage de tapis, piscines, tours de refroidissement, graffitis et assimilés	9121	Laveurs et repasseurs de linge à la main	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
9 - Professions élémentaires	91 - Aides de ménage	912 - Laveurs de véhicules et de vitres, laveurs de linge et autres nettoyeurs manuels pour le nettoyage de tapis, piscines, tours de refroidissement, graffitis et assimilés	9122	Laveurs de véhicules	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	91 - Aides de ménage	912 - Laveurs de véhicules et de vitres, laveurs de linge et autres nettoyeurs manuels pour le nettoyage de tapis, piscines, tours de refroidissement, graffitis et assimilés	9123	Laveurs de vitres	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	91 - Aides de ménage	912 - Laveurs de véhicules et de vitres, laveurs de linge et autres nettoyeurs manuels pour le nettoyage de tapis, piscines, tours de refroidissement, graffitis et assimilés	9129	Autres nettoyeurs manuels pour le nettoyage de tapis, piscines, tours de refroidissement, graffiti et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	92 - Manoeuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	921 - Manoeuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	9211	Manœuvres de l'agriculture	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	92 - Manoeuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	921 - Manoeuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	9212	Manœuvres de l'élevage	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	92 - Manoeuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	921 - Manoeuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	9213	Manœuvres de l'agriculture et de l'élevage	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	92 - Manoeuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	921 - Manoeuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	9214	Manœuvres, cultures maraîchères et horticulture	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	92 - Manoeuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	921 - Manoeuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	9215	Manœuvres forestiers	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	92 - Manoeuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	921 - Manoeuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	9216	Manœuvres pêcheurs et aquaculteurs	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
9 - Professions élémentaires	93 - Manoeuvres des mines, du bâtiment et du génie civil, des industries manufacturières et des transports	931 - Manoeuvres des mines, du bâtiment et du génie civil	9311	Manœuvres des mines et des carrières	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	93 - Manoeuvres des mines, du bâtiment et du génie civil, des industries manufacturières et des transports	931 - Manoeuvres des mines, du bâtiment et du génie civil	9312	Manœuvres du génie civil	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	93 - Manoeuvres des mines, du bâtiment et du génie civil, des industries manufacturières et des transports	931 - Manoeuvres des mines, du bâtiment et du génie civil	9313	Manœuvres du bâtiment	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	93 - Manoeuvres des mines, du bâtiment et du génie civil, des industries manufacturières et des transports	932 - Manoeuvres des industries manufacturières	9321	Emballeurs à la main et autres manœuvres des industries manufacturières	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	93 - Manoeuvres des mines, du bâtiment et du génie civil, des industries manufacturières et des transports	932 - Manoeuvres des industries manufacturières	9329	Manœuvres des industries manufacturières non classés ailleurs	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	93 - Manoeuvres des mines, du bâtiment et du génie civil, des industries manufacturières et des transports	933 - Manoeuvres des transports et de l'entreposage	9331	Conducteurs de véhicules à bras et à pédales	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	93 - Manoeuvres des mines, du bâtiment et du génie civil, des industries manufacturières et des transports	933 - Manoeuvres des transports et de l'entreposage	9332	Conducteurs de véhicules et de machines à traction animale	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	93 - Manoeuvres des mines, du bâtiment et du génie civil, des industries manufacturières et des transports	933 - Manoeuvres des transports et de l'entreposage	9333	Manutentionnaires	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	93 - Manoeuvres des mines, du bâtiment et du génie civil, des industries manufacturières et des transports	933 - Manoeuvres des transports et de l'entreposage	9334	Garnisseurs de rayons	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	94 - Collaborateurs en restauration rapide	941 - Collaborateurs en restauration rapide	9411	Cuisiniers en restauration rapide (sandwiches, hamburgers, pizzas et assimilés)	01/01/2012	31/12/9999

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
9 - Professions élémentaires	94 - Collaborateurs en restauration rapide	941 - Collaborateurs en restauration rapide	9412	Aides de cuisine	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	95 - Vendeurs ambulants et autres travailleurs des petits métiers des rues et assimilés	951 - Travailleurs des petits métiers des rues comme cireurs, coursiers, distributeurs de dépliants et assimilés	9510	Travailleurs des petits métiers des rues comme des cireurs, coursiers, distributeurs de dépliants et assimilés	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	95 - Vendeurs ambulants et autres travailleurs des petits métiers des rues et assimilés	952 - Vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation)	9520	Vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation)	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	96 - Eboueurs et autres travailleurs non qualifiés	961 - Eboueurs	9611	Manœuvres, enlèvement des ordures et matériel recyclable	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	96 - Eboueurs et autres travailleurs non qualifiés	961 - Eboueurs	9612	Trieurs de déchets	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	96 - Eboueurs et autres travailleurs non qualifiés	961 - Eboueurs	9613	Balayeurs et manœuvres assimilés	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	96 - Eboueurs et autres travailleurs non qualifiés	962 - Autres professions élémentaires	9621	Messagers, porteurs de bagages et livreurs de colis	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	96 - Eboueurs et autres travailleurs non qualifiés	962 - Autres professions élémentaires	9622	Manœuvres polyvalents	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	96 - Eboueurs et autres travailleurs non qualifiés	962 - Autres professions élémentaires	9623	Encaisseurs de distributeurs automatiques à prépaiement et releveurs de compteurs	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	96 - Eboueurs et autres travailleurs non qualifiés	962 - Autres professions élémentaires	9624	Porteurs d'eau et ramasseurs de bois de feu	01/01/2012	31/12/9999
9 - Professions élémentaires	96 - Eboueurs et autres travailleurs non qualifiés	962 - Autres professions élémentaires	9629	Professions élémentaires non classées ailleurs	01/01/2012	31/12/9999

ISCO88 : Nomenclature valide pour les accidents de travail jusque fin 2011

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
-	-	-	11	Membres des forces armées	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	111	Membres de l'exécutif et des corps législatifs	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	112	Cadres supérieurs de l'administration publique	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	113	Chefs traditionnels et chefs de village	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	114	Dirigeants et cadres supérieurs d'organisations spécialisées	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	121	Directeurs	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	122	Cadres de direction, production et opérations	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	123	Autres cadres de direction	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	131	Dirigeants et gérants	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	211	Physiciens, chimistes et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	212	Mathématiciens, statisticien et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	213	Spécialistes de l'informatique	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	214	Architectes, ingénieurs et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	221	Spécialistes des sciences de la vie	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	222	Médecins et assimilés (à l'exception des cadres infirmiers)	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	223	Cadres infirmiers et sages-femmes	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	231	Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	232	Professeurs de l'enseignement secondaire	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	233	Instituteurs de l'enseignement primaire et préprimaire	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	234	Enseignants spécialisés dans l'éducation des handicapés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	235	Autres spécialistes de l'enseignement	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	241	Spécialistes des fonctions administratives et commerciales des entreprises	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	242	Juristes	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	243	Archivistes, bibliothécaires, documentalistes et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	244	Spécialistes des sciences sociales et humaines	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	245	Ecrivains et artistes créateurs et exécutants	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	246	Membres du clergé	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	311	Techniciens des sciences physiques et techniques	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	312	Pupitreurs et autres opérateurs de matériels informatiques	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	313	Techniciens d'appareils optiques et électroniques	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	314	Techniciens des moyens de transport maritime et aérien	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	315	Inspecteurs d'immeubles, de sécurité, d'hygiène et de qualité	01/01/1900	31/12/2011

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
-	-	-	321	Techniciens et travailleurs assimilés des sciences de la vie et de la santé	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	322	Professions intermédiaires de la médecine moderne (excepté pers. infirmier)	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	323	Personnel infirmier et sages-femmes (niveau intermédiaire)	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	324	Praticiens de la médecine traditionnelle et guérisseurs	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	331	Professions intermédiaires de l'enseignement primaire	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	332	Professions intermédiaires de l'enseignement préprimaire	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	333	Professions intermédiaires de l'éducation des handicapés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	334	Autres professions intermédiaires de l'enseignement	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	341	Professions intermédiaires des finances et de la vente	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	342	Agents commerciaux et courtiers	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	343	Professions intermédiaires de la gestion administrative	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	344	Professions intermédiaires de l'admin. publique des douanes et impôts, e.a.	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	345	Inspecteurs de la police judiciaire et détectives	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	346	Professions intermédiaires du travail social	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	347	Professions intermédiaires de la création artistique, du spectacle, du sport	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	348	Assistants laïcs des cultes	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	411	Secrétaires et opérateurs sur clavier	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	412	Employés des services comptables et financiers	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	413	Employés d'approvisionnement, d'ordonnancement et des transports	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	414	Employés de bibliothèque, de service du courrier et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	419	Autres employés de bureau	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	421	Caissiers, guichetiers et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	422	Employés de réception et d'information de la clientèle	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	511	Agents d'accompagnement et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	512	Intendants et personnel des services de restauration	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	513	Personnel soignant et assimilé	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	514	Autre personnel des services directs aux particuliers	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	515	Astrologues, diseurs de bonne aventure et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	516	Personnel des services de protection et de sécurité	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	521	Mannequins et autres modèles	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	522	Vendeurs et démonstrateurs en magasin	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	523	Vendeurs à l'étal et sur les marchés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	611	Agriculteurs et ouvriers qualifiés des cultures destinées aux marchés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	612	Eleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage destiné aux marchés et assimil.	01/01/1900	31/12/2011


Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
-	-	-	613	Ouvriers qualifiés de polyculture et d'élevage destinés aux marchés et ass.	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	614	Professions du forestage et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	615	Pêcheurs, chasseurs et trappeurs	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	621	Agriculteurs et ouvriers de l'agriculture et de la pêche de subsistance	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	711	Mineurs, carriers, boutefeux et tailleurs de pierre	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	712	Ouvriers du bâtiment (gros oeuvre) et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	713	Ouvriers du bâtiment (finitions) et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	714	Ouvriers peintres, ravaleurs de façades et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	721	Soudeurs, tôliers-chaudronniers, monteurs de charpentes métalliques et ass.	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	722	Forgerons, outilleurs et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	723	Mécaniciens et ajusteurs de machines	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	724	Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques et électroniques	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	731	Mécaniciens de précision sur métaux et matériaux similaires	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	732	Potiers, souffleurs de verre et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	733	Ouvriers des métiers d'artisanat bois, textile, cuir et matériaux similair.	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	734	Artisans et ouvriers de l'imprimerie et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	741	Artisans et ouvriers de l'alimentation et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	742	Artisans et ouvriers du traitement du bois, ébénistes et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	743	Artisans et ouvriers des métiers du textile et de l'habillement e.a.	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	744	Artisans et ouvriers du travail du cuir, des peaux et de la chaussure	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	811	Conduct. d'installations d'exploitation minière et d'extraction de minéraux	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	812	Conducteurs d'installations de transformation des métaux	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	813	Conducteurs d'installations de verrerie et de céramique et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	814	Conduct d'installations pour le travail du bois et la fabrication du papier	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	815	Conducteurs d'installations de traitement chimique	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	816	Conducteurs d'installations de production d'énergie et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	817	Conducteurs de chaînes de montage automatiques et de robots industriels	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	821	Conducteurs de machines à travailler les métaux et les produits minéraux	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	822	Conducteurs de machines pour la fabrication des produits chimiques	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	823	Conduct. de machines de fabricat. produits en caoutchouc et mat. plastiques	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	824	Conducteurs de machines à bois	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	825	Conduct. machines d'imprimerie, machines à relier et machines de papeterie	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	826	Conduct. machines fabricat. prod. textiles et articles en fourrure, en cuir	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	827	Conduct. machines fabricat. de denrées alimentaires et de produits connexes	01/01/1900	31/12/2011

Niv 1	Niv 2	Niv 3	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
-	-	-	828	Ouvriers de l'assemblage	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	829	Autres conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	831	Conducteurs de locomotives et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	832	Conducteurs de véhicules à moteur	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	833	Conducteurs de matériels mobiles agricoles et d'autres engins mobiles	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	834	Matelots de pont et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	911	Vendeurs ambulants et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	912	Cireurs de chaussures et autres travailleurs des petits métiers des rues	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	913	Aides de ménage et autres aides, nettoyeurs et blanchisseurs	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	914	Personnel du service d'immeuble, laveurs de vitres et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	915	Messagers, porteurs, gardiens, portiers et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	916	Eboueurs et manoeuvres assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	921	Manoeuvres de l'agriculture, de la pêche et assimilés	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	931	Manoeuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	932	Manoeuvres des industries manufacturières	01/01/1900	31/12/2011
-	-	-	933	Manoeuvres des transports et manutentionnaires	01/01/1900	31/12/2011

Date de publication:

24/11/2011

L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 



AN2011-2-FR27.pdf



AN2011-2-FR27.doc



AN2011-2-FR27.xls



AN2011-2-FR27.txt



AN2011-2-FR27.xml

Information intermédiaire:

Privé

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	000	Catégorie générale des employeurs de type commercial non redevables à l'ONSS d'aucune cotisation de sécurité d'existence à aucun fonds social et/ou non repris dans aucune autre catégorie particulière.	01/01/1945	01/01/9999
Privé	004	Titulaire d'un mandat politique ou public - cotisation semestrielle de solidarité. Catégorie supprimée au 31/12/1988.	01/01/1987	31/12/1988
Privé	005	Catégorie réservée aux employeurs qui occupent uniquement des étudiants non assujettis à la sécurité sociale, dans les liens d'un contrat d'occupation étudiant, et qui ne sont redevables que d'une cotisation de solidarité. Catégorie supprimée au 31/12/2009.	01/07/1997	31/12/2009
Privé	006	Employeurs pour lesquels, en vertu de la loi du 22 février 1998, l'Office national de sécurité sociale assure la perception et le recouvrement des cotisations qui jusqu'à la date du 30/09/1998 étaient perçues par le Fonds de retraite des ouvriers mineurs.	01/10/1998	01/01/9999
Privé	010	Catégorie générale des employeurs redevables pour leurs employés d'une cotisation au "Fonds social de la CPNAE" (Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés n° 218 compétente pour l'industrie, le commerce et l'agriculture).	01/07/1975	01/01/9999
Privé	011	Catégorie générale des employeurs, exclusivement de type non-commercial, non redevables d'aucune cotisation de sécurité d'existence à aucun fonds social et/ou non repris dans aucune autre catégorie particulière.	01/07/1975	01/01/9999
Privé	012	Catégorie réservée aux employeurs étrangers redevables pour leurs employés d'une cotisation au "Fonds social de la CPNAE" (Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés n° 218 compétente pour l'industrie, le commerce et l'agriculture).	01/07/1975	01/01/9999
Privé	013	Employeurs relevant pour les ouvriers et certains employés de la Commission paritaire de l'industrie et du commerce du diamant n° 324 ; non redevables pour les ouvriers des entreprises commerciales de la cotisation de base au Fonds de fermeture d'entreprises ; pour certains employés : redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire n° 218 CPNAE.	01/01/1945	01/01/9999
Privé	014	Employeurs relevant de la Commission paritaire des ports n° 301 et/ou des Sous commissions paritaires 301.01 à 301.05.	01/01/1945	01/01/9999
Privé	015	Employeurs relevant de la Commission paritaire de l'industrie de la réparation des navires. Catégorie supprimée au 30/06/2005. Employeurs repris en catégorie 000 à partir du 01/07/2005.	01/01/1945	30/06/2005
Privé	016	Employeurs, exclusivement de type non-commercial, redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; à partir du 01/07/2007, à l'exclusion des travailleurs occasionnels déclarés dans une autre catégorie (voir aussi catégories 116, 216, 017, 117, 217).	01/07/1981	01/01/9999
Privé	017	Employeurs, exclusivement de type commercial, redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; à partir du 01/07/2007, à l'exclusion des travailleurs occasionnels déclarés dans une autre catégorie (voir aussi catégories 117, 217, 016, 116, 216).	01/04/1979	01/01/9999
Privé	018	Employeurs occupant des travailleurs à domicile et ne cotisant pas pour leurs employés au "Fonds social". Catégorie supprimée au 31/03/1988. Employeurs repris en catégorie 000 à partir du 01/04/1988.	01/07/1975	31/03/1988

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	019	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire n° 143 de la pêche maritime - "Zeevisseersfonds" ; catégorie réservée au personnel navigant ; les travailleurs liés par un contrat d'engagement pour la pêche maritime sont à déclarer selon un mode particulier pour leurs rémunérations (forfaitaires) et leurs prestations (voir aussi catégories 086, 186).	01/01/1946	01/01/9999
Privé	020	Employeurs occupant des travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire, qui ne relèvent pas de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 et qui ne sont pas redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermeture d'entreprises". Catégorie supprimée au 31/03/2007.	01/07/1981	30/06/2007
Privé	021	Employeurs relevant de la Commission paritaire n° 139 de la batellerie occupant des travailleurs liés par un contrat d'engagement pour le service des bâtiments de navigation intérieure.	01/01/1945	01/01/9999
Privé	022	Employeurs relevant de la Sous commission paritaire pour les établissements et services de santé n° 305.02, redevables d'une cotisation au "Fonds social pour le secteur des milieux d'accueil d'enfants" (sous secteur 305.02.09) ; concerne les employeurs "francophones et germanophones" situés dans la Région wallonne ou dans la Région de Bruxelles-Capitale dont l'activité consiste en "l'accueil des enfants" ; non redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermetures d'entreprises" (voir aussi catégorie 322) ; jusqu'au 31/12/2007.	01/01/1990	31/12/2007
Privé	022	A partir du 01/01/2008, employeurs ressortissant à la Commission paritaire n° 332 pour "le Secteur francophone et germanophone de l'aide sociale et des soins de santé" (sous-secteur 332.00.10) ; redevables d'une cotisation au "Fonds social pour le secteur des milieux d'accueil d'enfants" ; concerne les employeurs francophones et germanophones situés en Région wallonne ou bruxelloise dont l'activité principale concerne l'accueil des enfants jusque 12 ans : milieu d'accueil d'enfants, accueil extra-scolaire, crèche, crèche parentale, garde d'enfants malades, maison communale d'accueil d'enfance, maison d'enfants, milieu d'accueil occasionnel, milieu d'accueil régulier à horaire flexible, milieu d'accueil d'urgence, halte-garderie, farandoline, halte-accueil, préguardiennat, service d'accueillantes d'enfants conventionnées (voir aussi catégories 322, 722).	01/01/2008	01/01/9999
Privé	023	Employeurs occupant des travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire, qui ne relèvent pas de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 et qui sont redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermeture d'entreprises". Catégorie supprimée au 31/03/2007.	01/04/1947	30/06/2007
Privé	024	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de la construction n° 124 dont l'activité principale consiste en travaux de gros oeuvre en général (voir aussi catégories 026, 044, 054).	01/01/1947	01/01/9999
Privé	025	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire pour les hôpitaux privés n° 305.01 ; concerne les établissements soumis à la loi sur les hôpitaux du 23/12/1963 et les maisons de soins psychiatriques, jusqu'au 31/12/2007.	01/01/1990	31/12/2007
Privé	025	A partir du 01/01/2008, employeurs ressortissant à la Commission paritaire n° 330 pour les Etablissements et services de santé (sous-secteur 330.01.10) ; redevables d'une cotisation au "Fonds social pour les hôpitaux privés" ; concerne les hôpitaux privés soumis à la loi du 07/08/1987 et les maisons de soins psychiatriques (voir aussi catégories 072, 111).	01/01/2008	01/01/9999
Privé	026	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de la construction n° 124 dont l'activité principale consiste en travaux de parachèvement en général (notamment peinture, isolation, installations sanitaires, de chauffage, d'objet en bois, d'éléments préfabriqués, vitrerie, charpenterie...), en commerce de gros de matériaux de construction... (voir aussi catégories 024, 044, 054).	01/10/1949	01/01/9999

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	027	Catégorie réservée uniquement à la déclaration des cotisations personnelles dues par les victimes d'un accident de travail survenu après le 15/10/1951 qui doivent être versées par les employeurs qui sont leur propre assureur et par les organismes d'assurances.	01/10/1951	01/01/9999
Privé	028	Catégorie réservée uniquement à la déclaration des cotisations personnelles dues par les victimes d'une maladie professionnelle dont l'indemnisation a été demandée après le 15/10/1951.	01/01/1954	01/01/9999
Privé	029	Employeurs relevant de la Sous commission paritaire pour les exploitations forestières n° 125.01 ; certains de leurs travailleurs, rémunérés à la tâche, doivent être déclarés de manière particulière.	01/07/1955	01/01/9999
Privé	030	Employeurs de type commercial qui, jusqu'à la fin des années 80, étaient exclus du bénéfice de la réduction des cotisations patronales MARIBEL pour les travailleurs manuels prévue à l'article 35 de la loi du 29 juin 1981.	01/07/1981	01/01/9999
Privé	031	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire des maîtres-tailleurs, des tailleuses et couturières n° 107 (voir aussi catégorie 038).	01/07/1982	01/01/9999
Privé	032	Employeurs qui, en raison de leur caractère semi-public, ne sont pas redevables de la cotisation "congé-éducation payé" mais qui sont redevables des cotisations en faveur des groupes à risque (852), de l'accompagnement des chômeurs (854), du chômage temporaire et chômeurs âgés (859) (voir aussi catégories 232, 432, 532).	01/01/1963	01/01/9999
Privé	033	Catégorie réservée uniquement à certains services de compensation redevables des cotisations de sécurité sociale sur les salaires pour jours fériés qu'ils paient, en tant que tiers-payants, au nom et pour compte des employeurs (autres que les Fonds de sécurité d'existence et la Caisse nationale des vacances de l'industrie diamantaire).	01/01/1957	01/01/9999
Privé	034	Application de la loi du 28/06/1960 relative à la sécurité sociale des personnes ayant effectué des services temporaires à l'armée. Catégorie supprimée au 31/12/2003.	15/07/1960	31/12/2003
Privé	035	Catégorie réservée aux employeurs exerçant une profession libérale, c-à-d. les médecins, les dentistes, les vétérinaires, les avocats, les notaires, les architectes, les huissiers de justice, les professions paramédicales, les géomètres-experts, les réviseurs d'entreprises et les experts-comptables, les associations de fait formées par ces personnes ainsi que les sociétés qui sont créées dans le cadre de l'exercice de ces professions ; à l'exclusion des pharmaciens ; non redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermeture d'entreprises" ; non redevables d'aucune cotisation de sécurité d'existence; mais bénéficiaires de la redistribution des charges sociales (voir aussi catégories 135, 235, 335 pour les pharmaciens) ; jusqu'au 31/12/2007.	01/01/1987	31/12/2007
Privé	035	A partir du 01/01/2008, employeurs ressortissant à la Commission paritaire pour les professions libérales n° 336 ; concerne les professions libérales au sens strict, non médicales, et bénéficiaires de la redistribution des charges sociales, c-à-d. vétérinaire, avocat, notaire, architecte, huissier de justice, géomètre-expert, réviseur d'entreprise, comptable, expert-comptable, les associations de fait formées par ces personnes ainsi que les sociétés qui sont créées dans le cadre de l'exercice de ces professions (voir aussi catégories 135, 735, 835).	01/01/2008	01/01/9999
Privé	036	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux n° 130.	01/10/1960	01/01/9999
Privé	037	Employeurs, personnes physiques, occupant du personnel domestique, autre que des "gens de maison", redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour la gestion d'immeubles, les agents immobiliers et les travailleurs domestiques n° 323 ; auxquels est destinée la réduction de cotisations prévue par l'A.R. n° 483 du 22/12/1986 (voir aussi catégories 039, 112, 113).	01/01/1970	01/01/9999

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	038	Employeurs redevables d'une cotisation aux Fonds des Commissions paritaires de l'industrie de l'habillement et de la confection n° 109 et/ou n° 215 (voir aussi catégorie 031).	01/01/1961	01/01/9999
Privé	039	Employeurs, personnes physiques, qui occupent des "employés de maison", autres que des travailleurs domestiques ; auxquels est destinée la réduction de cotisations prévue par l'A.R. n° 483 du 22/12/1986 ; à partir du 01/01/2008, relèvent de la Commission paritaire pour le secteur non-marchand n° 337 ou de la Commission paritaire pour les entreprises forestières n° 146 ; en sont exclus ceux qui relèvent des Commissions paritaires n° 144 de l'agriculture et n° 145 pour les entreprises horticoles (voir aussi catégories 094 et 193).	01/01/1988	01/01/9999
Privé	041	Application de l'arrêté royal dispensant certaines catégories de personnes ayant exercé leur activité professionnelle, soit au Congo, soit au Rwanda - Burundi, des conditions d'admission à l'assurance chômage et à l'assurance maladie - invalidité. Catégorie supprimée au 31/12/2002.	01/07/1962	31/12/2002
Privé	043	Catégorie réservée au personnel auxiliaire occupé par les Communautés européennes. Perception des cotisations de sécurité sociale limitées à celles afférentes aux régimes de pension, de l'assurance maladie-invalidité et du chômage.	01/01/1962	01/01/9999
Privé	044	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de la construction n° 124 dont l'activité principale consiste à exécuter des travaux de carrelage, de mosaïque et tous autres travaux de revêtement des murs et du sol (le bois excepté), travaux de plafonnage et d'enduits, travaux de stuc et de staff (voir aussi catégories 024, 026, 054).	01/07/1962	01/01/9999
Privé	048	Employeurs redevables d'une cotisation aux Fonds des Commissions paritaires de l'industrie alimentaire n° 118 et/ou n° 220 et non repris dans une autre catégorie particulière à ce secteur (voir aussi catégories 051, 052, 058, 258, 848).	01/04/1964	01/01/9999
Privé	049	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour l'entretien du textile n° 110.	01/10/1964	01/01/9999
Privé	051	Employeurs redevables d'une cotisation aux Fonds des Commissions paritaires de l'industrie alimentaire n° 118 et/ou n° 220 - sous secteur de l'industrie des légumes (conserves, surgelés, légumes secs, déshydratés, nettoyage ou préparation de légumes frais...) (voir aussi catégories 052, 048, 058, 258, 848).	01/04/1984	01/01/9999
Privé	052	Employeurs redevables d'une cotisation aux Fonds des Commissions paritaires de l'industrie alimentaire n° 118 et/ou n° 220 - sous secteur de l'industrie des fruits (conserves, surgelés, confitures, sirops...) (voir aussi catégories 051, 048, 058, 258, 848).	01/04/1984	01/01/9999
Privé	053	Employeurs relevant des Commissions paritaires n° 101 - Commission nationale mixte des mines et n° 205 pour employés des charbonnages - concerne les mines de houille, les usines de sous-produits, les organismes dépendant des mines...	01/07/1972	01/01/9999
Privé	054	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de la construction n° 124 dont l'activité principale réside dans l'exécution des travaux de couverture de construction et de travaux de rejointoiement (voir aussi catégories 024, 026, 044).	01/07/1962	01/01/9999
Privé	055	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois n° 126.	01/01/1965	01/01/9999
Privé	056	Employeurs relevant des Commissions paritaires n° 104 de l'industrie sidérurgique et n° 210 des employés de l'industrie sidérurgique.	01/01/1964	01/01/9999

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	057	Employeurs redevables de cotisations aux Fonds des Commissions paritaires : pour les ouvriers : de la CP du commerce alimentaire n° 119 ; pour les employés : à partir du 01/04/2011, de la CP du commerce de détail indépendant n° 201 - concerne le petit commerce de détail alimentaire occupant moins de 20 travailleurs (en moyenne au cours de l'année civile précédente) (voir aussi catégorie 157).	01/04/1966	01/01/9999
Privé	058	Employeurs redevables d'une cotisation aux Fonds : pour les ouvriers : de la CP de l'industrie alimentaire n° 118, sous-secteur des boulangeries, pâtisseries qui fabriquent des produits "frais" de consommation immédiate et salons de consommation annexés à une pâtisserie ; redevables d'une cotisation au "Fonds social et de garantie de la boulangerie, pâtisserie et salons de consommation annexés" ; pour les employés : à partir du 01/04/2011, de la CP du commerce de détail indépendant n° 201 ; à partir du 01/04/2010, concerne les petites boulangeries et pâtisseries (voir aussi catégories 258, 048, 051, 052, 848).	01/04/1966	01/01/9999
Privé	059	Employeurs relevant de la Sous commission paritaire de la fabrication industrielle et de la fabrication artisanale de fourrure n° 148.03 (voir aussi catégorie 169).	01/10/1966	01/01/9999
Privé	060	Employeurs relevant de la Commission paritaire pour les services de gardiennage et/ou de surveillance n° 317.	01/01/1980	01/01/9999
Privé	061	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie verrière n° 115.	01/01/1987	01/01/9999
Privé	062	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement de la communauté flamande n° 319.01 ; concerne les employeurs agréés et/ou subsidiés par la Communauté flamande ou la Commission communautaire flamande (voir aussi catégories 162, 462).	01/10/1989	01/01/9999
Privé	063	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire de l'industrie des carrières de kaolin et de sables, exploitées à ciel ouvert, des provinces de Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur n° 102.05 (voir aussi catégories 463, 090, 010).	01/04/1967	01/01/9999
Privé	064	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire des entreprises de garages n° 112 (voir aussi catégorie 065).	01/07/1967	01/01/9999
Privé	065	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire pour la carrosserie n° 149.02 (voir aussi catégorie 064).	01/01/1968	01/01/9999
Privé	066	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour les entreprises de nettoyage n° 121.	01/10/1968	01/01/9999
Privé	067	Employeurs redevables d'une cotisation aux Fonds : pour les ouvriers : de la Sous commission paritaire des électriciens : installation et distribution, n° 149.01 ; pour les employés: à partir du 01/04/2011, de la CP du commerce de détail indépendant n° 201, à l'exclusion de ceux relevant de la catégorie 467 (voir aussi catégorie 467).	01/04/1969	01/01/9999
Privé	068	Employeurs relevant de la Commission paritaire du transport et de la logistique n° 140 et redevables d'une cotisation au "Fonds social des entreprises de taxi et des services de location de voitures avec chauffeur" (voir aussi catégories 083, 084, 085).	01/07/1969	01/01/9999
Privé	069	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire de l'industrie de la chaussure, des bottiers et des chausseurs n° 128.02 (voir aussi catégorie 369).	01/07/1970	01/01/9999

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	070	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire Nationale des Sports n° 223 ; catégorie réservée uniquement, à partir du 01/07/2007, à la déclaration des sportifs rémunérés en vertu d'un contrat de travail de sportif rémunéré prévu par la loi du 24 février 1978 et des coureurs cyclistes professionnels, titulaires d'une licence délivrée par la Royale Ligue Vélocepedique Belge ASBL, et soumis à un assujettissement restreint ; concerne aussi depuis le 01/01/08 les entraîneurs et les arbitres de football ; en combinaison avec une autre catégorie attribuée aux autres sportifs et une autre catégorie attribuée aux travailleurs ordinaires (voir aussi catégories 076, 262, 362).	01/07/1978	01/01/9999
Privé	071	Catégorie réservée uniquement à la déclaration des jeunes défavorisés, soumis à un assujettissement restreint, occupés par des employeurs de type exclusivement non-commercial agréés pour la formation et la mise au travail accompagnée de jeunes défavorisés (A.R. n° 499 du 31/12/1986) ; en combinaison avec une autre catégorie attribuée aux travailleurs ordinaires.	01/04/1988	01/01/9999
Privé	072	Catégorie réservée uniquement pour la déclaration de médecins soumis à un assujettissement restreint : 1) les médecins en formation de spécialiste, à déclarer par l'établissement de soins dans lequel la formation est suivie (en combinaison avec une autre catégorie attribuée aux travailleurs ordinaires 025..) ; 2) à partir du 3e trimestre 2009, les médecins en formation de généraliste, à déclarer par le centre de coordination pour la formation en médecine générale.	01/04/1983	01/01/9999
Privé	073	Employeurs relevant de la Sous commission paritaire pour les entreprises de travail adapté de la Région wallonne et de la Communauté germanophone n° 327.03 ; concerne les ETA "germanophones", catégorie réservée aux ETA subsidiées par la Région wallonne (et reconnues par l'AWIPH - Agence Wallonne d'Intégration des Personnes Handicapées) mais non redevables d'une cotisation au "Fonds de Sécurité d'existence pour les ETA situées en Région wallonne et en Communauté germanophone" ; non redevables des cotisations en faveur des groupes à risque (852), de l'accompagnement des chômeurs (854), du chômage temporaire et chômeurs âgés (859) (voir aussi catégories 173, 273, 373, 473).	01/01/1987	01/01/9999
Privé	074	Employeurs, de type exclusivement non-commercial, relevant des Commissions paritaires n° 152 et/ou 225, redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour les institutions subsidiées de l'enseignement libre n° 152 ; depuis le 01/04/2007, concerne uniquement les établissements et internats subventionnés par la Communauté flamande, dont le siège social est situé en Région flamande ou en Région de Bruxelles-Capitale et qui sont inscrits au rôle néerlandophone de l'ONSS ; non redevables des cotisations en faveur des groupes à risque (852), de l'accompagnement des chômeurs (854), du chômage temporaire et chômeurs âgés (859).	01/10/1978	01/01/9999
Privé	076	Catégorie réservée uniquement, à partir du 01/07/2007, à la déclaration des sportifs rémunérés en vertu d'un contrat de travail d'employé, autres que les sportifs déclarés dans la catégorie 070, et soumis à un assujettissement restreint ; employeurs redevables soit d'une cotisation aux Fonds des Sous-CP du secteur socio-culturel n° 329.01, 329.02 ou 329.03, soit d'une cotisation au Fonds de la CP n° 218 ; en combinaison avec une autre catégorie attribuée aux autres sportifs et une autre catégorie attribuée aux travailleurs ordinaires (voir aussi catégories 070, 262, 362).	01/01/1970	01/01/9999
Privé	077	Employeurs redevables d'une cotisation aux Fonds : pour les ouvriers : de la Sous commission paritaire pour le commerce du métal n° 149.04 ; pour les employés : à partir du 01/04/2011, de la CP du commerce de détail indépendant n° 201.	01/10/1970	01/01/9999
Privé	078	Employeurs redevables d'une cotisation aux Fonds: pour les ouvriers : de la Sous commission paritaire pour les métaux précieux n° 149.03 ; pour les employés : à partir du 01/04/2011, de la CP du commerce de détail indépendant n° 201 - concerne les entreprises d'horlogerie, d'orfèvrerie, de bijouterie et de joaillerie.	01/10/1970	01/01/9999
Privé	079	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire pour la récupération des métaux n° 142.01 (voir aussi catégories 082, 092, 102).	01/10/1970	01/01/9999

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	080	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire des compagnies aériennes n° 315.02 (voir aussi catégorie 180).	01/10/1978	01/01/9999
Privé	081	Employeurs redevables d'une cotisation aux Fonds : pour les ouvriers : de la Sous commission paritaire pour le commerce de combustibles de la Flandre orientale n° 127.02 ; pour les employés : à partir du 01/04/2011, de la CP du commerce de détail indépendant n° 201 (voir aussi catégories 091, 230).	01/10/1982	01/01/9999
Privé	082	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire pour la récupération du papier n° 142.03 (voir aussi catégories 079, 092, 102).	01/10/1987	01/01/9999
Privé	083	Employeurs relevant de la Commission paritaire du transport et de la logistique n° 140 et redevables d'une cotisation au "Fonds Social Transport et Logistique" ; et/ou redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour employés du commerce international, du transport et de la logistique n° 226 - ne concerne que les sous-secteurs du transport de choses par route pour compte de tiers, de la manutention de choses et/ou des services logistiques pour compte de tiers peu importe le mode de transport utilisé (en dehors des zones portuaires), de l'assistance dans les aéroports (voir aussi catégories 068, 084, 085).	01/01/1971	01/01/9999
Privé	084	Employeurs relevant de la Commission paritaire du transport et de la logistique n° 140 et redevables d'une cotisation au "Fonds Social des entreprises de déménagement, gardes-meubles et leurs activités connexes" et/ou redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour employés du commerce international, du transport et de la logistique n° 226 (voir aussi catégories 068, 083, 085).	01/07/1971	01/01/9999
Privé	085	Employeurs relevant de la Commission paritaire du transport et de la logistique n° 140 et redevables d'une cotisation au "Fonds Social Bus & Cars" - ne concerne que les services spéciaux d'autobus (services réguliers spécialisés) et les services d'autocars (services occasionnels) (voir aussi catégories 068, 083, 084, 232, 347).	01/10/1971	01/01/9999
Privé	086	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de la pêche maritime n° 143 - "Waarborg en sociaal Fonds voor de zeevisserij" ; concerne les marchands de poissons, acheteurs dans les halles aux poissons du littoral et qui occupent du personnel dans leurs entrepôts situés dans ou près de ces halles (voir aussi catégorie 019, 186).	01/07/1971	01/01/9999
Privé	087	Employeurs redevables d'une cotisation aux Fonds des commissions paritaires de l'industrie chimique n° 116 et/ou n° 207 (voir aussi catégorie 187).	01/07/1972	01/01/9999
Privé	088	Employeurs relevant de la Commission paritaire de l'industrie des cuirs et peaux et des produits de remplacement et appartenant au secteur de la fabrication des gants en cuir, en y comprenant la coupe et la couture. Catégorie supprimée au 31/12/2002 - voir catégorie 169.	01/01/1973	30/09/2003
Privé	089	Employeurs redevables d'une cotisation aux Fonds de la Commission paritaire de la transformation du papier et du carton n° 136 et /ou de la Commission paritaire des employés de la transformation du papier et du carton n° 222 (voir aussi catégorie 189).	01/01/1974	01/01/9999
Privé	090	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire de l'industrie des carrières et scieries de marbre de tout le territoire du Royaume n° 102.08 (voir aussi catégories 063, 463, 010).	01/04/1981	01/01/9999

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	091	Employeurs redevables d'une cotisation aux Fonds : pour les ouvriers : de la Commission paritaire pour le commerce de combustibles n° 127, à l'exclusion des employeurs relevant de la Sous commission paritaire pour le commerce de combustible de la Flandre orientale ; pour les employés : à partir du 01/04/2011, de la CP du commerce de détail indépendant n° 201 (voir aussi catégories 081, 230).	01/10/1974	01/01/9999
Privé	092	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire pour la récupération de chiffons n° 142.02 (voir aussi catégories 079, 082, 102).	01/07/1976	01/01/9999
Privé	093	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour les entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles n° 132 (voir aussi catégorie 193).	01/01/1977	01/01/9999
Privé	094	Employeurs relevant de la Commission paritaire pour les entreprises horticoles n° 145, redevables d'une cotisation au "Fonds social pour l'implantation et l'entretien de parcs et jardins" ; concerne les entreprises dont l'activité consiste en l'implantation, l'entretien de parcs et jardins, à l'exclusion des autres entreprises horticoles, de la floriculture et de la culture des chicons ; concerne également les "gens de maison" qui exercent ce type d'activité pour un employeur personne physique (voir aussi catégories 194, 294, 494, 594 et 039).	01/01/1977	01/01/9999
Privé	095	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds pour la formation professionnelle des travailleurs ressortissant à la Commission paritaire pour les attractions touristiques (CP 333).	01/01/2011	01/01/9999
Privé	097	Catégorie réservée uniquement à la déclaration des travailleurs intérimaires occupés par des employeurs des entreprises de travail intérimaire agréées : redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour le travail intérimaire et les entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité n° 322 ; en combinaison avec une autre catégorie attribuée aux travailleurs ordinaires.	01/01/1979	01/01/9999
Privé	099	Catégorie, et n° ONSS particulier 194xxxx-xx, réservés uniquement aux "tiers payant" redevables de cotisations de sécurité sociale, au nom et pour compte des employeurs : réservés aux Fonds de sécurité d'existence identifiés avant le 30/09/1983 ; en combinaison éventuellement avec une autre catégorie, et un autre n° ONSS, attribués pour leurs propres travailleurs (voir aussi catégories 199, 299, 399, 699...).	01/01/1977	01/01/9999
Privé	100	Employeurs redevables, pour leurs employés, d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire du commerce de détail indépendant n° 201, à l'exclusion de ceux repris dans une autre catégorie particulière (mixte) : 057, 058, 067, 077, 078, 081, 091, 169.	01/01/1992	01/01/9999
Privé	102	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire pour la récupération de produits divers n° 142.04 (voir aussi catégories 079, 082, 092).	01/10/2005	01/01/9999
Privé	110	Employeurs relevant depuis le 01/10/2006 de la Sous commission paritaire de l'industrie du béton n° 106.02 ; redevables, à partir du 01/07/2007, d'une cotisation au Fonds social de l'industrie du béton.	01/10/2006	01/01/9999
Privé	111	Catégorie réservée uniquement à la déclarations de travailleurs contractuels subventionnés FBI (pour lesquels un subside est accordé par le Fonds budgétaire interdépartemental) occupés par des hôpitaux ; toujours en combinaison avec la catégorie 025 et mêmes caractéristiques que cette catégorie.	01/07/1987	01/01/9999

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	112	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour la gestion d'immeubles, les agents immobiliers et les travailleurs domestiques n° 323 ; concerne les employeurs dont l'activité est exclusivement de type non-commercial : employeurs qui gèrent leur propre association de copropriétaires ; qui gèrent leur patrimoine immobilier propre, autre que celui en copropriété, et à partir du 01/07/2008 les agents immobiliers agréés IPI (Institut professionnel des agents immobiliers) (voir aussi catégories 037, 113).	01/01/2001	01/01/9999
Privé	113	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour la gestion d'immeubles, les agents immobiliers et les travailleurs domestiques n° 323 ; concerne les employeurs dont l'activité est exclusivement de type commercial : les syndicats d'associations de copropriétaires et les régisseurs de biens immeubles, agréés comme agents immobiliers par l'IPI (Institut professionnel des agents immobiliers), et à partir du 01/07/2008 les agents immobiliers agréés IPI ; certains employeurs qui gèrent leur patrimoine immobilier propre, autre que celui en copropriété (voir aussi catégories 037, 112).	01/04/2003	01/01/9999
Privé	116	Employeurs, exclusivement de type non-commercial, redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels pour lesquels l'employeur doit faire une déclaration "Dimona Full" (voir aussi catégories 016, 216, 017, 117, 217).	01/07/2007	01/01/9999
Privé	117	Employeurs, exclusivement de type commercial, redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels pour lesquels l'employeur doit faire une déclaration "Dimona Full" (voir aussi catégories 017, 217, 016, 116, 216).	01/07/2007	01/01/9999
Privé	122	Employeurs relevant de la Sous commission paritaire n° 305.02 pour les établissements et services de santé : redevables d'une cotisation au "Sociaal Fonds voor de gezondheidsinrichtingen en -diensten" (sous secteur 305.02.06) ; concerne les employeurs "néerlandophones" situés dans la Région Flamande ou dans la Région de Bruxelles-Capitale, dont l'activité consiste en soins de santé non hospitaliers et autres que ceux dispensés par les autres sous-secteurs de la CP 305.02 ; non redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermeture d'entreprises" (voir aussi catégories 222, 422) ; jusqu'au 31/12/2007.	01/07/1991	31/12/2007
Privé	122	A partir du 01/01/2008, employeurs ressortissant à la Commission paritaire n° 331 pour le "Vlaamse welzijns- en gezondheidssector" (sous-secteur 331.00.20) ; redevables d'une cotisation au "Sociaal Fonds voor de Vlaamse welzijns- en gezondheidssector" ; concerne les employeurs néerlandophones, situés en Région flamande ou en Région bruxelloise, dont l'activité principale concerne: centrum voor geboorteregeling, centrum voor tele-onthaal, sociale vrijwilligersorganisatie, dienst voor de strijd tegen toxicomanie, centrum voor huwelijkscontacten, centrum voor prenatale raadpleging, consultatiebureau voor het jonge kind, vertrouwenscentrum kindermishandeling, adoptiedienst, centrum voor ontwikkelingsstoornissen, consultatiecentrum voor gehandicaptenzorg, samenwerkingsinitiatief inzake thuisverzorging, centrum voor geestelijke gezondheidszorg, diensten en centra voor gezondheidspromotie en preventie met uitzondering van de ziekenfondsen (voir aussi catégories 222, 422, 522, 722, 735, 911).	01/01/2008	01/01/9999
Privé	123	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de la coiffure et des soins de beauté n° 314 ; concerne le secteur des salons de coiffure et des soins de beauté, à l'exclusion des centres de fitness, de bodybuilding, des saunas et centres solaires (voir aussi catégorie 223).	01/10/1991	01/01/9999
Privé	130	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire des entreprises d'assurances n° 306 (voir aussi catégorie n° 530).	01/10/1991	01/01/9999

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	132	Catégorie réservée uniquement à la déclaration de travailleurs contractuels subventionnés FBI (pour lesquels un subside est accordé par le Fonds budgétaire interdépartemental) occupés par des hôpitaux à caractère semi-public ; toujours en combinaison avec la catégorie 032 et mêmes caractéristiques que cette catégorie.	01/07/1991	01/01/9999
Privé	133	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'Industrie des Tabacs n° 133.	01/04/2007	01/01/9999
Privé	135	Employeurs, professions libérales, redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour les pharmacies et offices de tarification n° 313 ; concerne les employeurs, professions libérales, qui exercent leur activité en tant que personne physique ou association de fait (employeurs issus de la catégorie 035), ainsi que les sociétés dont un des associés détient le titre de pharmacien ; bénéficiaires de la redistribution des charges sociales (voir aussi catégories 235, 335).	01/01/1998	01/01/9999
Privé	157	Employeurs redevables de cotisations aux Fonds des Commissions paritaires : pour les ouvriers : du commerce alimentaire n° 119 ; pour les employés : de la Sous commission paritaire des moyennes entreprises d'alimentation n° 202.01 - concerne le moyen commerce de détail alimentaire occupant 20 travailleurs ou plus (en moyenne au cours de l'année civile précédente) avec maximum 2 points de vente, un au siège social et une succursale (voir aussi catégorie 057).	01/07/1995	01/01/9999
Privé	158	Employeurs définis à l'indice 058 mais déclarant des travailleurs avec rémunérations forfaitaires (voir aussi catégories 058, 258). Catégorie supprimée au 31/03/2007.	01/01/1986	30/06/2007
Privé	162	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement de la communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone n° 319.02 ; concerne les employeurs agréés et/ou subsidiés par la Communauté française, la Région wallonne, la Communauté germanophone ou la Commission communautaire française et ceux, non agréés ni subventionnés dont l'activité principale est exercée en Wallonie (voir aussi catégories 062, 462).	01/04/1990	01/01/9999
Privé	163	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds 2ième pilier SCP 102.01 pour le régime de pension complémentaire sectoriel des ouvriers et ouvrières ressortissant à la Sous commission paritaire de l'industrie des carrières de petit-granit et de calcaire à tailler de la province de Hainaut (SCP 102.01).	01/04/2011	01/01/9999
Privé	166	Employés définis à l'indice 066 mais déclarant des travailleurs avec rémunérations forfaitaires. Catégorie supprimée au 31/03/2007.	01/01/1986	30/06/2007
Privé	169	Employeurs redevables d'une cotisation aux Fonds : pour les ouvriers : de la Sous commission paritaire de la maroquinerie et de la ganterie n° 128.03 ; pour les employés : à partir du 01/04/2011, de la CP du commerce de détail indépendant n° 201 (voir aussi catégories 069, 369).	01/10/1991	01/01/9999
Privé	173	Employeurs relevant de la Sous commission paritaire pour les entreprises de travail adapté subsidiées par la Commission communautaire française n° 327.02 ; concerne les employeurs des ETA bruxelloises "francophones" ; redevables d'une cotisation au "Fonds de Sécurité d'existence pour les ETA agréées par la Commission communautaire française" ; non redevables des cotisations en faveur des groupes à risque (852), de l'accompagnement des chômeurs (854), du chômage temporaire et chômeurs âgés (859) (voir aussi catégories 073, 273, 373, 473).	01/01/2002	01/01/9999

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	174	Employeurs, de type exclusivement non-commercial, relevant des Commissions paritaires n° 152 et/ou 225, redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour les institutions subsidiées de l'enseignement libre n° 152 ; depuis le 01/04/2007, concerne uniquement les établissements et internats subventionnés par la Communauté française, dont le siège est situé en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale et qui sont inscrits auprès de l'ONSS au rôle francophone ; non redevables des cotisations en faveur des groupes à risque (852), de l'accompagnement des chômeurs (854), du chômage temporaire et chômeurs âgés (859).	01/04/2007	01/01/9999
Privé	180	Employeurs de droit privé qui, outre les travailleurs sous contrat de travail régi par le droit privé, occupent aussi du personnel sous statut public et qui relèvent de la Commission paritaire de l'aviation commerciale n° 315 ; à partir du 21/08/2009, relèvent de la Sous commission paritaire pour la gestion des aéroports n° 315.03 ; concerne notamment BAC S.A.-N.V. n° 1788535-46 (voir aussi catégorie 080).	01/01/2005	01/01/9999
Privé	183	Employeurs dont les travailleurs manuels ressortissent à la Commission paritaire n° 140 qui ne sont pas (année 1995) ou en partie seulement (années 1996 et suivantes) redevables de la cotisation de sécurité d'existence au Fonds social. Catégorie supprimée au 01/01/1996.	01/01/1996	30/06/2007
Privé	186	Employeurs redevables d'une cotisation au Fond de la Commission paritaire pour la pêche maritime n° 143 - "Waarborg en sociaal Fonds voor de zeevisserij" ; concerne les employeurs dont l'activité économique consiste en l'exploitation et la gestion de ventes de poissons (voir aussi catégories 019, 086).	01/01/1995	01/01/9999
Privé	187	Employeurs redevables d'une cotisation aux Fonds des Commissions paritaires de l'industrie chimique n° 116 et/ou n° 207, mais dispensés du paiement aux Fonds de la partie de cotisation destinée aux groupes à risque s'ils ont pris eux-mêmes des initiatives similaires entérinées par une CCT (voir aussi catégorie 087).	01/10/1989	01/01/9999
Privé	189	Employeurs redevables de cotisations aux Fonds de la Commission paritaire pour la production de pâtes, papiers et cartons n° 129 et/ou de la Commission paritaire des employés de l'industrie papetière n° 221 (voir aussi catégorie 089).	01/04/1994	01/01/9999
Privé	193	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'agriculture n° 144; concerne aussi les "gens de maison" occupés par un employeur personne physique pour, par exemple, l'entretien d'écuries, de chevaux ... (voir aussi catégories 093 et 039).	01/04/1995	01/01/9999
Privé	194	Employeurs relevant de la Commission paritaire pour les entreprises horticoles n° 145, redevables d'une cotisation au "Fonds social et de garantie pour les entreprises horticoles" ; concerne les entreprises horticoles, à l'exclusion de celles dont l'activité consiste en l'implantation des parcs et jardins, en floriculture ou en culture des chicons (voir aussi catégories 094, 294, 494, 594).	01/01/1991	01/01/9999
Privé	198	Employeurs de l'enseignement subsidié intervenant en tant que tiers-payant pour les accompagnateurs de bus pour lesquels l'assurance obligatoire est limitée aux régimes d'assurance maladie et invalidité, pensions et chômage. Catégorie supprimée au 31/03/2000.	01/01/1993	31/03/2000
Privé	199	Catégorie, et n° ONSS particulier, réservés uniquement au Fonds pour l'industrie diamantaire (n° 1943023-48), à la Caisse de vacances de l'Etat pour l'industrie diamantaire (n° 1941003-94) et au Fonds de compensation interne pour le secteur du diamant (n° 1943066-16), redevables de cotisations de sécurité sociale en qualité de "tiers-payant" ; en combinaison éventuellement avec une autre catégorie, et un autre n° ONSS, pour leur propre personnel (voir aussi catégories 099, 299, 399, 699,...).	01/01/1986	01/01/9999

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	200	Employeurs redevables : pour les employés : d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour les employés du commerce international, du transport et de la logistique n° 226 ; pour les ouvriers : d'aucune cotisation à aucun autre fonds (voir aussi catégories 083, 084).	01/10/1992	01/01/9999
Privé	211	Employeurs relevant de la Sous commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors de la Communauté flamande n° 318.02 ; concerne les services subsidiés par la Communauté flamande, à l'exclusion des services non subsidiés ; employeurs bénéficiant du cumul de la réduction structurelle et de la réduction Maribel social (voir aussi catégories 611, 011).	01/01/1990	01/01/9999
Privé	212	Employeurs étrangers, sans siège d'exploitation en Belgique, qui occupent des travailleurs, non liés par un contrat de travail de droit belge, mais qui doivent être assujettis en Belgique en vertu de la réglementation internationale ; non redevables de la cotisation vacances annuelles ; non redevables de la plupart des cotisations spéciales.	01/01/2003	01/01/9999
Privé	216	Employeurs, exclusivement de type non-commercial, redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels pour lesquels l'employeur doit faire une déclaration "Dimona Light" (voir aussi catégories 016, 116, 017, 117, 217).	01/07/2007	01/01/9999
Privé	217	Employeurs, exclusivement de type commercial, redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels pour lesquels l'employeur doit faire une déclaration "Dimona Light" (voir aussi catégories 017, 117, 016, 116, 216).	01/07/2007	01/01/9999
Privé	222	Employeurs relevant de la Sous commission paritaire n° 305.02 pour les établissements et services de santé : redevables d'une cotisation au "Fonds des établissements et services de santé francophones pour la formation" (sous secteur 305.02.07) ; concerne les employeurs "francophones et germanophones" situés dans la Région wallonne ou dans la Région de Bruxelles-Capitale, dont l'activité consiste en soins de santé non hospitaliers et autres que ceux dispensés par les autres sous-secteurs de la CP 305.02 ; non redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermeture d'entreprises" (voir aussi catégories 122, 422) ; jusqu'au 31/12/2007.	01/10/1991	31/12/2007
Privé	222	A partir du 01/01/2008, employeurs ressortissant à la Commission paritaire n° 332 pour "le Secteur francophone et germanophone de l'Aide sociale et des Soins de santé" (sous-secteur 332.00.20) ; redevables d'une cotisation au "Fonds social pour le secteur de l'aide sociale et des soins de santé" ; concerne les employeurs francophones et germanophones situés en Région wallonne ou bruxelloise dont l'activité principale concerne : l'aide aux justiciables et détenus, centre d'action sociale globale (agrés Cocof), centre local de la promotion de la santé (agrée RW), centre de coordination de soins et services à domicile, service d'entraide, service de prévention et d'éducation à la santé, centre de planning familial, centre de santé et service de promotion de la santé à l'école, service communautaire de promotion de la santé, centre de santé mentale, équipe SOS enfants, service social, centre de télé-accueil, service de lutte contre la toxicomanie et de prévention des assuétudes, aide aux victimes (non reconnu), espace-rencontre, télévigilance (voir aussi catégories 122, 422, 522, 722, 735, 911).	01/01/2008	01/01/9999
Privé	223	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de la coiffure et des soins de beauté n° 314 ; ne concerne que le secteur des centres de fitness, de body building, des saunas et des centres solaires (voir aussi catégorie 123).	01/07/1993	01/01/9999

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	224	Catégorie réservée aux ouvriers intérimaires occupés dans le secteur de la construction ; Employeurs des entreprises de travail intérimaires agréées, spécialement constituées dans le but de mettre des ouvriers à disposition des entreprises de la construction, qui relèvent de la Commission paritaire de la construction (CP 124) et qui s'occupent de travaux de gros oeuvre en général (voir cat 024). Ces employeurs cotisent à la fois au Fonds social des travailleurs intérimaires (voir cat 097) et aux Fonds de sécurité d'existence et de formation professionnelle des ouvriers du secteur de la construction de la catégorie 024. Catégorie à attribuer en fonction de l'activité exercée par l'intérimaire chez l'utilisateur.	01/01/2002	01/01/9999
Privé	226	Catégorie réservée aux ouvriers intérimaires occupés dans le secteur de la construction, Employeurs des entreprises de travail intérimaires agréées, spécialement constituées dans le but de mettre des ouvriers à disposition des entreprises de la construction, qui relèvent de la Commission paritaire de la construction (CP 124) et qui s'occupent de travaux de parachèvement en général (voir cat 026). Ces employeurs cotisent à la fois au Fonds social des travailleurs intérimaires (voir cat 097) et aux Fonds de sécurité d'existence et de formation professionnelle des ouvriers du secteur de la construction de la catégorie 026. Catégorie à attribuer en fonction de l'activité exercée par l'intérimaire chez l'utilisateur.	01/01/2002	01/01/9999
Privé	230	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds des Commissions paritaires de l'industrie et du commerce du pétrole n° 117 et/ou n° 211 (voir aussi catégories 081, 091).	01/10/1997	01/01/9999
Privé	232	Employeurs qui, en raison de leur caractère public, ne sont pas redevables ni de la cotisation "congé-éducation payé" ni des cotisations en faveur des groupes à risque (852), de l'accompagnement des chômeurs (854), du chômage temporaire et chômeurs âgés (859) (voir aussi catégories 032, 432, 532).	01/04/1994	01/01/9999
Privé	235	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour les pharmacies et offices de tarification n° 313 ; concerne les employeurs exclusivement de type commercial, qui exercent leur activité sous forme de société commerciale et dont aucun des associés composant la société ne détient le titre de pharmacien (employeurs issus de la catégorie 000) (voir aussi catégories 135, 335).	01/01/1998	01/01/9999
Privé	244	Catégorie réservée aux ouvriers intérimaires occupés dans le secteur de la construction, Employeurs des entreprises de travail intérimaires agréées, spécialement constituées dans le but de mettre des ouvriers à disposition des entreprises de la construction, qui relèvent de la Commission paritaire de la construction (CP 124) et qui s'occupent de travaux de carrelage, de mosaïque et de tous autres travaux de revêtement de murs et de sols (bois excepté), travaux de plafonnage et d'enduits, stuc et staff (voir cat 044). Ces employeurs cotisent à la fois au Fonds social des travailleurs intérimaires (voir cat 097) et aux Fonds de sécurité d'existence et de formation professionnelle des ouvriers du secteur de la construction de la catégorie 044. Catégorie à attribuer en fonction de l'activité exercée par l'intérimaire chez l'utilisateur.	01/01/2002	01/01/9999
Privé	254	Catégorie réservée aux ouvriers intérimaires occupés dans le secteur de la construction, Employeurs des entreprises de travail intérimaires agréées, spécialement constituées dans le but de mettre des ouvriers à disposition des entreprises de la construction, qui relèvent de la Commission paritaire de la construction (CP 124) et qui s'occupent de travaux de couverture de construction et de travaux de rejointoiement (voir cat 054). Ces employeurs cotisent à la fois au Fonds social des travailleurs intérimaires (voir cat 097) et aux Fonds de sécurité d'existence et de formation professionnelle des ouvriers du secteur de la construction de la catégorie 054. Catégorie à attribuer en fonction de l'activité exercée par l'intérimaire chez l'utilisateur.	01/01/2002	01/01/9999
Privé	258	Employeurs redevables d'une cotisation aux Fonds : pour les ouvriers : de la CP de l'industrie alimentaire n° 118, sous-secteur des boulangeries, pâtisseries qui fabriquent des produits "frais" de consommation immédiate et salons de consommation annexés à une pâtisserie; redevables d'une cotisation au "Fonds social et de garantie de la boulangerie, pâtisserie et salons de consommation annexés"; pour les employés : de la CP des employés de l'industrie alimentaire n° 220 ; à partir du 01/04/2010, concerne les grandes boulangeries et pâtisseries (voir aussi catégories 058, 048, 051, 052, 848).	01/01/1994	01/01/9999

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	262	Employeurs redevables d'une cotisation au "Social Fonds voor het Sociaal-Cultureel Werk van de Vlaamse Gemeenschap" ; concerne les employeurs, exclusivement de type non-commercial, relevant de la Sous commission paritaire pour le secteur socioculturel de la Communauté flamande n° 329.01 et de la Sous commission paritaire pour les organisations socio-culturelles fédérales et bicommunautaires n° 329.03, dont le siège social est situé : a) en Région flamande ; b) en Région de Bruxelles-Capitale et inscrits à l'ONSS au rôle néerlandophone (voir aussi catégories 362 et 762).	01/01/1998	01/01/9999
Privé	269	Employeurs ressortissant à la Sous commission paritaire de la maroquinerie qui ne sont redevables que de la cotisation destinée à assurer le financement de la promotion de l'emploi des groupes à risques. Catégorie supprimée au 31/12/2002 - voir catégorie 169.	01/10/1991	30/09/2003
Privé	273	Employeurs relevant de la Sous commission paritaire pour les entreprises de travail adapté de la Région wallonne et de la Communauté germanophone n° 327.03 ; concerne les ETA wallonnes, catégorie réservée aux ETA subsidiées par la Région wallonne (et reconnues par l'AWIPH - Agence Wallonne d'Intégration des Personnes Handicapées) ; redevables d'une cotisation au "Fonds de Sécurité d'existence pour les ETA situées en Région wallonne et en Communauté germanophone" ; non redevables des cotisations en faveur des groupes à risque (852), de l'accompagnement des chômeurs (854), du chômage temporaire et chômeurs âgés (859) (voir aussi catégories 073, 173, 373, 473).	01/07/2002	01/01/9999
Privé	283	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds social pour l'assistance dans les aéroports et ressortissant à la Commission paritaire du transport et de la logistique et appartenant au sous-secteur de l'assistance en escale dans les aéroports (CP n° 140).	01/10/2011	01/01/9999
Privé	294	Employeurs relevant de la Commission paritaire pour les entreprises horticoles n° 145, redevables d'une cotisation au "Fonds social pour l'implantation et l'entretien de parcs et jardins" ; en raison de leur caractère semi-public, non redevables de la cotisation destinée au congé-éducation payé (voir aussi catégories 094, 194, 494, 594).	01/01/1986	01/01/9999
Privé	299	Catégorie, et n° ONSS particulier 194xxxx-xx, réservés uniquement aux "tiers payant" redevables de cotisations de sécurité sociale au nom et pour compte des employeurs : réservés 1) aux Fonds de sécurité d'existence identifiés après le 30/09/1983 ; 2) aux "tiers payant" en matière de prépension (conventionnelle ou autre...) ; en combinaison éventuellement avec une autre catégorie, et un autre n° ONSS, attribués pour leurs propres travailleurs (voir aussi catégories 099, 199, 699).	01/01/1986	01/01/9999
Privé	303	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire pour la production de films n° 303.01 - concerne la production de films longs métrages, à titre principal ou accessoire (voir aussi catégorie 423).	01/01/2010	01/01/9999
Privé	311	Employeurs relevant de la Sous commission paritaire n° 305.02 pour les établissements et services de santé : redevables d'une cotisation au "Fonds social pour les homes pour personnes âgées et les maisons de repos et de soins privés" (sous secteur 305.02.01) ; concerne les employeurs dont l'activité consiste en "l'accueil des personnes âgées" et est de caractère non commercial (ASBL, société civile...) ; non redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermeture d'entreprises" (voir aussi catégorie 330) ; jusqu'au 31/12/2007.	01/10/1993	31/12/2007
Privé	311	A partir du 01/01/2008, employeurs ressortissant à la Commission paritaire n° 330 pour les Etablissements et services de santé (sous-secteur 330.01.20) ; redevables d'une cotisation au "Fonds social pour les homes pour personnes âgées et les maisons de repos et de soins privés" ; concerne les employeurs, exclusivement de type non-commercial (ASBL, SCIV...), dont l'activité principale concerne : maison de repos, maison de repos et de soins, résidence service, centre de soins de jour, centre de jour pour personnes âgées (voir aussi catégorie 330).	01/01/2008	01/01/9999
Privé	316	Atelier protégé relevant pour les travailleurs valides de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière. Catégorie supprimée au 31/12/1994 - voir catégories 073, 173, 273, 373, 473.	01/01/1988	31/12/1994

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	320	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire des pompes funèbres n° 320.	01/10/2006	01/01/9999
Privé	322	Employeurs relevant de la Sous commission paritaire n° 305.02 pour les établissements et services de santé : redevables d'une cotisation au "Sociaal Fonds voor de sector opvang van kinderen" (sous secteur 305.02.08) ; concerne les employeurs "néerlandophones" situés dans la Région Flamande ou dans la Région de Bruxelles-Capitale, dont l'activité consiste en "l'accueil des enfants" ; non redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermeture d'entreprises" (voir aussi catégorie 022) ; jusqu'au 31/12/2007.	01/01/1998	31/12/2007
Privé	322	A partir du 01/01/2008, employeurs ressortissant à la Commission paritaire n° 331 pour le "Vlaamse welzijns- en gezondheidssector" (sous-secteur 331.00.10) ; redevables d'une cotisation au "Sociaal Fonds voor de Vlaamse welzijns- en gezondheidssector" ; concerne les employeurs néerlandophones, situés en Région flamande ou en Région bruxelloise, dont l'activité principale concerne : de kinderkribben, peutertuinen, diensten voor onthaalouders, diensten voor thuisopvang van zieke kinderen, buitenschoolse kinderopvang (voir aussi catégories 022, 722).	01/01/2008	01/01/9999
Privé	323	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire pour l'exploitation des salles de cinéma n° 303.03.	01/10/1999	01/01/9999
Privé	330	Employeurs relevant de la Sous commission paritaire n° 305.02 pour les établissements et services de santé : redevables d'une cotisation au "Fonds social pour les homes pour personnes âgées et les maisons de repos et de soins privés" (sous secteur 305.02.01) ; concerne les employeurs dont l'activité consiste en "l'accueil des personnes âgées" et est de type commercial (SA, SPRL...); redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermeture d'entreprises" (voir aussi catégorie 311) ; jusqu'au 31/12/2007.	01/10/1993	31/12/2007
Privé	330	A partir du 01/01/2008, employeurs ressortissant à la Commission paritaire n° 330 pour les Etablissements et services de santé (sous-secteur 330.01.20) ; redevables d'une cotisation au "Fonds social pour les homes pour personnes âgées et les maisons de repos et de soins privés" ; concerne les employeurs, exclusivement de type commercial, dont l'activité principale concerne : maison de repos, maison de repos et de soins, résidence service, centre de soins de jour, centre de jour pour personnes âgées (voir aussi catégorie 311).	01/01/2008	01/01/9999
Privé	335	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour les pharmacies et offices de tarification n° 313 ; concerne les employeurs, exclusivement de type non commercial, qui exercent leur activité sous la forme d'une association non commerciale et dont aucun des associés composant l'association ne détient le titre de pharmacien (employeurs issus de la catégorie 011) (voir aussi catégories 135, 235).	01/01/1998	01/01/9999
Privé	336	Atelier protégé relevant pour ses ouvriers valides de la Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux. Catégorie supprimée au 31/12/1994 - voir catégories 073, 173, 273, 373, 473.	01/01/1987	31/12/1994
Privé	362	Employeurs redevables d'une cotisation au "Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone" ; concernent les employeurs, exclusivement de type non-commercial, relevant de la Sous commission paritaire pour le secteur socio-culturel de la Communauté française et germanophone et de la Région wallonne n° 329.02 et de la Sous commission paritaire pour les organisations socio-culturelles fédérales et bicommunautaires n° 329.03, dont le siège social est situé : a) en Région wallonne ; b) jusqu'au 31/03/2010, en Région de Bruxelles-Capitale et inscrits à l'ONSS au rôle francophone (voir aussi catégories 262 et 762).	01/07/1998	01/01/9999
Privé	364	Atelier protégé qui relève pour ses ouvriers valides de la Commission paritaire des entreprises de garage. Catégorie supprimée au 31/12/1994 - voir catégories 073, 173, 273, 373, 473.	01/01/1988	31/12/1994

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	369	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire pour les chaussures orthopédiques n° 128.06 (voir aussi catégories 069, 169).	01/04/1992	01/01/9999
Privé	373	Employeurs relevant de la Sous commission paritaire pour les entreprises de travail adapté subsidiées par la Communauté flamande ou par la commission communautaire flamande et les ateliers sociaux agréés et/ou subsidiés par la Communauté flamande n° 327.01 ; concerne les employeurs des ateliers sociaux néerlandophones ; redevables d'une cotisation au "Fonds voor Bestaanszekerheid voor de sociale werkplaatsen" (voir aussi catégories 073, 173, 273, 473).	01/01/2003	01/01/9999
Privé	387	Atelier protégé relevant pour ses travailleurs valides de la Commission paritaire de l'industrie chimique. Catégorie supprimée au 31/12/1994 - voir catégories 073, 173, 273, 373, 473.	01/07/1989	31/12/1994
Privé	394	Atelier protégé ayant pour activité économique l'implantation et l'entretien de parcs et jardins qui relève pour ses ouvriers valides de la Commission paritaire pour les entreprises horticoles. Catégorie supprimée au 31/12/1994 - voir catégories 073, 173, 273, 373, 473.	01/01/1987	31/12/1994
Privé	422	Employeurs relevant de la Sous commission paritaire n° 305.02 pour les établissements et services de santé : redevables d'une cotisation au "Fonds social pour les établissements et services de santé bicommunautaires" (sous secteur 305.02.05) ; concerne les employeurs "bicommunautaires" situés dans la Région de Bruxelles-Capitale, dont l'activité consiste en soins de santé non hospitaliers et autres que ceux dispensés par les autres sous-secteurs de la CP 305.02 ; non redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermeture d'entreprises" (voir aussi catégories 122, 222) ; jusqu'au 31/12/2007.	01/01/1998	31/12/2007
Privé	422	A partir du 01/01/2008, employeurs ressortissant à la Commission paritaire n° 330 pour les Etablissements et services de santé (sous-secteur 330.02) ; redevables d'une cotisation au "Fonds social pour les établissements et les services de santé" ; concerne les établissements et services de santé "bicommunautaires" reconnus par la Commission Communautaire Commune (voir aussi catégories 122, 222, 522, 722, 735, 911).	01/01/2008	01/01/9999
Privé	423	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour le secteur audiovisuel n° 227.	01/10/2005	01/01/9999
Privé	430	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire de la prothèse dentaire n° 305.03 ; jusqu'au 31/12/2007.	01/01/2000	31/12/2007
Privé	430	A partir du 01/01/2008, employeurs ressortissant à la Commission paritaire n° 330 pour les Etablissements et services de santé (sous-secteur 330.03) ; redevables d'une cotisation au "Fonds social de la technique dentaire" ; concerne les employeurs des branches d'activité de la prothèse dentaire (techniciens, laboratoires...).	01/01/2008	01/01/9999
Privé	432	Employeurs qui, en raison de leur caractère semi-public, ne sont pas redevables ni de la cotisation "congé-éducation payé" ni des cotisations en faveur des groupes à risque (852), de l'accompagnement des chômeurs (854), du chômage temporaire et chômeurs âgés (859) ; concerne notamment les fabriques d'église ... (voir aussi catégories 032, 232, 532).	01/01/1987	01/01/9999
Privé	443	Voir catégorie 043 - "Secrétariat général du Conseil des Communautés européennes". Employeur également redevable pour certains de ses travailleurs de la cotisation destinée au secteur des allocations familiales.	01/07/1988	01/01/9999
Privé	462	Employeurs relevant de la Commission paritaire n° 319 des établissements et services d'éducation et d'hébergement, redevables d'une cotisation de sécurité d'existence au "Fonds social pour les établissements et services de la Région de Bruxelles-Capitale/Commission communautaire commune" ; concerne les employeurs agréés et/ou subventionnés par la COCOM, Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale (voir aussi catégories 062, 162).	01/07/2000	01/01/9999

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	463	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire de l'industrie des carrières de gravier et de sable exploitées à ciel ouvert dans les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale, de Flandre orientale et de Limbourg et du Brabant flamand n° 102.06 ; la cotisation n'est pas due par les exploitations de sable blanc (catégorie 010) (voir aussi catégories 063, 090, 010).	01/01/1988	01/01/9999
Privé	467	Employeurs définis à l'indice 067 mais redevables d'une cotisation moins élevée au Fonds de la Sous commission paritaire des électriciens : installation et distribution, n° 149.01 - concerne les employeurs membres de la Fédération de l'Electricité et de l'Electronique -FEE- ou de l'Union professionnelle de radio et de télédistribution RTD (voir aussi catégorie 067).	01/10/1987	01/01/9999
Privé	473	Employeurs relevant de la Sous commission paritaire pour les entreprises de travail adapté subsidiées par la Communauté flamande ou par la Commission communautaire flamande et les ateliers sociaux agréés et/ou subsidiés par la Communauté flamande n° 327.01 ; concerne les employeurs des ETA néerlandophones ; redevables d'une cotisation au "Vlaams Fonds voor bestaanzekerheid voor de ondernemingen van beschutte tewerkstelling" ; non redevables des cotisations en faveur des groupes à risque (852), de l'accompagnement des chômeurs (854), du chômage temporaire et chômeurs âgés (859) (voir aussi catégories 073, 173, 273, 373).	01/04/2005	01/01/9999
Privé	494	Employeurs relevant de la Commission paritaire pour les entreprises horticoles n° 145, redevables d'une cotisation au "Fonds social et de garantie pour les entreprises horticoles" ; concerne les entreprises dont l'activité concerne la floriculture, à l'exclusion des autres entreprises horticoles, de l'implantation de parcs et jardins, de la culture des chicons (voir aussi catégories 094, 194, 294, 594).	01/01/2001	01/01/9999
Privé	499	Certaines agences de banque. Catégorie supprimée.	01/01/1986	30/06/2007
Privé	511	Employeurs "néerlandophones" non redevables des cotisations en faveur des groupes à risque (852), de l'accompagnement des chômeurs (854), du chômage temporaire et chômeurs âgés (859) ; non redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermeture d'entreprises" ; concerne les centres de revalidation dépendant d'un hôpital (relevant de la SCP 305.01), les centres de revalidation autonomes (relevant de la SCP 305.02 - sous secteur 305.02.03), les centres d'orientation scolaire libres et les centres psycho-médico-sociaux libres situés en Région flamande ou en Région de Bruxelles-Capitale (voir aussi catégorie 711) ; jusqu'au 31/12/2007.	01/04/1994	31/12/2007
Privé	511	A partir du 01/01/2008, employeurs néerlandophones ressortissant à la Commission paritaire n° 330 pour les Etablissements et services de santé (sous-secteur 330.01.41) ; concerne les centres de revalidation autonomes situés en Région flamande et centres de revalidation autonomes néerlandophones situés en Région bruxelloise ; non redevables des cotisations en faveur des groupes à risque (852), de l'accompagnement de chômeurs (854), du chômage temporaire et chômeurs âgés (859) (voir aussi catégorie 711).	01/01/2008	01/01/9999
Privé	522	A partir du 01/01/2008, employeurs ressortissant à la Commission paritaire n° 330 des Etablissements et services de santé – chambre 5 résiduaire de l'accord fédéral – ; redevables d'une cotisation pour le "Fonds social pour les établissements et les services de santé" ; concerne les employeurs dont l'activité principale consiste en : initiatives d'habitations protégées (sous-secteurs 330.01.51 néerlandophone et 330.01.52 francophone), maisons médicales (sous-secteurs 330.01.53 néerlandophone et 330.01.54 francophone), services du sang de la Croix-Rouge de Belgique (sous-secteur 330.01.55) (voir aussi catégories 122, 222, 422, 722, 735, 911).	01/01/2008	01/01/9999
Privé	530	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour les entreprises de courtage et agences d'assurances n° 307 (voir aussi catégorie 130).	01/01/2001	01/01/9999

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	532	Employeurs ressortissant à la Commission paritaire pour les sociétés de logement social agréées n° 339 ; concerne les sociétés de logement agréées conformément aux codes de logement des Régions et qui exercent une ou plusieurs des activités suivantes : 1) acheter, faire démolir, faire construire, faire rénover, vendre, gérer, (donner à) louer des bâtiments dans le cadre du logement social 2) acheter des terrains destinés à être aménagés ou revendus en vue de la construction des bâtiments visés au point 1er 3) exécuter des travaux d'entretien général aux bâtiments acquis dans le cadre de l'objet social.	01/01/2008	01/01/9999
Privé	562	Employeurs néerlandophones relevant de la Commission paritaire du spectacle n° 304 et redevables d'une cotisation au "Sociaal Fonds voor de podiumkunsten van de Vlaamse Gemeenschap" ; concerne les employeurs dont le siège social est situé en Région flamande ou en Région de Bruxelles-Capitale et inscrits à l'ONSS au rôle linguistique néerlandophone.	01/01/2002	01/01/9999
Privé	594	Employeurs relevant de la Commission paritaire pour les entreprises horticoles n° 145, redevables d'une cotisation au "Fonds social et de garantie pour les entreprises horticoles" ; concerne les employeurs, dont 3/4 du chiffre d'affaires de l'année civile précédente est constitué par la culture du chicon et qui ont l'intention de recourir à des travailleurs occasionnels durant une période supérieure à 65 et limitée à maximum 100 jours ; à l'exclusion des autres entreprises horticoles, de l'implantation des parcs et jardins, de la floriculture (voir aussi catégories 094, 194, 294, 494).	01/01/2007	01/01/9999
Privé	597	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Sous commission paritaire pour les entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité n° 322.01 ; Catégorie réservée uniquement à la déclaration de CERTAINS travailleurs occupés sous contrat de travail "titres-services" : ceux occupés par : a) des entreprises de travail intérimaire qui possèdent une "section sui generis" titres-services agréée ; b) depuis le 20/10/2006 : des entreprises agréées titres-services qui n'exercent aucune autre activité, principale ou non, pour laquelle une Commission paritaire spécifique et fonctionnant est compétente ; en combinaison avec une autre catégorie attribuée aux travailleurs ordinaires.	01/01/2004	01/01/9999
Privé	611	Employeurs relevant de la Sous commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone n° 318.01 ; concerne les services subventionnés par la Région wallonne, par la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale et par la Communauté germanophone, à l'exclusion des services non subventionnés ; employeurs bénéficiant du cumul de la réduction structurelle et de la réduction Maribel social (voir aussi catégories 211, 011).	01/01/1991	01/01/9999
Privé	630	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour les sociétés de bourse n° 309 (voir aussi catégories 030, 730, 440, 441, 445).	01/01/2001	01/01/9999
Privé	662	Employeurs ressortissant à la Commission paritaire du spectacle (CP n° 304) et cotisant pour le "Fonds de sécurité d'existence pour le secteur des arts scéniques de la Communauté française Wallonie-Bruxelles" ; concerne les employeurs dont le siège social est situé en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale et qui sont inscrits auprès de l'ONSS au rôle linguistique francophone.	01/07/2009	01/01/9999
Privé	699	Catégorie, et n° ONSS particulier, réservés uniquement au Fonds de sécurité d'existence de l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois (n° 1943025-42), redevable de cotisations de sécurité sociale en qualité de "tiers-payant" ; en combinaison éventuellement avec une autre catégorie, et un autre n° ONSS, pour son propre personnel (voir aussi catégories 099, 199, 299,...).	01/01/1989	01/01/9999

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	711	Employeurs "francophones et germanophones" non redevables des cotisations en faveur des groupes à risque (852), de l'accompagnement des chômeurs (854), du chômage temporaire et chômeurs âgés (859) ; non redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermeture d'entreprises" ; concerne les centres de revalidation dépendant d'un hôpital (relevant de la SCP 305.01), les centres de revalidation autonomes (relevant de la SCP 305.02 - sous secteur 305.02.04), les centres d'orientation scolaire libres et les centres psycho-médico-sociaux libres situés en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale (voir aussi catégorie 511) ; jusqu'au 31/12/2007.	01/01/1998	31/12/2007
Privé	711	A partir du 01/01/2008, employeurs francophones et germanophones ressortissant à la Commission paritaire n° 330 pour les Etablissements et services de santé (sous-secteur 330.01.42) ; concerne les centres de revalidation autonomes situés en Région wallonne et centres de revalidation autonomes francophones situés en Région bruxelloise ; non redevables des cotisations en faveur des groupes à risque (852), de l'accompagnement de chômeurs (854), du chômage temporaire et chômeurs âgés (859) (voir aussi catégorie 511).	01/01/2008	01/01/9999
Privé	722	A partir du 01/01/2008, employeurs ressortissant à la Commission paritaire n° 330 des Etablissements et services de santé (sous-secteur 330.04, chambre 7) ; redevables d'une cotisation pour le "Fonds social pour les établissements et les services de santé" ; concerne les employeurs dont l'activité principale consiste en : service d'aide médicale urgente, entreprise de la branche du transport indépendant de malades, centre médical pédiatrique, plate-forme santé mentale, polyclinique, soins continus et palliatifs à domicile, service externe de prévention et de protection au travail, laboratoire, service de contrôle médical, autres activités paramédicales - groupe résiduaire (voir aussi catégories 122, 222, 422, 522, 735, 911).	01/01/2008	01/01/9999
Privé	730	Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire pour les sociétés de prêts hypothécaires, d'épargne et de capitalisation n° 308 (voir aussi catégories 030, 630, 440, 441, 445).	01/01/2004	01/01/9999
Privé	735	A partir du 01/01/2008, employeurs ressortissant à la Commission paritaire n° 330 des Etablissements et services de santé (sous-secteur 330.04, chambre 7) ; redevables d'une cotisation pour le "Fonds social pour les établissements et les services de santé" ; concerne les employeurs, professions libérales, dont l'activité principale consiste en cabinet de médecin généraliste et/ou spécialiste, kinésithérapeute, dentiste et certaines professions paramédicales ; sont concernés par la redistribution des charges sociales (employeurs issus de la catégorie 035) (voir aussi catégories 122, 222, 422, 522, 722, 911).	01/01/2008	01/01/9999
Privé	762	Employeurs ressortissant à la Sous commission paritaire pour les organisations socio-culturelles fédérales et bicommunautaires (CP n° 329.03) et cotisant pour le "Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone" ; concerne les employeurs exclusivement de type non commercial (fédéraux et bicommunautaires, associations internationales ou organisations de droit étranger) dont le siège social est situé en Région de Bruxelles-Capitale et qui sont inscrits auprès de l'ONSS au rôle linguistique francophone (voir aussi catégories 262 et 362).	01/04/2010	01/01/9999
Privé	799	Supplément de salaire payé comme tiers payant à certains travailleurs par le patrimoine propre de l'institut pour la sylviculture et la protection de la faune n° 858.242-41 ; actuellement déclaré par l'Université de Gand. Catégorie supprimée au 01/01/1991.	01/04/1994	30/06/1997
Privé	811	Catégorie réservée uniquement aux Centres de formation professionnelle ou de recyclage pour handicapés, redevables pour leurs handicapés de la cotisation de modération salariale ; employeurs relevant des Sous commissions paritaires du secteur socio-culturel n° 329.01, 329.02 ou 329.03 (voir aussi catégories 262 et 362), Catégorie supprimée au 30/09/2008.	01/04/1994	30/09/2008

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Privé	835	Employeurs ressortissant à la Commission paritaire pour les professions libérales n° 336 : 1) qui exercent une activité professionnelle indépendante de prestation de services ou de fourniture de biens, qui ne consiste pas en acte de commerce ou en activité artisanale, à l'exclusion des activités agricoles et d'élevage, et à l'exclusion des autres professions libérales déclarées dans une autre catégorie particulière 035-135-735-911 ; 2) les prestataires de service soumis à la législation sur le port du titre professionnel à l'exclusion de ceux déclarés dans une autre catégorie.	01/01/2008	01/01/9999
Privé	848	Employeurs relevant des Commissions paritaires de l'industrie alimentaire n° 118 - sous secteur de l'industrie du sucre (sucreries, raffineries, fabriques de sucre, candiseries, distilleries...) et/ou n° 220 ; redevables d'une cotisation au "Fonds social et de garantie de l'industrie du sucre et de ses dérivés" pour le 2e pilier de pension (voir aussi catégories 048, 051, 052, 058, 258).	01/04/2004	01/01/9999
Privé	911	Employeurs relevant de la Sous commission paritaire n° 305.02 pour les établissements et services de santé (sous-secteur 305.02.02) ; concerne les employeurs dont l'activité consiste en "soins infirmiers à domicile" ; non redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermeture d'entreprises" ; jusqu'au 31/12/2007.	01/01/1998	31/12/2007
Privé	911	A partir du 01/01/2008, employeurs ressortissant à la Commission paritaire n° 330 pour les Etablissements et services de santé (sous-secteur 330.01.30) ; concerne les employeurs dont l'activité principale concerne les services de soins infirmiers à domicile (sans soins palliatifs et sans centre de coordination de soins et services à domicile) (voir aussi catégories 122, 222, 722).	01/01/2008	01/01/9999

Public

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Public	001	Employeurs du secteur public non redevables de la cotisation de modération salariale ; concerne les services de l'Etat fédéral ; identifiés sous un n° à 4 chiffres.	01/07/1986	01/01/9999
Public	040	Organismes d'intérêt public, antérieurement repris en catégorie 045, redevables, depuis le 1er janvier 1977, des cotisations accidents du travail et des maladies professionnelles, qui, n'étant pas cités expressément dans la loi du 16 mars 1954 et dans ses textes subséquents relatifs au contrôle de certains établissements publics, cotisent sur le montant du double pécule de vacances annuelles.	01/01/1983	01/01/9999
Public	042	Application de l'arrêté-loi du 28/12/1944 aux délégués ouvriers à l'inspection des minières et carrières.	01/01/1963	01/01/9999
Public	045	Organismes d'intérêt public exemptés en vertu des dispositions de la loi du 27/06/1963 du paiement de la cotisation afférente aux vacances annuelles de leur personnel manuel, mais redevables, depuis le 1er janvier 1977, des cotisations accidents du travail et des maladies professionnelles ; depuis le 01/01/1983 cette catégorie ne comprend plus que les organismes d'intérêt public, cités expressément dans la loi du 16 mars 1954 et dans les textes subséquents, relatifs au contrôle de certains établissements publics (cf. catégorie 040).	01/07/1963	01/01/9999
Public	046	Organismes d'intérêt public redevables de la cotisation relative aux vacances annuelles et cotisant sur le montant du double pécule de vacances annuelles. Ces organismes ne sont pas redevables des cotisations "accidents du travail" et "maladies professionnelles".	01/01/1964	01/01/9999

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Public	047	Polders et wateringues.	01/01/1964	01/01/9999
Public	050	Employeurs immatriculés sous les séries de numéros à 4 chiffres, dont le personnel n'est pas directement à charge du budget de l'Etat et qui doivent verser à l'ONSS le produit de la modération salariale (A.R. n° 401 - 18/04/1986 - M.B. 06/05/1986) ; concerne les services des Régions, des communautés, certaines régions et fonds...	01/04/1984	01/01/9999
Public	075	Enseignement universitaire libre.	01/01/1970	01/01/9999
Public	096	Organismes d'intérêt public exemptés, en vertu des dispositions de la loi du 27 juin 1963, du paiement de la cotisation afférente aux vacances annuelles de leur personnel manuel et non redevables des cotisations "accidents du travail" et des "maladies professionnelles". Depuis le 01/01/1983 ne comprend plus que les organismes d'intérêt public, cités expressément dans la loi du 16 mars 1954 et dans les textes subséquents relatifs au contrôle de certains établissements publics.	01/07/1977	01/01/9999
Public	101	Catégorie réservée uniquement à la déclaration de travailleurs contractuels subventionnés FBI (pour lesquels un subside est accordé par le Fonds budgétaire interdépartemental) occupés par des hôpitaux du secteur public identifiés avec la catégorie 001.	01/07/1987	01/01/9999
Public	134	Catégorie réservée uniquement aux militaires rendus à la vie civile auxquels s'appliquent la loi du 06/02/2003 ; concerne uniquement l'employeur 9350-79 - Ministère de la Défense.	01/10/2003	01/01/9999
Public	140	Catégorie réservée uniquement à la déclaration de travailleurs contractuels subventionnés FBI (pour lesquels un subside est accordé par le Fonds budgétaire interdépartemental) occupés par des hôpitaux du secteur public identifiés avec la catégorie 040.	01/07/1987	01/01/9999
Public	145	Catégorie réservée uniquement à la déclaration de travailleurs contractuels subventionnés FBI (pour lesquels un subside est accordé par le Fonds budgétaire interdépartemental) occupés par des hôpitaux du secteur public identifiés avec la catégorie 045.	01/07/1987	01/01/9999
Public	146	Employeurs définis à l'indice 046 mais déclarant des travailleurs avec rémunérations forfaitaires. Catégorie supprimée au 31/03/2007.	01/04/1987	30/06/2007
Public	150	Catégorie réservée uniquement à la déclaration de travailleurs contractuels subventionnés FBI (pour lesquels un subside est accordé par le Fonds budgétaire interdépartemental) occupés par des hôpitaux du secteur public identifiés avec la catégorie 050.	01/07/1987	01/01/9999
Public	175	Organismes d'intérêt public pour lesquels sont applicables les art. 11 et 12 de l'A.R. du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 concernant la sécurité sociale ainsi que la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement.	01/01/1986	01/01/9999
Public	196	Catégorie réservée uniquement à la déclaration de travailleurs contractuels subventionnés FBI (pour lesquels un subside est accordé par le Fonds budgétaire interdépartemental) occupés par des hôpitaux du secteur public identifiés avec la catégorie 096 ; concerne le Centre hospitalier universitaire de LIEGE n° 429.015-47.	01/07/1993	01/01/9999
Public	245	Organismes d'intérêt public qui occupent du personnel sous statut ne pouvant prétendre à une pension autre que celle prévue par le régime de pension des travailleurs et pour lequel seules les cotisations "maladie-invalidité" - "pension", et "chômage" sont dues (la cotisation "allocations familiales" n'est pas due). Ces organismes sont soumis au régime des	01/04/1991	01/01/9999

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
		accidents du travail et des maladies professionnelles du secteur privé.		
Public	246	Ces organismes contrairement à ceux de la catégorie 046, sont redevables des cotisations "accidents du travail" et "maladies professionnelles".	01/01/1991	01/01/9999
Public	272	Catégorie réservée uniquement pour la déclaration des médecins qui suivent la formation de médecin spécialiste, et qui sont soumis à un assujettissement restreint, par des employeurs hôpitaux du secteur public non redevables de la cotisation congé-éducation payé ; en combinaison avec une autre catégorie pour les travailleurs ordinaires.	01/04/1983	01/01/9999
Public	296	Employeurs qui occupent du personnel dont l'assujettissement aux régimes pensions, vacances annuelles, allocations familiales, accidents de travail et maladies professionnelles relève de la législation du secteur public et pour lequel la cotisation de modération salariale est due.	01/07/1991	01/01/9999
Public	346	Entreprises publiques autonomes (dérivée de la cat. 046) pouvant bénéficier de la diminution de la cotisation d'employeur prévue par la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses si elles engagent un ou plusieurs demandeurs d'emploi répondant à des conditions déterminées. Catégorie supprimée au 30/09/2003, employeurs repris en catégorie 350.	01/01/1995	30/09/2003
Public	347	Concerne la "Vlaamse Vervoermaatschappij De Lijn" n° ONSS 829027-95. Cette entreprise (issue de la cat. 346) n'étant pas concernée par la Loi programme du 02/08/2002, n'est donc pas redevable pour son personnel contractuel de la cotisation de 0,04 % relative au congé-éducation payé. Cette catégorie n'a été attribuée qu'en date du 01/04/2003 avec effet rétroactif à partir du 01/07/2002.	01/07/2002	01/01/9999
Public	350	Entreprises publiques autonomes (dérivée de la cat. 050) pouvant bénéficier de la diminution de la cotisation d'employeur prévue par la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses si elles engagent un ou plusieurs demandeurs d'emploi répondant à des conditions déterminées.	01/01/1995	01/01/9999
Public	351	Entreprises publiques autonomes redevables des cotisations relatives aux allocations familiales des travailleurs salariés pour leurs agents contractuels mais dont l'assujettissement au régime des vacances annuelles relève de la législation du secteur public ; concerne la RTBF n° 429083-37, la Loterie Nationale S.A. n° 930145-60...	01/07/2002	01/01/9999
Public	372	Catégorie réservée uniquement pour la déclaration des médecins qui suivent la formation de médecin spécialiste, et qui sont soumis à un assujettissement restreint, par des employeurs hôpitaux du secteur public, non redevables de la cotisation congé-éducation payé, ni des cotisations accidents du travail et maladies professionnelles (notamment le CHU de Liège n° 429.015-47) ; en combinaison avec une autre catégorie pour les travailleurs ordinaires.	01/07/1993	01/01/9999
Public	396	Attribué à 2 institutions universitaires : - Universiteit Gent, n° ONSS : 829.049-29 - Universiteit Antwerpen, n° ONSS : 829.073-54 - pour le personnel académique et scientifique : contractuels : cotisations chômage, maladie-invalidité, et pension ; statutaires : uniquement cotisation soins de santé. - pour le personnel administratif et technique : contractuels : cotisation chômage, maladie-invalidité, pension et allocations familiales ; statutaires : uniquement cotisation soins de santé. De plus, la possibilité de calculer la retenue spéciale de 13,07 % sur le double pécule de vacances existe pour le personnel employé.	01/07/1991	01/01/9999
Public	399	Catégorie, et n° ONSS particulier 194xxxx-xx, réservés uniquement aux institutions à caractère public redevables de cotisations de sécurité sociale en qualité de "tiers-payant" ; en combinaison éventuellement avec une autre catégorie, et un autre n° ONSS, attribués pour leurs propres travailleurs (voir aussi catégories 099, 199, 299, 699...) ; concerne notamment : Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et PME IFAPME n° 1942006-92, Institut für Aus- und	01/01/1986	01/01/9999

Secteur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
		Weiterbildung im Mittelstand, in kleinen und mittleren Unternehmen n° 1946000-41 ; Office régional bruxellois de l'emploi ACTIRIS n° 1940009-69 ; Syntra Vlaanderen Vlaams agentschap voor ondernemingsvorming n° 1941006-85 ; Vlaams subsidie agentschap voor werk en sociale economie n° 1941007-82 ...		
Public	411	Employeurs non redevables de la cotisation de modération salariale prévue par l'A.R n° 401 du 18 avril 1986. - Liste civile du Roi - 2 rue Ducale - 1000 BRUXELLES, n° ONSS 930.084-49.	01/01/1988	01/01/9999
Public	437	Employeurs non redevables de la cotisation au Fonds pour l'Emploi - mesures en faveur des groupes à risque et à l'accompagnement des chômeurs. - Liste civile du Roi - Rue Ducale 2 - 1000 BRUXELLES, n° ONSS 930.084-49.	01/07/1990	01/01/9999
Public	440	Employeurs publics relevant de la Commission paritaire pour les institutions publiques de crédit n° 325 ; ne concerne que les IPC citées nommément dans le champs d'application de la CP n° 325 ; redevables des cotisations en faveur des groupes à risque (852), de l'accompagnement des chômeurs (854), du chômage temporaire et chômeurs âgés (859) ; redevables de la cotisation sur le double pécule de vacances de employés (voir aussi catégories 030, 630, 730, 441, 445).	01/04/1989	01/01/9999
Public	441	Employeurs publics relevant de la Commission paritaire pour les institutions publiques de crédit n° 325 ; ne concerne que les IPC citées nommément dans le champs d'application de la CP n° 325 ; redevables des cotisations en faveur des groupes à risque (852), de l'accompagnement des chômeurs (854), du chômage temporaire et chômeurs âgés (859) ; relevant pour les régimes des accidents du travail, des maladies professionnelles et des vacances annuelles, de la législation du secteur public (voir aussi catégories 030, 630, 730, 440, 445).	01/01/2004	01/01/9999
Public	445	Employeurs publics relevant de la Commission paritaire pour les institutions publiques de crédit n° 325 ; ne concerne que les IPC citées nommément dans le champs d'application de la CP n° 325 ; redevables des cotisations en faveur des groupes à risque (852), de l'accompagnement des chômeurs (854), du chômage temporaire et chômeurs âgés (859) (voir aussi catégories 030, 630, 730, 440, 441).	01/04/1989	01/01/9999
Public	496	Employeurs définis sous l'indice 96 mais cotisant, pour les employés, sur le montant du double pécule de vacances annuelles.	01/11/1997	01/01/9999
Public	497	Catégorie réservée aux services d'intérim à caractère public, ne participant ni à la redistribution des charges sociales ni à l'opération Maribel.	01/01/1986	01/01/9999
Public	599	Office régional de l'emploi ORBEM, Bld Anspach 65 - 1000 BRUXELLES, n°930.131-05. Stagiaires occupés dans des entreprises publiques soumises à un plan d'assainissement - A.R. n° 230 du 21/12/1983 - Art. 6. - M.B. 28/12/1983. Catégorie supprimée au 31/12/1994.	01/01/1986	30/06/2007